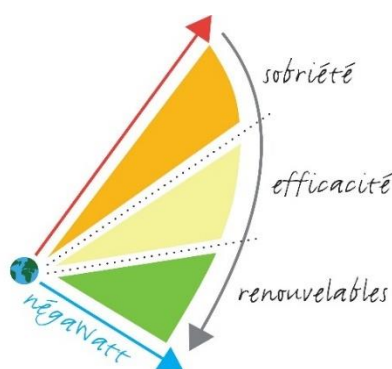


Plan Climat-Air-Energie Territorial

Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Plan d'actions



Plan d'actions

Version Mai 2019



Que ce soit par la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial volontaire labellisé « Acteur et Territoire du Développement Durable » et « Energies d'avenir », la réalisation d'un audit énergétique global de ses bâtiments, ou les politiques poursuivies sur la gestion des eaux et la gestion des déchets, **la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) est engagée de longue date dans la mise en œuvre d'une politique globale de Développement Durable.** D'autres acteurs du territoire (entreprises, syndicats mixtes, etc.) sont également moteurs de cette dynamique.

En 2016, la CCSB a ancré le souhait d'aller plus loin et s'assurer que les actions qui seront mises en œuvre les prochaines années permettront à terme de « couvrir totalement ses besoins en énergie, - électricité, chaleur, mobilité - (et plus si possible) avec des ressources renouvelables ». Lauréate de l'appel à projet « **Territoire à Energie Positive** » (TEPos) et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCSB construit et anime un processus d'élaboration de la stratégie et d'un programme d'actions en ce sens.

Ainsi au-delà de l'obligation réglementaire d'élaborer son Plan Climat-Air-Energie Territorial, la CCSB souhaite **impulser sur son territoire une dynamique à la hauteur des enjeux.**

Le diagnostic territorial du PCAET a fourni une première analyse des potentiels du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2050.

C'est sur ce diagnostic, embrassant les thèmes du climat, de l'énergie, de l'air et de la santé que repose le processus d'élaboration de la stratégie puis du programme d'actions du PCAET, initié par la mise en place de nombreux ateliers avec les services et les élus référents, et les acteurs du territoire. L'ensemble des étapes de concertation et d'implication des acteurs locaux est détaillé dans le document annexe au PCAET « livret de la concertation ».

Déclinée opérationnellement dans le programme d'actions 2018-2023, la stratégie du PCAET illustre la complexité des enjeux assignés aux territoires en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique tout comme d'amélioration de la qualité de l'air. Ces mêmes territoires se retrouvant souvent face à des problématiques d'envergure régionales voire nationales sur lesquelles, seuls, les territoires n'ont que peu de leviers d'actions. L'élaboration, en cours, du Schéma régional d'aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET) permettra d'apporter certaines réponses et de consolider les objectifs du PCAET.

Le plan d'actions PCAET développé dans le présent document détaille les actions mises en place par la CCSB pour les six années à venir. Le plan d'actions se décline en axes stratégiques et en axes opérationnels. Il couvre l'ensemble des thématiques du territoire et sera porté par différents acteurs du territoire.

AXES STRATEGIQUES DECLINES PAR THEMES

1. Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité.....	4
Thème 1 : Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat	5
Thème 2 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification.....	10
Thème 3 : Sensibiliser et impliquer les habitants dans la démarche de transition énergétique.....	13
Thème 4 : Faire de la CCSB une collectivité exemplaire	17
2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels	19
Thème 1 : Maîtriser les consommations énergétiques.....	21
Thème 2 : Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires	23
Thème 3 : Développer les filières locales.....	27
3. Développer les énergies renouvelables	29
Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque.....	31
Thème 2 : Développer le bois-énergie	40
Thème 3 : Développer la méthanisation.....	48
Thème 4 : Développer l'éolien	52
Thème 5 : Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie	54
Thème 6 : Développer l'hydroélectricité	60
Thème 7 : Valoriser les énergies de récupération	62
4. Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports.....	63
Thème 1 : Développer les mobilités douces	65
Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun	76
Thème 3 : Mobilité générale.....	89
Thème 4 : Rationaliser les déplacements	98
Thème 5 : Promouvoir l'usage de nouveaux vecteurs énergétiques.....	100
Thème 6 : Réduire les impacts du transport de marchandises.....	103
5. Accompagner les industries et les acteurs économiques dans la transition écologique.....	104
Thème 1 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie.....	106
Thème 2 : Favoriser l'émergence des projets d'économie circulaire	109
Thème 3 : Diminuer les consommations énergétiques du secteur agricole	110
Thème 4 : Promouvoir les circuits de proximité et une agriculture durable	111
6. Développer la prévention et le recyclage des déchets	117
Thème 1 : Développer la prévention et le recyclage	118
7. Adapter le territoire au changement climatique	122
Thème 1 : Limiter les impacts du changement climatique sur la santé.....	123
Thème 2 : Préserver la ressource en eau.....	132
Thème 3 : Favoriser l'adaptation du secteur agricole et forestier aux effets du changement climatique	135

AXE 1

1. Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

✓ **CONSTAT ET ENJEUX**

La CCSB s'est engagée dans une démarche énergétique ambitieuse. Afin de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixée, des conditions favorables doivent être posées. Il s'agira principalement de développer la transversalité pour que l'ensemble des services et des communes portent des projets, de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et de travailler en interne pour faire de la CCSB une collectivité exemplaire.

Thème 1 : Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat

- 1.1.1 Partager les informations et coordonner les initiatives à destination des communes
- 1.1.2 Coordonner les acteurs privés et publics en vue de la mise en œuvre d'actions cibles pour la trajectoire énergétique
- 1.1.3 Décentraliser le portage des actions dans les services « opérationnels » de la CCSB
- 1.1.4 Dialogue budgétaire et de gestion des ressources

Thème 2 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification

- 1.2.1 Traduire les enjeux de la démarche TEPoS et du Plan Climat dans les documents de planification
- 1.2.2 Intégrer les enjeux énergie-climat dans les projets d'aménagement

Thème 3 : Sensibiliser et impliquer les habitants dans la démarche de transition énergétique

- 1.3.1 Déployer une stratégie de communication
- 1.3.2 Réaliser un appel à projet Développement Durable à destination des associations

Thème 4 : Faire de la CCSB une collectivité exemplaire

- 1.4.1 Mettre en place une politique d'achats responsables pour la CCSB et les communes

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 1 : Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat



CONTEXTE ET ENJEUX

Alors que l'intercommunalité porte la démarche TEPos, les échanges d'information relatifs à l'environnement avec les communes ne sont pas systématiques. Les communes étant majoritairement des communes rurales de petites tailles, elles ont des services limités en personnel. Ces dernières constituent pourtant un relais de terrain essentiel, à la fois pour :

- Identifier des besoins et des porteurs potentiels de projet, privés ou publics, permettant d'atteindre les objectifs définis dans la trajectoire énergétique
- Relayer la démarche TEPos au quotidien auprès des habitants et entrepreneurs locaux
- Assurer ensuite la mise en cohérence des dispositions locales avec les actions définies à l'échelle communautaire.

OBJECTIFS

→ Positionner la CCSB comme interface de centralisation autant que de partage/diffusion, de l'information concernant la démarche TEPos et le Développement Durable.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Généraliser le partage d'informations intéressant la démarche TEPos et le Développement Durable par des échanges réguliers entre les services, notamment en matière de :

- Réglementation locale de l'urbanisme,
- Réduction des consommations dans le secteur des transports (covoiturage, modes doux, etc.)
- Projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Projets d'utilisation de chaleur fatale,
- Dispositifs communautaires pour les porteurs de projet (PLRE, etc.).

La CCSB pourra également de son côté, pour valoriser une forme de réciprocité vers les communes :

- Produire et diffuser un livret d'information aux agents d'accueil des communes
- Décliner la mise en œuvre de la trajectoire énergétique définie par les élus, pour en donner une vision plus concrète sur leur territoire (par exemple : nombre de mètres carrés de toiture à couvrir de photovoltaïque)
- Mettre en regard cette déclinaison opérationnelle avec la réglementation existante, les projets identifiés, les perspectives des documents d'urbanisme.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Direction générale des services
Partenaires associés	Services des communes
Public cible	Communes de la CCSB

MOYENS

Les échanges entre la CCSB et les services municipaux peuvent être assurés par l'intermédiaire de plusieurs canaux, en combinaison si nécessaire :

- Réunions régulières des responsables des services,
- Plateforme de correspondance entre services,
- Communication systématique par les communes de leurs documents d'urbanisme en vigueur.

En fonction de la structuration des services des communes, le secrétariat général voire l'exécutif peut être directement partie prenante du partage d'informations. Le service Communication de la CCSB pourrait être impliqué dans la production de documents pédagogiques pour faciliter leur appropriation par les services municipaux

CALENDRIER

- Information TEPos/PCAET à minima 3 fois par an lors des commissions environnement
- 1 COPIL TEPos/PCAET élargi annuel
- Note d'information semestriel du projet TEPos/PCAET

INDICATEURS

- Relevé des échanges entre communes et communauté permettra d'en mesurer l'intensité
- Nombre de communes mettant en place des actions de transition énergétique
- Nombre de communes impliquées dans les COPIL et réunions TEPos

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 1 : Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat



CONTEXTE ET ENJEUX

Sur un certain nombre de sujets, la CCSB n'a pas vocation à intervenir en maîtrise d'ouvrage publique ni même en co-financement, qu'il s'agisse de projets d'infrastructure (ex : réseau de chaleur) ou d'offre de services (ex : mobilité alternative). En revanche, elle est légitime à jouer un rôle de mise en relation des porteurs de projets et des besoins et à faciliter la coordination avec les facilitateurs des démarches qui en découleront (SYDER, ADEME, consulaires, etc.).

OBJECTIFS

- Positionner la CCSB comme acteur de référence du territoire pour la connaissance des projets et besoins en matière d'énergie, et des facilitations que peuvent proposer des partenaires institutionnels.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La CCSB assurera la mise en relation des initiatives, offres et besoins entre :

- Les porteurs de projets,
- Les bénéficiaires potentiels de ces projets,
- Les organismes facilitateurs.

Les « projets » englobent au sens large toute action concourant à la mise en œuvre de la trajectoire énergétique TEPos du territoire communautaire.

La CCSB devra donc informer les acteurs de son rôle de mise en relation, faciliter le recueil et la centralisation des informations portées à connaissance, puis les diffuser largement en les qualifiant. L'ensemble des services opérationnels ont vocation à être des relais actifs du service Développement Durable de la CCSB auprès des acteurs institutionnels, comme des particuliers (usagers et habitants) avec lesquels ils sont en relation.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service DD
Direction/Services associés	Service communication, PLRE
Partenaires associés	Partenaires facilitateurs (SYDER, ADEME, consulaires)
Public cible	Particuliers et entreprises du territoire

MOYENS

La CCSB doit assurer une veille continue sur les dispositifs de facilitation et leurs acteurs. Les services doivent intégrer la mise en relation dans leurs pratiques quotidiennes :

- Invitation permanente à interroger les acteurs sur les besoins, projets, offres,
- Campagnes de communication régulières en ce sens,
- Gestion de contacts et diffusion d'informations pertinentes.

Le succès de cette démarche relève au moins autant d'une acculturation au recueil et au partage des informations et initiatives et de l'implication des personnels en situation, que de la mise en œuvre d'outils techniques (canaux de diffusion et supports de communication essentiellement).

CALENDRIER

Dynamique TEPos/PCAET à maintenir en continu

INDICATEURS

- La capitalisation des informations recueillies et partagées est un indicateur d'efficacité
- L'identification a posteriori des projets engagés constituerait un indicateur d'efficience.

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 1 : Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat



CONTEXTE ET ENJEUX

Pour le moment, une large majorité des actions relevant de la mise en œuvre de la trajectoire énergétique est portée par le service Développement Durable. La multiplicité des axes d'amélioration de la trajectoire énergétique TEPos nécessitera le portage de la plupart des actions subséquentes de façon décentralisée.

OBJECTIFS

- Confier le portage des actions subséquentes d'amélioration de la trajectoire énergétique TEPos aux services « opérationnels » de la CCSB et à leurs élus référents.

Cette organisation ne doit pas aboutir à cloisonner les services ou les politiques publiques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le portage inclut l'ensemble du process de pilotage de projet, la gestion et la mobilisation des moyens nécessaires pour mener les actions subséquentes et enfin le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre.

En confiant aux services opérationnels la mise en œuvre des actions relevant de leur champ de compétence, la CCSB emploie tous ses moyens propres avec efficacité et implique l'ensemble de la structure dans l'atteinte de la trajectoire énergétique.

Chaque service opérationnel sera chargé d'une ou plusieurs actions avec la latitude de mobiliser les moyens adéquats pour atteindre les objectifs annuels associés.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable / Direction générale des services
Direction/Services associés	Tous les services porteurs d'une politique publique de la CCSB (et élus référents)
Partenaires associés	
Public cible	Services opérationnels

MOYENS

L'affectation et le pilotage des moyens humains peuvent être envisagés selon deux logiques :

- Transversale, les personnels sont mutualisés à l'échelle de la CCSB et participent à plusieurs actions réparties dans plusieurs services (communication par exemple) ;
- Thématique, les agents sont affectés par service qui dispose ainsi d'une chaîne d'action autonome sur l'ensemble des actions dont il est responsable.

Chaque service évalue et sollicite la mobilisation des personnels adéquate pour les actions dont il est chargé et est garant de l'atteinte des objectifs assignés.

Le service Développement Durable est, si nécessaire, appelé en expertise interne lorsqu'il est nécessaire d'arbitrer entre les services ou les actions.

CALENDRIER

Dès la finalisation du plan d'actions, information auprès de chaque chef de service des actions lui incombant.

INDICATEURS

Plusieurs canaux devraient être employés pour évaluer l'appropriation par les services et les bénéfices apportés dans la conduite des actions de trajectoire énergétique :

- Analyse des entretiens annuels des personnels intervenant sur ces actions,
- Revue annuelle des actions de trajectoire énergétique,
- Evaluation croisée du service Développement Durable.

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 1 : Coordonner et fédérer les acteurs autour de la démarche énergie-climat



CONTEXTE ET ENJEUX

Pour le moment, une large majorité des actions relevant de la mise en œuvre de la trajectoire énergétique est portée par le service Développement Durable.

Les actions à déployer à l'avenir seront portées par les services opérationnels qui intégreront les dépenses correspondantes dans leur enveloppe budgétaire.

OBJECTIFS

- Confier aux services « opérationnels » de la CCSB la gestion des budgets de mise en œuvre des actions subséquentes d'amélioration de la trajectoire énergétique TEPos

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les services chargés de porter des actions intégreront les dépenses afférentes dans la discussion sur leur enveloppe budgétaire, au même titre que leurs missions actuelles ; en effet, le respect de la trajectoire énergétique guide l'action publique de la CCSB.

L'évolution du budget sera coordonnée au niveau global par la Direction générale et l'exécutif de la CCSB, garantissant l'ajustement des moyens au juste nécessaire par rapport aux besoins.

Le dialogue de gestion doit conserver la souplesse et l'ouverture qui la caractérisent afin de ne pas brider la capacité d'initiative des services opérationnels dans la conduite des actions, qui appelleront nécessairement de la flexibilité.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable / Direction générale des services
Direction/Services associés	Tous les services porteurs d'une politique publique de la CCSB (et élus référents)
Partenaires associés	
Public cible	Services opérationnels

MOYENS

L'engagement politique fort de la CCSB dans la démarche, devrait garantir que les actions d'amélioration énergétique du territoire bénéficieront du niveau de priorité suffisant, en cas d'arbitrage, pour respecter la trajectoire énergétique définie par les élus.

CALENDRIER

Chaque année au moment de la préparation budgétaire (Octobre à Mars)

Les actions qui seront engagées au cours de l'année budgétaire pourraient faire l'objet d'une délibération modificatrice inscrivant les crédits budgétaires dédiés par action afin de suivre leur emploi par les services responsables.

INDICATEURS

- La revue annuelle des actions de trajectoire énergétique et le dialogue de gestion budgétaire permettront d'évaluer la bonne mise en œuvre.

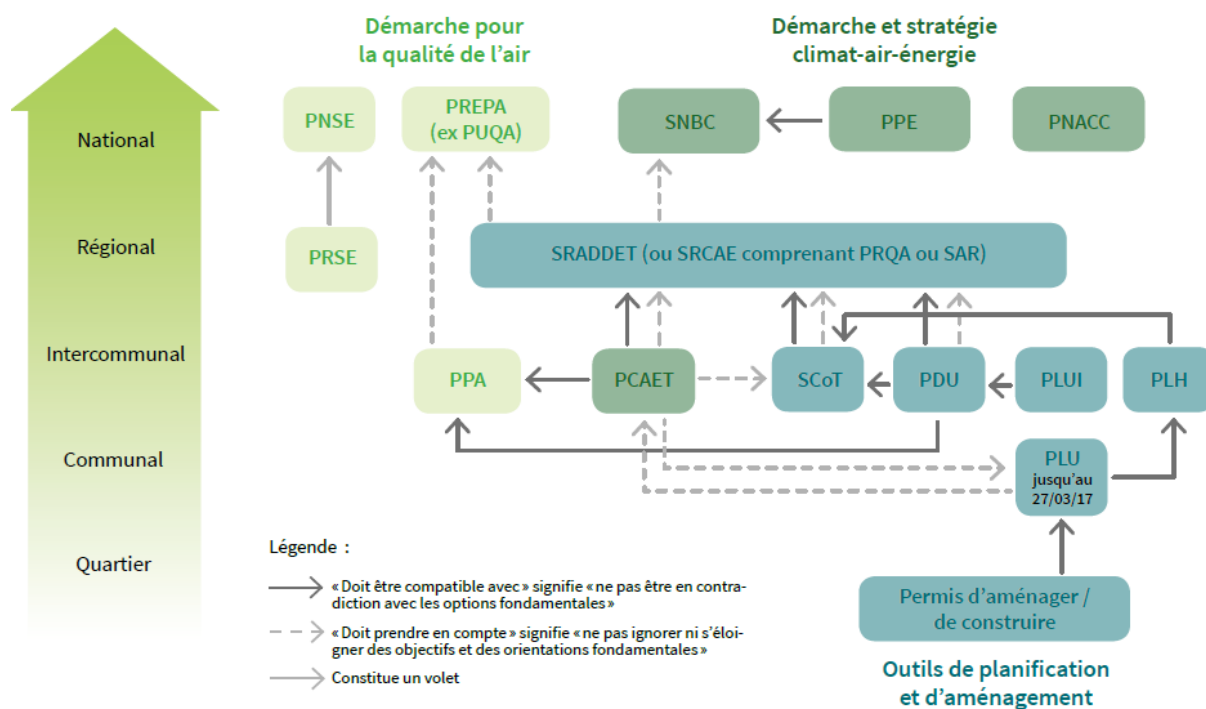
Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 2 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification



CONTEXTE ET ENJEUX

L'aménagement du territoire s'impose comme un élément essentiel de la transition énergétique sur lequel les politiques locales de l'énergie doivent s'appuyer pour rendre plus efficace les moyens d'action.



Les choix d'aménagement doivent prendre en compte les objectifs de transition énergétique. En effet, les choix d'aménagement orientent les performances énergétiques des bâtiments, en rénovation et en construction neuve et influent également les parts modales. L'aménagement est également un levier d'adaptation au changement climatique (choix des matériaux, espèces végétales, circulation d'eau, etc.).

D'un point de vue réglementaire, comme le rappelle le schéma ci-dessus, les PLU (et le futur PLUiH) doivent être compatibles avec les actions du PCAET.

La Communauté de Communes devant obligatoirement mettre en place un PLUi, celui-ci se devra d'intégrer lors de sa rédaction les enjeux du PCAET.

OBJECTIFS

- Fixer des orientations d'aménagement en cohérence avec les objectifs de transition énergétique permettant la baisse des émissions de gaz à effet de serre relatifs aux secteurs résidentiel, tertiaire et du transport et l'adaptation aux effets du changement climatique.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Intégration des critères énergie-climat dans les documents de planification

- Acter la volonté de prendre en compte les enjeux de transition écologique et énergétique dans le cadre des révisions de PLU et de définition du PLUi
- Constituer un groupe de travail
- Choisir un AMO
- Réunir les acteurs pour définir les éléments à intégrer dans les PLU (ou PLUi) les volets : maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables, mobilité, et adaptation au changement climatique
- Assurer une appropriation de ces éléments et un suivi dans la mise en œuvre

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Urbanisme
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	DREAL, DDT, ADEME, CAUE
Public cible	Elus

MOYENS

Cette action nécessitera du temps de travail des chargés de mission PLUi et TEPos, ainsi que des temps d'animation de réunion de travail avec les élus et partenaires (4 réunions de travail)

Le recrutement d'un bureau d'études sera également nécessaire pour accompagner la CCSB dans la rédaction du PLUi (10 jours d'accompagnement pour prendre en compte les interactions entre PCAET et PLUi)

Ressources :

Intégrer l'énergie dans les projets d'aménagement – de l'urbanisme de planification aux projets opérationnels HESPUL – 2015

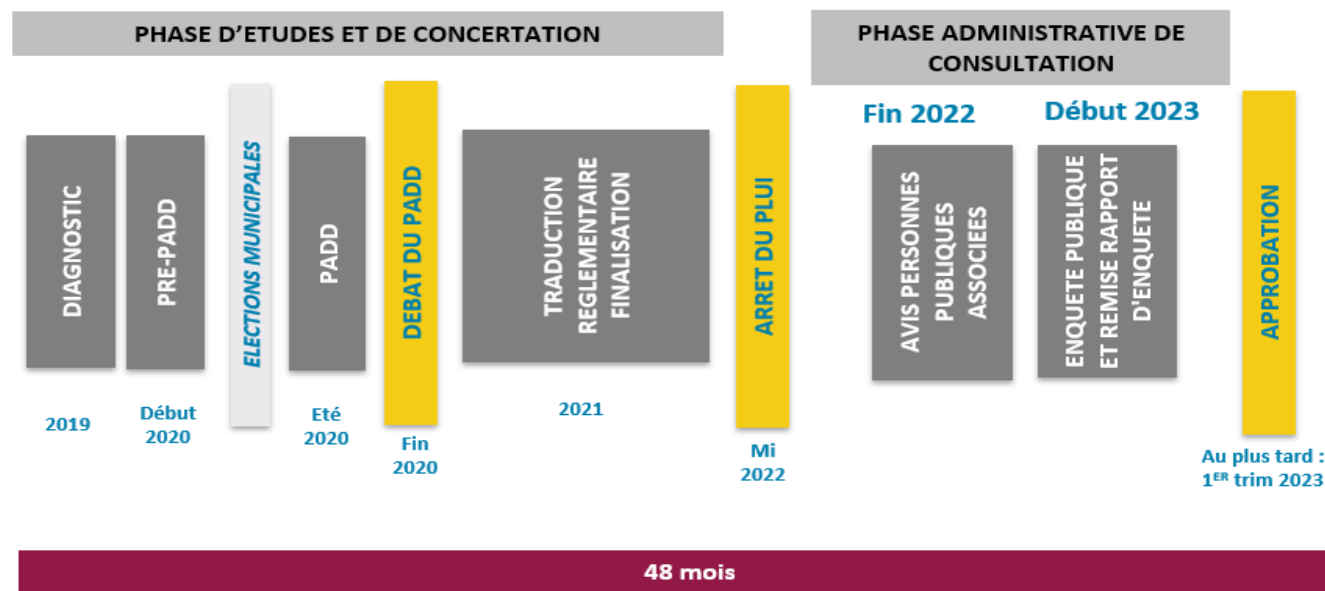
VADEMECUM pour la prise en compte des enjeux Climat Air Energie dans les PLU de Valence Romans Agglomération – à paraître 2018

CALENDRIER

2^e semestre 2018 : Prescription du PLUi-H

1^{er} semestre 2019 : Constituer un groupe de travail sur l'intégration de critère énergie-climat dans les outils de planification.

2020-2023 : Suivre l'élaboration du PLUi-H



INDICATEURS

- Constitution du groupe de travail
- Alignement des PLU /PLUi-H avec le PCAET
- Approbation du PLUi-H

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 2 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification



CONTEXTE ET ENJEUX

Les procédures d'aménagement peuvent prendre en compte l'énergie : performance énergétique de l'enveloppe, équipement de chauffage, rafraîchissement, eau chaude sanitaire, etc. Dans les opérations d'aménagement publics, l'aménageur est choisi par un avis d'appel public à la concurrence. Les aménageurs peuvent amener le promoteur à construire des bâtiments énergétiquement plus performants.

OBJECTIFS

- Retranscrire dans un cahier des charges des prescriptions et recommandations environnementales pour les aménagements de ZI, ZA, ZAC, lotissement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Intégration des critères énergie-climat dans les projets d'aménagement à l'échelle communautaire

- Construire une grille d'analyse multi-critères en s'appuyant sur des documents existants
- Tester la grille sur un projet d'aménagement
- Instaurer l'utilisation de cette grille pour tous les projets d'aménagement

A l'échelle du projet d'aménagement

- Mener une étude comparative de solution énergétique (optimisation du plan de masse)
- Fixer un niveau de performance énergétique visé par le projet
- Retranscrire les propositions des élus dans un cahier des prescriptions et des recommandations urbanistiques, architecturales, paysagères et environnementales (envisager un réseau de chaleur au niveau de la zone, bioclimatisme, etc.). L'ensemble de ces éléments peuvent être inscrits en tant qu'obligation ou incitation.
- Joindre ce document aux actes de vente et veiller au respect effectif des objectifs fixés par le programme

Plusieurs critères doivent être définis avec par exemple, le coefficient de forme pour la compacité des bâtiments, le taux de couverture des besoins par les EnR, le pourcentage de réutilisation de matériaux de déconstruction pour les aménagements, la densité thermique MWh/ml, le nombre de bâtiments avec une mutualisation des espaces pour plusieurs fonctions, etc.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Urbanisme
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	DREAL, DDT, ADEME, CAUE
Public cible	Elus, aménageurs, promoteurs

MOYENS

Cette action nécessite du temps de travail interne des chargés de mission aménagement et TEPos pour définir des critères énergétiques et environnementaux à intégrer dans les projets d'aménagement.

Ressources : Intégrer l'énergie dans les projets d'aménagement – de l'urbanisme de planification aux projets opérationnels HESPUL – 2015

CALENDRIER

Mois 1 : Acter la volonté d'intégrer des critères énergie-climat dans les projets d'aménagement

Mois 2 : Construire une grille d'analyse multi-critères

Mois 3 : Tester la grille sur un projet d'aménagement

Mois 4 : Généraliser la grille à tous les projets d'aménagement

INDICATEURS

- Nombre de zones intégrant des critères environnementaux

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 3 : Sensibiliser et impliquer les habitants dans la démarche de transition énergétique



CONTEXTE ET ENJEUX

Les enjeux de transition énergétique et les politiques publiques associées nécessitent de communiquer auprès de toutes les composantes du territoire.

La CCSB porte différentes démarches en lien avec la thématique énergie-climat : TEPos, TEPCV, PCAET. Afin que les citoyens puissent s'approprier ces démarches, il faut les rendre compréhensibles en mettant en place une communication appropriée.

Il est également important que la collectivité puisse mettre en avant les actions qu'elle réalise en réalisant une communication claire sur les projets réalisés au quotidien ainsi que sur les projets exemplaires.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les différents publics aux enjeux de transition énergétique
- Favoriser le développement de projets et la mise en place de bonnes pratiques
- Valoriser les actions mises en œuvre par la collectivité et « montrer l'exemple »

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mise en place d'une stratégie de communication autour des démarches énergie-climat nécessite de définir d'une part, les cibles de la communication et d'autre part les messages à faire passer.

1. *Définir les cibles* :
 - Habitants
 - Elus
 - Partenaires
 - Entreprises, agriculteurs, etc.
2. *Définir les thématiques*
 - Maîtrise de l'énergie : rénovation, écogestes, mobilité, etc.
 - Energies renouvelables
 - Qualité de l'air
3. *Définir les outils*
 - Communication papier, numérique
 - Animation
 - Visite de sites

Plusieurs outils de communication sont déjà réalisés et doivent être diffusés.

- Guide pratique de nos démarches concrètes de Développement Durable (élus)
- Guide des bonnes pratiques environnementales (grand public)
- Guide des idées reçues sur les énergies renouvelables (grand public)
- Service Renov en Beaujolais (grand public)

Le site Internet de la CCSB sera également mis régulièrement à jour.

En parallèle de la communication de fond sur les démarches structurantes portées par l'EPCI, des actions de communication spécifiques à chaque projet seront mises en place, notamment dans le cas de projets EnR conséquents. Dans ces cas particuliers, l'EPCI fera appel à des spécialistes de la communication. Ces frais de communication seront directement imputés au budget de développement du projet.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Communication
Partenaires associés	EIE, ADEME, Région
Public cible	Tout public

MOYENS

Temps interne : 5 jours

10 000€ en communication et événementiel/an

CALENDRIER

En continu

INDICATEURS

- Nombre d'animations programmées/an
- Nombre de personnes impliquées dans les actions/an
- Nombre de guides distribués/an

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 3 : Sensibiliser et impliquer les habitants dans la démarche de transition énergétique



CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire de la CCSB rassemble de nombreuses associations culturelles, sportives, caritatives, etc. Elles contribuent au dynamisme du territoire et à sa cohésion. Depuis plusieurs années, la CCSB organise des événements autour des enjeux du Développement Durable : projection de films, visites de site, conférences, etc.

L'ampleur des changements nécessaire pour l'ambition TEPos du territoire implique un changement d'échelle dans la mobilisation citoyenne. Il s'agit de mettre en mouvement progressivement l'ensemble des habitants du territoire, même ceux qui ne se sentent actuellement pas concernés.

OBJECTIFS

→ Mobiliser une large part des associations du territoire pour la mise en œuvre d'actions du Plan-Climat

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1) Communiquer sur l'appel à projet

Il s'agit dans un premier temps de compiler l'ensemble des coordonnées des présidents des associations du territoire en s'appuyant au besoin sur la préfecture. La communication gagnerait à s'appuyer sur un événement récurant rassemblant de facto les associations du territoire (ex. forum des associations de septembre).

2) Organisation d'un événement festif de lancement

Il s'agit de convier l'ensemble des associations du territoire à un événement festif gratuit susceptible de mobiliser le plus largement possible (concert, pièce de théâtre, etc.). L'enjeu est de s'assurer que des personnes qui ne sentent pas concernés par les enjeux environnementaux viennent tout de même.

A l'occasion de cet événement festif, l'appel à projet est présenté. L'animation à prévoir doit permettre des ajustements sur les modalités de l'appel à projet (ex. critères pour les montants) afin d'améliorer l'appropriation du dispositif par les participants.

Des exemples de typologies d'action peuvent être suggérées :

- Communication / organisation de covoiturage pour les activités des enfants
- Achat de produits locaux bio de saison pour les événements de l'association
- Changement de fournisseur d'électricité pour du 100 % renouvelable
- Etc.

Des outils de communication sont transmis aux personnes présentes pour qu'elles puissent relayer les informations sur le dispositif à leurs adhérents.

3) Recueil des propositions et attribution des subventions

Pour faciliter les contributions et leur traitement, celles-ci sont collectées sous la forme d'un formulaire en ligne simple.

Suite à leur réception, un échange téléphonique / rencontre physique peut être organisée pour préciser/ ajuster les propositions avec les associations voir créer des liens entre des projets similaires. L'objectif étant que toutes les associations candidates puissent recevoir une aide pour mener un projet.

Après validation, un courrier officiel confirme l'attribution de la subvention aux associations candidates.

4) Évènement de clôture & communication

A la fin du dispositif, il est essentiel qu'un événement puisse être organisé pour mettre en valeur et célébrer les actions menées, recueillir les retours sur les freins rencontrés pour une systématisation / généralisation des actions et sur le dispositif d'appel à projet en tant que tel. Si c'est un succès l'appel à projet doit pouvoir être reconduit les années suivantes.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Affaires culturelles
Partenaires associés	Toutes les associations du territoire
Public cible	Tout public

MOYENS

Temps interne : 5 jours

AMO : 10 jours (8000€)

8000€ en communication et événementiel

10 000€ subvention

CALENDRIER

Semestre 1 (avril à septembre) : préparation de l'appel à projet

Septembre : évènement festif de lancement lors du forum des associations

Novembre : attribution des subventions aux lauréats

Novembre – mai : mise en œuvre des actions

Juin : évènement festif de clôture

INDICATEURS

- Nombre de personnes impliquées dans les actions
- Nombre d'associations participantes

Axe stratégique 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité

Thème 4 : Faire de la CCSB une collectivité exemplaire



CONTEXTE ET ENJEUX

La commande publique représente au niveau nationale 15% du PIB. La commande publique est donc un levier important pour favoriser les achats responsables. Les collectivités se doivent à travers leurs achats d'être exemplaires, de favoriser les changements de pratiques et de promouvoir l'insertion sociale, la préservation de l'environnement, et l'accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises. Les achats durables touchent à tous les secteurs de la vie publique : marché de produits de nettoyage, repas dans les cantines, véhicules, énergie, mobilier, matériel informatique, recrutement de personnes éloignées de l'emploi, etc.

L'ordonnance du 23 juillet 2015, remplaçant le code des marchés publics, consolide la place du Développement Durable dans les marchés, banalisée à toutes les étapes de la procédure et renforcée par une évaluation des projets les plus significatifs.

OBJECTIFS

- Réduire l'impact environnemental de la CCSB et de ses communes membres
- Favoriser le développement d'une économie de proximité responsable

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser une session d'information pour donner des exemples de démarches achats durables réussies
- Cibler des catégories d'achat
- Monter un groupe de travail sur le sujet avec les acheteurs volontaires
- Définir des prescriptions techniques et sourcing avec les entreprises permettant d'appréhender leur degré de maturité en matière de Développement Durable afin de permettre la montée en compétence des fournisseurs et l'ajustement des attentes à la réalisation du terrain tout en conservant des objectifs ambitieux.
- Faire un état des lieux des différents marchés publics et prioriser les marchés prioritaires
- Etudier la pertinence de mutualiser grâce aux groupements de commande entre communes
- Rédiger le cahier des charges
 - Insérer des clauses environnementale et/ou sociale / ou des critères environnementaux ou sociaux lors de la rédaction des marchés publics
 - « Clause » : exigence insérée dans le cahier des charges en tant que spécification technique et constitue une obligation pour les candidats au marché public. La non-prise en compte de cette clause amène le pouvoir adjudicateur à rejeter une offre lors de son analyse.
 - « Critère » : n'a pas un caractère obligatoire, mais correspond à la base de choix et d'évaluation des offres. Selon la pondération du critère, celui-ci pourra s'imposer ou non face aux autres.
 - Décrire dans le préambule sa démarche de Développement Durable

Liste des principaux achats réalisés par les collectivités :

- Fourniture et approvisionnement en énergie et services associés de gaz et d'électricité
- Achat de matériel informatique
- Achat de véhicule ou de prestations de transport
- Marché de travaux : produits et matériaux pour bâtiments
- Marchés de produits ou matériel d'entretien ou prestations de nettoyage
- Marché de fourniture de produits et de matériel d'entretien des espaces verts
- Marchés publics d'insertion et les marchés publics intégrant des clauses sociales

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction générale des services
Direction/Services associés	Tous les services acheteurs
Partenaires associés	AURA-EE
Public cible	Elus et agents

MOYENS

Identifier dans chaque service les « acheteurs »

Ressources :

Commande publique durable – Guide méthodologique et fiches pratiques – 2016, RAEE&RREDD

Critères des Marchés Publics Ecologiques (MPE) de l'Union Européenne

CALENDRIER

Semestre 1 : Mettre en place un groupe de travail sur les marchés publics responsables et organiser une session d'information des agents. Réaliser l'état des lieux des marchés et définir des pistes de travail.

Semestre 2 : Expérimenter la mise en place de clauses et/ou critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics

Systematiser dans tous les marchés publics de la collectivité les exigences définies par le groupe de travail.

INDICATEURS

- Nombre de marchés publics intégrant des critères sociaux ou environnementaux

AXE 2

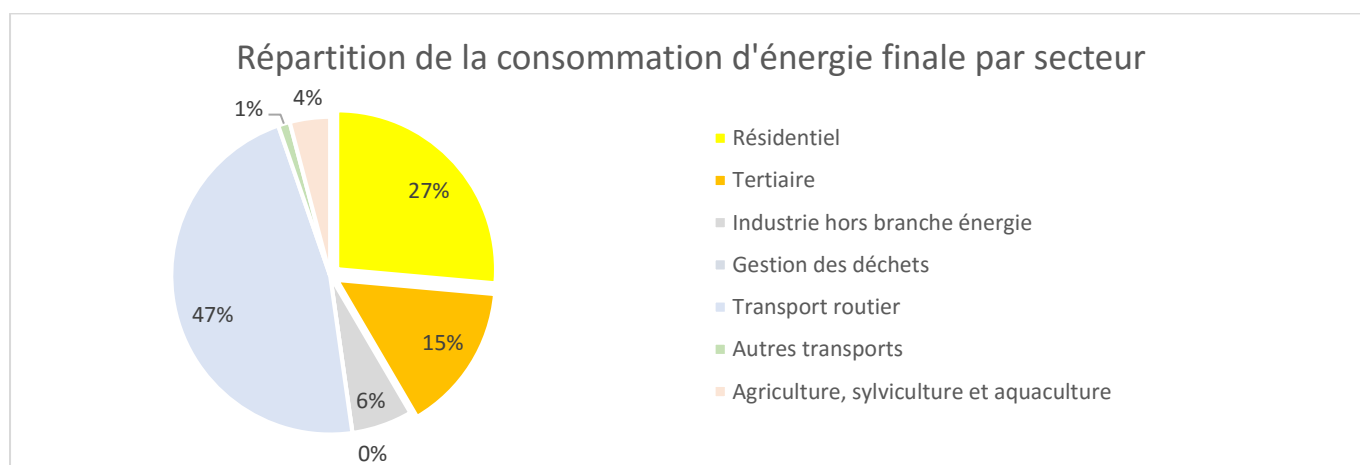
2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

✓ **CONSTAT ET ENJEUX**

Le résidentiel et le tertiaire sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie après le transport routier.

En 2015, les consommations de ces secteurs se répartissaient de la façon suivante :

- Tertiaire : 203 GWh EF/an (15%)
- Résidentiel : 354 GWh EF/an (27%)



Depuis 1990, les consommations du secteur résidentiel ont augmenté de 8% et celles du tertiaire de 86%.

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre de ces secteurs étaient les suivantes :

- Tertiaire : 29 kteq CO2 (9%)
- Résidentiel : 50 kteq CO2 (16%)

✓ **OBJECTIF ET POTENTIEL DE REDUCTION**

Le potentiel de maîtrise de l'énergie dans le secteur tertiaire est de **37 GWh**

Le potentiel de maîtrise de l'énergie dans le secteur résidentiel est de **147 GWh**

Rénover 1500 maisons au niveau BBC (construites < 1990)

x4

Rénover 2850 autres logements (propriétaires occupants collectifs, loc. privés, post 1990)

x3

Rénover 1500 logements sociaux au niveau BBC

x1

Thème 1 : Maîtriser les consommations énergétiques

- 2.1.1 Maintenir un service de conseiller en énergie partagé
- 2.1.2 Sensibiliser les particuliers à la maîtrise de l'énergie

Thème 2 : Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires

- 2.2.1 Rénover de manière performante et exemplaire les bâtiments publics
- 2.2.2 Construire systématiquement des bâtiments publics passifs ou à énergie positive
- 2.2.3 Expérimenter un dispositif de tiers financement dans le cadre d'une démarche régionale
- 2.2.4 Maintenir un service local d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé

Thème 3 : Développer les filières locales

- 2.3.1 Favoriser l'utilisation de produits locaux biosourcés pour la rénovation et la construction des bâtiments publics et privés
- 2.3.2 Mobiliser et former les artisans et les autres acteurs de la rénovation



Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 1 : Maîtriser les consommations énergétiques



CONTEXTE ET ENJEUX

L'ensemble des bâtiments communaux de la CCSB ont été audités entre 2010 et 2017. En complément, de ces Audits Énergétiques Globaux (AEG), des Conseillers en Énergie Partagés (CEP) mis à disposition par le SYDER interviennent depuis 2015 sur le territoire communautaire. Le service est pris en charge par la CCSB pour l'ensemble de ses communes membres adhérentes au SYDER. Par ailleurs, les bâtiments publics représentent un potentiel réel de diminution des consommations énergétiques et surtout une fonction d'exemplarité :

- La majorité des communes de la CCSB, sont des petites ou moyennes communes ne disposant pas de techniciens « bâtiments » et ont exprimé un besoin d'accompagnement sur cette thématique
- Le service CEP permet de mutualiser un technicien pour intervenir dans différentes communes
- Les bâtiments publics accueillant du public se doivent de répondre à certains critères thermiques et de confort

OBJECTIFS

- Rénover les bâtiments communaux de façon performante et mettre en place des actions concrètes sur le patrimoine public pour diminuer les coûts de fonctionnement des bâtiments communaux
- Conseiller les communes sur les aspects sobriété et efficacité énergétiques, et sur les potentiels de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics (bois-énergie, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, etc.)
- Valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Entre 2015 et 2018, le service CEP était porté par le SYDER. Le SYDER a proposé en 2018 aux EPCI de reprendre le service en interne. La CCSB souhaite maintenir un service de CEP, service qui s'est avéré très utile pour les communes durant les 3 ans de mise en place par le SYDER.

Mi-2019, une Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE) a été créée dans le département du Rhône.

2nd semestre 2019 :

- Définir les missions du CEP au sein de l'ALTE et les modalités de conventionnement avec l'agence et les communes

2nd semestre 2020 : mise en service du service CEP

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Bâtiments et services des communes
Partenaires associés	SYDER, ALTE
Public cible	Elus et agents communaux

MOYENS

1 ETP CEP – Env. 36 000€/an

CALENDRIER

- 2019 : Évaluation du service de CEP (logiciel de suivi SYNRI), réalisation des bilans de fin de convention et définition des nouvelles modalités de mise en œuvre
- 2020/2021 : Accompagnement des communes par le CEP – Prévoir un COPIL annuel

INDICATEURS

- Nombre de communes bénéficiant du CEP
- Évolution des factures énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public des collectivités
- MWh économisés et MWh cumac valorisés par CEE

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 1 : Maîtriser les consommations énergétiques



CONTEXTE ET ENJEUX

Le secteur résidentiel représente 27% des consommations énergétiques du territoire. Ces consommations peuvent être limitées par des actions d'efficacité énergétique, notamment la rénovation énergétique performante des logements. Mais ces consommations peuvent également être réduites grâce à l'adoption d'un comportement plus sobre. Par exemple, régler le chauffage à 19°C, éteindre les lumières, ne pas laisser les appareils en veille, etc. En jouant seulement sur les usages, ce sont des économies importantes qui peuvent être réalisées. Il est donc important de sensibiliser les habitants de la CCSB aux économies d'énergie.

OBJECTIFS

- Diminuer les consommations énergétiques du secteur résidentiel
- Atteindre un rythme de 400 rénovations par an d'ici 2020

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Utiliser tous les arguments (confort, coût, gain) pour favoriser la rénovation énergétique lors de projets de travaux
- Mettre à disposition des habitants de la documentation (ex : Guide ADEME)
- Prévoir un programme d'actions annuel sur la rénovation énergétique : soirées thermographiques, visites de site, présentation de factures avant/après, retours d'expérience sur l'amélioration du confort
- Présenter le service de RENOV EN BEAUJOLAIS lors de salon, fêtes, événements organisés sur le territoire
- Diffuser largement le guide de la CCSB « Guide de bonnes pratiques environnementales »

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	RENOV EN BEAUJOLAIS
Direction/Services associés	Services Développement Durable et Communication
Partenaires associés	Hespul/ALTE, Oïkos, acteurs de l'éducation à l'environnement
Public cible	Habitants

MOYENS

Budget communication et sensibilisation associé à la plateforme de rénovation.

CALENDRIER

4^e semestre 2017 :

- Lancement de la PLRE et communication large
- Définition d'un programme d'actions sur 3 ans

2^e semestre 2018 :

- Elaboration du « Guide des bonnes pratiques »

2^e semestre 2019 : Création de l'agence locale de la transition énergétique

Communication et sensibilisation en continue et notamment pendant les semaines du Développement Durable

INDICATEURS

- Nombre d'animations réalisées par an
- Nombre de participants aux animations
- Nombre de guides distribués

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 2 : Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires



CONTEXTE ET ENJEUX

Les bâtiments publics représentent un potentiel réel de diminution des consommations énergétiques, une fonction d'exemplarité et les communes ont la maîtrise de leur patrimoine.

- Les bâtiments communaux et intercommunaux ont bénéficié d'Audits Energétiques Globaux (AEG) entre 2010 et 2017.
- Chaque commune bénéficie donc de rapports d'audits pour chacun de ses bâtiments et de pistes d'actions à mettre en œuvre.
- Les communes bénéficient de l'accompagnement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP)

OBJECTIFS

- Rénover de manière performante les bâtiments publics
- Planifier les travaux de rénovation sur plusieurs années de l'ensemble du parc
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Produire un document avec des critères de performance à respecter à transmettre aux communes (ex : liste des critères techniques d'éligibilité pour le fonds de concours). Cahier des charges type pour recruter la maîtrise d'œuvre et les artisans.
- Informer les communes sur les financements disponibles pour la réalisation de rénovations performantes
- Proposer des « groupement de travaux », « groupement d'achat » pour des éco-matériaux, des dispositifs d'économie d'énergie

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Bâtiments CCSB/Mairie et services des communes
Partenaires associés	ADEME, AURA-EE, Région AURA, DDT
Public cible	CCSB et communes

MOYENS

Identifier les différents financements disponibles : CDC, FEDER, Fonds régionaux, SPL OSER. Utiliser les outils tels que les contrats de performance énergétique et les contrats d'objectif pour mener une action collective avec les communes.

CALENDRIER

2^{ème} semestre 2018 :

- Définir avec les Conseillers en Energie Partagés une liste des critères à respecter par les communes pour réaliser des rénovations performantes
- Rédiger en partenariat avec les communes une charte d'engagement pour la rénovation performante

2^{ème} semestre 2019 :

- Planifier des actions de rénovation à l'échelle de plusieurs communes
- Planifier la rénovation globale du parc

2020-2024 : Réalisation des travaux

INDICATEURS

- Evolution des factures énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public des collectivités
- MWh économisés

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 2 : Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires



CONTEXTE ET ENJEUX

Les communes ou l'intercommunalité réalisent peu de constructions neuves mais se doivent lorsque le cas se présente de réaliser des constructions à haute performance. Ceci pour limiter voire supprimer les consommations énergétiques (hors électricité spécifique) et améliorer le confort du bâtiment. Construire dès à présent des bâtiments publics à minima passifs ou positifs c'est également anticiper les réglementations thermiques à venir (notamment la RT 2020 en préparation et qui devrait mettre en œuvre le concept de bâtiment à énergie positive – BEPos et bas carbone).

OBJECTIFS

- Construire des bâtiments publics exemplaires, d'un point de vue énergétique et écologique
- Limiter au maximum les consommations énergétiques des bâtiments neufs et limiter l'énergie grise et les émissions de gaz à effet de serre induites par la construction

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Informer les communes sur les bâtiments passifs, positifs et bas carbone
- Informer les communes sur les financements disponibles
- Préparer un document type à transmettre aux communes pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre
- Mettre en place une charte d'engagement à respecter pour les constructions neuves
- Inciter les communes à imposer des critères énergétiques pour les constructions neuves dans les plans locaux d'urbanisme (cf. Fiche-action 1.2.1. Traduire les enjeux de la démarche TEPos dans les documents de planification)

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Bâtiments et services des communes
Direction/Services associés	Service Développement Durable, CEP
Partenaires associés	CAUE, FiBois, Oïkos, entreprises BTP
Public cible	CCSB et communes

MOYENS

Cette action consiste notamment à réaliser de la communication et de la sensibilisation des acteurs publics sur les constructions passives et positives. Un accompagnement spécifique devra être apporté pour définir les cahiers des charges pour recruter la maîtrise d'œuvre.

La CCSB disposera en janvier 2019, d'un bâtiment modèle pour communiquer, certifié Passif+, construit majoritairement en éco-matériaux avec du bois du Beaujolais.

CALENDRIER

Communiquer auprès des communes sur les constructions passives et positives et leur mettre différents outils à disposition
En continu : proposer des visites de site et accompagner les communes dans leur projet en lien avec le conseil en énergie partagé

INDICATEURS

- Nombre de bâtiments neufs construits
- Pourcentage de bâtiments neufs passifs/positifs par an
- Consommation kWh/m²/an des bâtiments neufs

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 2 : Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires



CONTEXTE ET ENJEUX

Les scénarios énergétiques qui respectent les engagements européens et internationaux de la France à l'horizon 2050 convergent sur l'impératif de rénover le parc bâti français au niveau BBC-rénovation. Or, pour atteindre ces objectifs il faut revoir la stratégie actuelle de rénovation thermique et tendre vers des rénovations complètes, en une seule fois, et beaucoup plus efficaces. Le budget moyen d'une rénovation complète d'une maison individuelle permettant de diviser de 4 à 6 fois la facture énergétique est de 60 000€. Mais pour mobiliser une telle somme nécessite d'avoir cette trésorerie et de mobiliser des aides.

OBJECTIFS

- Permettre le financement de rénovations globales en facilitant la prise de décision
- Faciliter l'optimisation financière pour mobiliser dans les meilleures conditions l'ensemble des aides disponibles
- Augmente le nombre de ménages solvables et sécurise le paiement des entreprises

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en 2017 un groupe de travail sur les solutions personnalisées de financement des travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé.

Deux solutions ont été proposées afin d'être expérimentées sur les territoires volontaires porteurs d'une plateforme locale de rénovation énergétique :

- Une avance de trésorerie : avance des fonds et paiement des entreprises en attendant le versement des aides publiques. Pour tous les propriétaires dans l'incapacité d'avancer les aides pour payer les entreprises
- Un prêt « long terme » : octroi d'un prêt long terme 20-25 ans avec une approche « sur-mesure » (prêt pallier, prêt différé, garanties, assurance, etc.). Pour tous les ménages emprunteurs (tous revenus) qui n'ont pas trouvé de solution auprès du réseau bancaire.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	RENOV EN BEAUJOLAIS
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	Région, EIE, ANAH
Public cible	Propriétaires

MOYENS

La mise en place de ce dispositif ne nécessite pas d'utiliser les fonds de la collectivité car le fonds est au niveau régional. Les moyens nécessaires sont l'accompagnement des propriétaires dans leur dossier de rénovation.

CALENDRIER

2018 : Constitution d'un fonds de financement au niveau régional et externalisation de sa gestion

2019/2020 : Expérimentation du fonds

INDICATEURS

- Nombre de chantiers de rénovation complète
- Nombre de bénéficiaires de l'avance de trésorerie
- Nombre de bénéficiaires du prêt long terme

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 2 : Massifier les rénovations performantes et favoriser les constructions neuves exemplaires



CONTEXTE ET ENJEUX

Le bilan énergétique du territoire de la CCSB a montré que le résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire. Il représente 27% des consommations énergétiques, soit 354 GWh EF/an (dont 250GWh EF/an pour le chauffage). Ce secteur possède par ailleurs un fort potentiel d'économies d'énergie et les actions à mettre en œuvre pour l'atteindre sont connues (sobriété et efficacité énergétique). Le constat régulièrement fait est qu'il y a une multitude de dispositifs disponibles pour aider les particuliers à rénover et que cette complexité limite le passage à la rénovation globale. La création d'une plateforme de rénovation en 2017 qui structure une offre a permis d'impulser une dynamique locale. Elle favorisera également le développement d'une filière professionnelle locale de la rénovation.

OBJECTIFS

- Offrir aux habitants un guichet unique de la rénovation en les accompagnant dans leur démarche de rénovation énergétique du commencement du projet à l'année de parfait achèvement des travaux
- Former les artisans, les aider à se constituer en groupement
- Réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel
- Atteindre un rythme de 400 rénovations performantes par an en 2020

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Communiquer sur la plateforme de rénovation « Rénov en Beaujolais » auprès des habitants de la CCSB
- Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation en partenariat avec Hespul, Soliha et le CAUE
- Structurer un réseau de professionnel de l'habitat
- Créer des partenariats avec les agences immobilières, les notaires, les banques du territoire
- Renforcer les sources de financement
- Expérimenter des dispositifs de financement innovants, de type tiers investissement

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	RENOV EN BEAUJOLAIS
Direction/Services associés	Service Développement Durable, Service Développement économique
Partenaires associés	Hespul, Soliha, CAUE, Oïkos, CAPEB, BTP Rhône et artisans
Public cible	Habitants, artisans

MOYENS

1 ETP coordinateur énergie & habitat

Afin de couvrir toutes les missions de la plateforme, un renfort d'1 ETP à minima sera nécessaire.

CALENDRIER

- 2015-2017 : Préfiguration de la PLRE
- Septembre 2017 : Lancement de la plateforme locale de rénovation de l'habitat privé
- 2018 : Accompagnement des particuliers et structuration des différentes missions de la plateforme
- 2019 : Structuration des partenariats avec les entreprises de l'efficacité énergétique et les acteurs de l'immobilier (agences immobilières, banques, notaires, etc.)

INDICATEURS

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Nombre de ménages accompagnés par la PLRE | <input type="checkbox"/> MWh cumac valorisés par CEE |
| <input type="checkbox"/> Nombre d'artisans formés par la PLRE | <input type="checkbox"/> K€ de travaux réalisés pour les entreprises locales |
| <input type="checkbox"/> MWh économisés | |

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 3 : Développer les filières locales



CONTEXTE ET ENJEUX

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques dans le secteur résidentiel, une rénovation massive du parc doit être réalisée avec un objectif visant 400 rénovations par an d'ici 2020. Or, l'énergie nécessaire à produire les matériaux et éléments de construction ou de rénovation (énergie grise) est importante. En effet, toutes les étapes de la vie d'un produit sont énergivores : l'extraction des matières premières, les étapes de transformation, les conditionnements, la mise en œuvre, le recyclage, la destruction et tous les transports utilisés.

Or, l'utilisation de matériaux biosourcés (locaux et le moins transformé possible) concourt au stockage de carbone et à la préservation des ressources naturelles. La matière biosourcée est définie par l'arrêté du 19 décembre 2012 comme étant une « matière issue de la biomasse végétale ou animale. » Certains matériaux comme la paille sont disponibles en grande quantité.

Développer les matériaux biosourcés locaux permettrait de réduire l'énergie grise et de structurer des filières locales. Mais aussi d'anticiper les futures réglementations thermiques relatives aux bâtiments à énergie positive bas carbone.

OBJECTIFS

- Valoriser les ressources locales pour rénover et construire
- Limiter les consommations d'énergie grise pour rénover ou construire
- Développer les filières locales

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cible « Résidentiel » :

- Mettre de la documentation à disposition des particuliers se rendant à la plateforme de rénovation
- Acquérir des maquettes de matériaux biosourcés
- Proposer des visites de site de construction ou rénovation en matériaux biosourcés
- Mettre en place des incitations financières pour l'utilisation de matériaux biosourcés

Cible « Bâtiments publics »

- Proposer un cahier des charges aux communes pour leur permettre de prescrire des travaux avec des matériaux biosourcés (cf. Fiche n°2.1.1 – rénover de manière performante les bâtiments publics)
- Organiser une formation avec les élus-bâtiment sur les matériaux biosourcés

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	RENOV EN BEAUJOLAIS – Service Bâtiments
Direction/Services associés	Développement Durable et Développement Economique
Partenaires associés	Hespul, CAUE, Oïkos, FiBois
Public cible	Habitants, élus, artisans

MOYENS

Cette action consiste notamment à réaliser des sessions d'information et de sensibilisation. Il s'agit de temps d'animation et du financement d'outils pédagogiques. La CCSB s'appuiera sur les outils pédagogiques qu'elle possède : la boîte à bâtir.

CALENDRIER

Semestre 1 : Acquisition des outils pédagogiques et formation des agents PLRE et Développement Durable

Semestre 2 : Organisation d'animations pédagogiques et communication sur l'éco-construction

INDICATEURS

- Nombre de chantiers intégrant des matériaux biosourcés
- Bilan carbone des chantiers (E+/C-)

Axe stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels

Thème 3 : Développer les filières locales



CONTEXTE ET ENJEUX

Le bilan énergétique du territoire de la CCSB a montré que le résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire. Il représente 27% des consommations énergétiques, soit 354 GWh EF/an (dont 250GWh EF/an pour le chauffage). Ce secteur possède par ailleurs un fort potentiel d'économies d'énergie et les actions à mettre en œuvre pour l'atteindre sont connues (sobriété et efficacité énergétique). Les artisans sont des acteurs incontournables car pour réaliser des économies importantes d'énergie, il est nécessaire que les travaux réalisés soient extrêmement performants.

Par ailleurs, d'autres acteurs comme les architectes, les agences immobilières, les notaires et les banques ont un rôle à jouer dans le domaine de la rénovation et doivent être impliqués dans la démarche de la collectivité.

OBJECTIFS

- Former les artisans aux pratiques de la rénovation globale performante et à l'éco-rénovation
- Constituer des groupements d'artisans
- Mettre en place les conditions favorables

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier les artisans déjà certifiés RGE sur le territoire et les artisans moteurs
- Etudier l'intérêt de créer des groupements d'artisans et identifier comment formaliser les modalités de référencement
- Former les artisans

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	RENOV EN BEAUJOLAIS
Direction/Services associés	Service développement économique
Partenaires associés	Ensemble des acteurs du bâtiment
Public cible	Entreprises du bâtiment

MOYENS

En lien avec la création de l'ALTE69

CALENDRIER

En lien avec la création de l'ALTE69

INDICATEURS

- Part moyenne d'entreprises du bâtiment qualifiée RGE sur le territoire
- Nombre de groupements constitués
- Nombre de formation organisé

AXE 3

3. Développer les énergies renouvelables

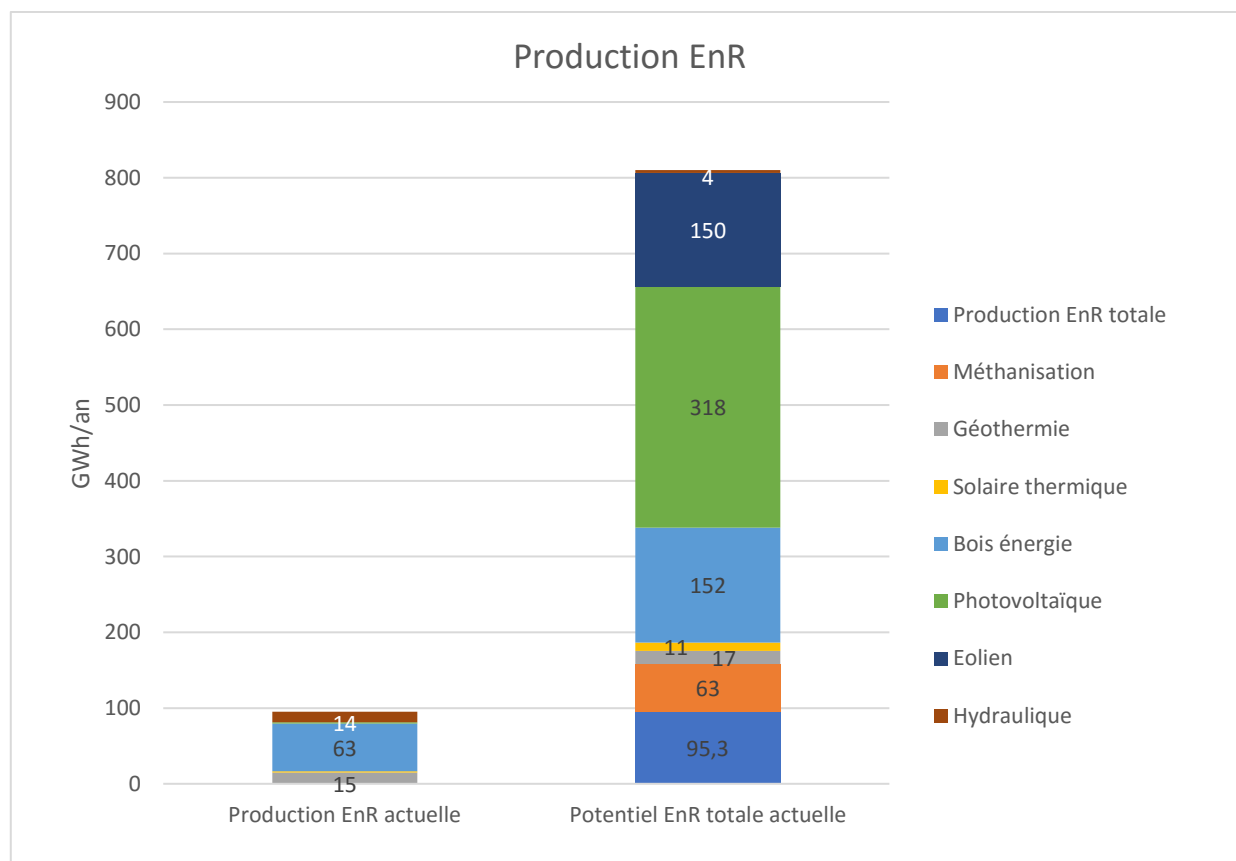
✓ **CONSTAT ET ENJEUX**

En 2015, les installations d'énergie renouvelable ont produit environ 95 GWh sur le territoire de la CCSB. Les principales sources de production sont le bois-énergie (63 GWh), l'hydroélectricité (13 GWh), la géothermie (15 GWh), le solaire photovoltaïque (1,7 GWh) et le solaire thermique (1,6 GWh).

La consommation totale d'énergie de la CCSB était en 2015 d'environ 1340 GWh. Ainsi, **la CCSB couvre actuellement 7% de ses besoins en énergie**. Afin de devenir TEPos, la CCSB devra couvrir l'ensemble de ses besoins en énergie, voire plus.

✓ **OBJECTIF ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT**

Le potentiel de développement des énergies renouvelables a été caractérisé sur le territoire de la CCSB et se présente de la façon suivante :



Les potentiels les plus importants sont le photovoltaïque, le bois-énergie, l'éolien et la méthanisation. L'ensemble des potentiels devront être développés pour atteindre les objectifs fixés.

Thème 1 : Développer le photovoltaïque

- 3.1.1 Favoriser l'installation de photovoltaïque sur les bâtiments neufs communaux et intercommunaux
- 3.1.2 Mettre en œuvre d'une opération collective d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux existants en partenariat avec le Syndicat d'Énergie du Rhône (SYDER)
- 3.1.3 Faire évoluer les documents d'urbanisme pour favoriser le photovoltaïque
- 3.1.4 Créer un groupe de travail avec les acteurs économiques sur le photovoltaïque
- 3.1.5 Créer un groupe de travail pour les projets des particuliers individuels ou collectifs et le financement participatif
- 3.1.6 Constituer un groupe de travail pour un ou des projets collectifs associant toits privés et toits publics

Thème 2 : Développer le bois-énergie

- 3.2.1 Etudier l'opportunité de développer les chaufferies bois pour les bâtiments communaux et intercommunaux
- 3.2.2 Organiser une cellule bois énergie locale
- 3.2.3 Inciter et accompagner à l'utilisation du bois d'œuvre dans les constructions
- 3.2.4 Communiquer auprès des propriétaires forestiers
- 3.2.5 Favoriser l'utilisation du bois déchets en bois énergie
- 3.2.6 Valoriser le bois des tailles de haies en bois énergie

Thème 3 : Développer la méthanisation

- 3.3.1 Créer une unité de méthanisation territoriale
- 3.3.2 Accompagner les porteurs de projet de méthanisation à la ferme

Thème 4 : Développer l'éolien

- 3.4.1 Maximiser les retombées locales du développement de projets éoliens

Thème 5 : Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie

- 3.5.1 Valoriser le potentiel solaire thermique sur les bâtiments publics
- 3.5.2 Créer et animer un groupement de commande pour des installations de solaire thermique
- 3.5.3 Valoriser le potentiel géothermique dans les bâtiments publics

Thème 6 : Développer l'hydro-électricité

- 3.6.1 Etudier l'opportunité d'installer des petites centrales hydroélectriques

Thème 7 : Valoriser les énergies de récupération

- 3.7.1 Etudier les opportunités de valorisation des énergies fatales avec les entreprises et les collectivités

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque



CONTEXTE ET ENJEUX

Les bâtiments publics représentent un potentiel réel et surtout une fonction d'exemplarité :

- Une totale maîtrise du programme pour les bâtiments neufs
- Tous les bâtiments peuvent intégrer une installation photovoltaïque
- L'intégration est facile et esthétique lorsqu'elle est étudiée en même temps que le projet, elle peut être un élément de conception architecturale.

OBJECTIFS

- Etudier systématiquement l'opportunité d'une installation photovoltaïque sur les bâtiments neufs
- Construire un retour d'expérience collectif et une montée en compétence des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et de la maîtrise d'œuvre : la multiplication des projets permettra en effet un apprentissage progressif des acteurs

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sélection à l'échelle de la CCSB d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ou d'un architecte compétent pour le suivi particulier des projets photovoltaïque sur bâtiment neuf ou accompagnement par un AMO si nécessaire
- Elaboration et diffusion d'un cahier des charges type à intégrer dans les programmes pour les bâtiments neufs
- Appui aux communes dans le dialogue avec les maîtres d'œuvre

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service bâtiments, services techniques des communes
Partenaires associés	AMO ou MOE compétente, SYDER, HESPUL, CAUE
Public cible	CCSB et communes

MOYENS

- Consulter un AMO pour un repérage des installations à développer
- Etudier la possibilité de répondre à certains appels à projet (région, ADEME)
- Conventionner avec HESPUL pour le suivi des installations en exploitation
- Communiquer sur les résultats obtenus (ne serait-ce que localement dans le bâtiment concerné et à l'échelle de la CCSB)

CALENDRIER

Réaliser 1 à 2 réunions par an de sensibilisation à destination des élus et des services.

Engager un échange avec SYDER / HESPUL pour l'animation et le portage du projet.

INDICATEURS

- Une note annuelle rendant compte des nouvelles installations effectuées, de la communication mise en œuvre, et des retours d'expérience associés. Cette note sera intégrée dans le bilan annuel de la commission environnement et des démarches TEPos/PCAET.
- Nombre d'installations photovoltaïques installées sur des bâtiments publics neufs
- Puissance installée (en Kwc)
- Productions annuelles cumulées (en Kwc)

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque



CONTEXTE ET ENJEUX

Les bâtiments publics représentent un potentiel réel et surtout une fonction d'exemplarité :

- Le regroupement des projets permet de simplifier les études à réaliser et le portage des opérations en s'appuyant sur un partenaire
- Un projet mutualisé permet de réaliser des économies d'échelle et de massifier le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics
- Un projet à l'échelle communautaire permet d'installer un maximum de toitures en équilibrant les différents taux de rentabilité des installations

OBJECTIFS

- Repérer les opportunités d'installation de photovoltaïque sur les bâtiments existants
- Massifier le développement du photovoltaïque
- Lancer une opération collective avec le SYDER et installer au minimum 30 installations photovoltaïques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Conventionner avec Hespul pour faire réaliser l'étude d'opportunité sur 60 bâtiments publics des communes volontaires
- Regrouper les projets éligibles dans un programme intercommunal porté par le SYDER

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service bâtiments, Mairies
Partenaires associés	SYDER (MO), HESPUL
Public cible	CCSB et communes

MOYENS

- Communiquer auprès des communes
- Recenser des bâtiments et sélectionner les communes volontaires : bâtiments avec travaux de réfection de toiture, bâtiments identifiés comme favorable dans les Audits Energétiques Globaux (AEG), bâtiments identifiés par les CEP.
- Conventionner avec le SYDER pour assurer le portage de l'opération : le SYDER est maître d'ouvrage de l'opération et responsable du portage financier. Dans le cadre de la convention passée entre le SYDER et la commune ou la CCSB, la toiture est mise à disposition du SYDER pour une durée de 20 ans.
- Etudier la possibilité de répondre à l'appel à projet photovoltaïque régional concernant les installations partenariales

CALENDRIER

- Mars – Septembre 2018 : identification des premières toitures
- Automne 2018 : réalisation d'une étude d'opportunité sur 60 bâtiments communaux réalisée par Hespul
- 2019/2021 : Mise en service des installations

INDICATEURS

- Suivre un programme pluriannuel de réalisation ainsi que la production photovoltaïque obtenue, communiquer sur cette production et le montage de projet
- Nombre d'installations réalisées
- Puissance installée (en kWc)
- Production annuelle cumulée (en kWc)

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque



CONTEXTE ET ENJEUX

Les documents d'urbanisme peuvent être un accélérateur à la réalisation d'installations :

- Nature des toitures
- Plan local d'urbanisme intercommunal
- Règlement de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC)
- Réseaux

OBJECTIFS

- Repérer les contraintes existantes
- Rechercher et rédiger les incitations réglementaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Constituer un groupe de travail avec les techniciens urbanistes
- Rechercher les appuis nécessaires (AMORCE, SYDER, HESPUL, DREAL, CAUE ...)
- Produire des recommandations aux communes à intégrer dans leur PLU et règlements de ZAC :
 - Identification des potentiels, zonage éventuel
 - Définition de bonus de constructibilité
 - Conditionnalité de cession de terrain (ou PC) pour les ZAC
- Envisager l'obligation d'installation pour les constructions neuves (sous condition)

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service urbanisme
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	Bureaux d'études urbanisme
Public cible	CCSB et communes

MOYENS

- Constituer un groupe de travail avec les techniciens et élus des communes, éventuellement leurs AMO urbanisme
- Définir les enjeux en matière de documents d'urbanisme existant et en cours d'élaboration
- Lister les contraintes à lever et les règles d'incitation possibles
- Faire valider ces modifications aux élus impliqués
- Communiquer auprès de l'ensemble des communes de la CCSB

CALENDRIER

Trimestre 1 à 3 : constituer un groupe de travail technique avec les services urbanisme des communes, 1 réunion par trimestre.

Réunion 1 : identifier les sujets à enjeux à venir (modifications de PLU, lancement de ZAC, PLUj, SCOT)

Réunion 2 : Croiser avec les enjeux de transition énergétique (MDE ou production ENR) sur les zones concernées par ces travaux de rédaction de règlements – envisager des prescriptions possibles

En parallèle : faire travailler le prestataire sur des propositions opérationnelles adaptées aux objectifs énergétiques et zones concernées

Réunion 3 : mesurer les impacts et les freins possibles – valider les propositions

INDICATEURS

- Suivi des PLU et règlements de ZAC produit, diffusion auprès des autres communes, retour d'expérience sur les effets réels obtenus (poursuite du groupe de travail sur un calendrier adapté)
- Nombre de documents d'urbanisme révisés

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque



CONTEXTE ET ENJEUX

L'apport d'informations au fil des évolutions réglementaires ou de portage de projet est un élément pouvant déclencher l'intérêt des acteurs économiques

- Typologie d'installation selon évolution arrêté tarifaire
- Modalités de montage de projet
- Mise en relation pour recherche de mutualisation

OBJECTIFS

- Informer les acteurs économiques
- Rechercher des mutualisations possibles

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Constituer un groupe de travail avec les acteurs économiques piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la chambre d'agriculture : rassemblant responsables énergie et/ou patrimoine, agriculteur, artisans, ...
- Rechercher les appuis nécessaires (CCI, HESPUL, AMO ...)
- Construire un programme de réunions thématiques en s'appuyant sur les acteurs de la filière

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement Economique
Partenaires associés	CCI, CMA, Chambre d'agriculture, HESPUL, AMO
Public cible	Entreprises, agriculteurs

MOYENS

Une dizaine de jour de travail par an de la responsable environnement de la CCI pour organiser 2 à 3 réunions de travail par an avec les responsables énergie des entreprises volontaires permettant de :

- Informer sur les conditions tarifaires
- Présenter des exemples de montage
- Echanger entre les acteurs pour recherche de synergie
- Rechercher des mutualisations et rencontres avec des acteurs de la filière
- Visites d'installations
- Proposer d'étudier des cas proposés par les entreprises – mettre en relation avec des ressources locales (installateurs, bureaux d'études)
- Organiser des visites d'installation et examen de projets réels
- Communication croisée de la CCI, CCSB, CMA, CA pour solliciter largement les acteurs privés du territoire

CALENDRIER

Dès que possible : Rencontrer la CCI CMA CA pour définir leurs implications et les objectifs

Identifier les appuis possibles (HESPUL, autre)

Identifier les sujets à traiter (toitures, assurance, montages, ...)

Recenser les acteurs mobilisables

Après accord avec la CCI : Mise en place du groupe de travail

Communication coordonnées CCSB et Chambres

INDICATEURS

- Suivi des installations réalisées
- Nombre de réunions de travail
- Nombre d'installations
- Puissance installée
- Nombre d'entreprises présentes aux réunions

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque



CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilisation des habitants peut être réalisée par une double approche individuelle et collective. La réunion d'information sur le photovoltaïque organisée par la CCSB le 17 janvier 2017 dans le cadre de la démarche TEPos a montré un vif intérêt de nombreux habitants du territoire sur le sujet.

OBJECTIFS

- Informer les habitants de manière générale sur le photovoltaïque
- Diffuser les bonnes pratiques et présenter des exemples de réalisation
- Faire émerger les demandes individuelles et envisager la constitution d'un groupement de commande et la mutualisation des démarches administratives

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Conventionner avec un prestataire pour cette animation
- Organiser 3 ou 4 réunions de travail par an dans différentes communes permettant :
 - o Information sur le photovoltaïque en général et son intérêt pour le particulier et pour la CCSB
 - o Présentation d'exemples de réalisations avec des visites d'installations
 - o Equation économique et intérêt de long terme
 - o Type de montage individuel ou collectif
 - o Recherche de mutualisation possible en réunissant ensuite les personnes intéressées pour avancer sur des projets opérationnels
- Créer un groupe de travail pour les projets individuels pour regrouper les projets
- Constituer un groupement d'achat formel ou informel pour abaisser les coûts d'installation, en particulier concernant les panneaux, tout en valorisant la production régionale.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	
Partenaires associés	HESPUL, AURA-EE
Public cible	Habitants

MOYENS

Montant de la convention avec le prestataire commun avec action 5 (et même avec d'autres actions : un véritable programme territorial PHOTOVOLTAÏQUE devrait ainsi être mené avec l'Espace Info Energie)

Montant budget communication de la CCSB pour cette fiche : à envisager avec les autres actions de communication

S'agissant de projets individuels, les personnes concernées doivent investir le temps nécessaire, une fois les premières réunions effectuées. Le groupement de commande ne peut en effet être constitué que par les investisseurs individuels dans leur propre installation

CALENDRIER

1^{ère} Rencontre à Belleville après mobilisation des habitants par voie de presse ou autre support de communication (suite de l'atelier de février)

Identifier les lieux où une réunion décentralisée serait utile

Identifier les sujets à traiter (toitures, assurance, montages, ...)

Recenser les personnes intéressées pour l'individuel ou le collectif

Proposer une liste d'installateurs aux porteurs de projet individuel et proposer un accompagnement en phase devis

Aider à l'émergence d'un groupement de commande qui devra consulter installateurs et fournisseurs de panneau sur un volume plus important de manière à bénéficier de conditions tarifaires favorables.

INDICATEURS

- Suivi des installations réalisées
- Nombre de réunions de travail
- Nombre d'installations
- Puissance installée

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 1 : Développer le solaire photovoltaïque



CONTEXTE ET ENJEUX

Les projets collectifs de développement du photovoltaïque ont émergé dans les années 2010/2011 dans les parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes avec l'appui de Rhône-Alpes-Energie-Environnement. Les premières centrales villageoises ont ainsi vu le jour et on en compte désormais une quarantaine. Une centrale villageoise est une société locale qui a pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Les projets qui sont développés respectent le paysage et le patrimoine. Ils génèrent des retombées économiques locales.

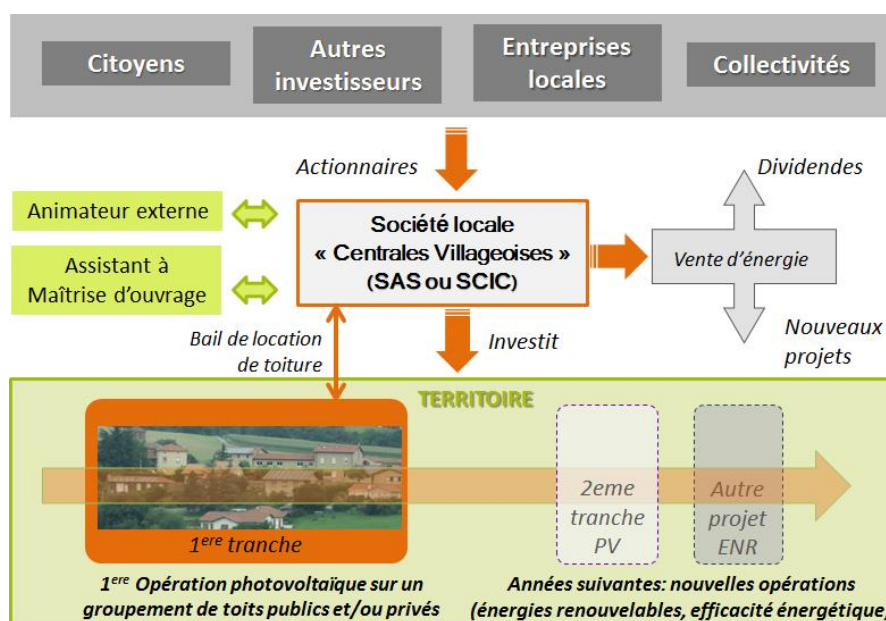
La réunion d'information sur le photovoltaïque organisée par la CCSB le 17 janvier 2017 dans le cadre de la démarche TEPos a montré un vif intérêt de nombreux habitants du territoire sur le sujet.

OBJECTIFS

- Informer les habitants de manière générale sur le photovoltaïque
- Diffuser les bonnes pratiques et présenter des exemples de réalisation
- Faire émerger les demandes individuelles et envisager la constitution d'un groupe de travail pour la constitution d'un projet collectif de type « centrale villageoise » par exemple associant propriétaires de toitures publiques et privées et investisseurs (propriétaires ou non)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Conventionner avec un prestataire pour cette animation
- Organiser 3 ou 4 réunions de travail par an dans différentes communes permettant :
 - o Information sur le photovoltaïque en général et son intérêt pour le particulier et pour la CCSB
 - o Présentation d'exemples de réalisations avec des visites d'installations
 - o Equation économique et intérêt de long terme
 - o Type de montage individuel ou collectif
 - o Recherche de mutualisation possible en réunissant ensuite les personnes intéressées pour avancer sur des projets opérationnels
 - o Présenter le principe de la centrale villageoise associant propriétaires et investisseurs, public et privé voir acteur économique.
- Créer un groupe de travail pour la constitution d'une association de préfiguration
- Démarcher les propriétaires de toiture puis les investisseurs
- Déterminer le montage juridique approprié à partir de la boîte à outil RAEE



PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service bâtiments
Partenaires associés	ADEME, Région, HESPUL, AURA-EE
Public cible	Habitants et communes

MOYENS

Montant de la convention avec un prestataire commun avec action 5 (et même avec d'autres actions : un véritable programme territorial PHOTOVOLTAÏQUE devrait ainsi être mené avec l'Espace Info Energie)

Montant budget communication de la CCSB pour cette fiche : à envisager avec les autres actions de communication

S'appuyer sur l'aide aux projets partenariaux de la région, notamment pour les projets entre 9 et 100 kWc et sur les aides à la décision ADEME.

CALENDRIER

1^{ère} rencontre à Belleville après mobilisation des habitants par voie de presse ou autre support de communication (suite de l'atelier de janvier)

Identifier les lieux où une réunion décentralisée serait utile (à partir notamment des questionnaires récoltés)

Identifier les sujets à traiter (toitures, assurance, montages, ...)

Recenser les personnes intéressées pour l'individuel ou le collectif

Créer un groupe de projet collectif :

- Identifier le périmètre géographique
- Faire émerger un ou des animateurs pour le projet
- Assurer leur formation par AURA-EE
- Tenir quelques réunions sur le territoire visé
- Rechercher les toitures et les investisseurs

Après 3 à 6 mois : Création de l'association de préfiguration pour porter les premiers coûts d'étude

INDICATEURS

- Suivi des installations réalisées
- Nombre de réunions de travail
- Nombre d'installations
- Puissance installée

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 2 : Développer le bois-énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

Un contexte favorable au développement de chaufferies bois pour les bâtiments publics :

- Une ressource abondante pouvant être exploitée sans porter préjudice à la biodiversité
- Des entreprises en capacité de fournir du combustible de qualité
- Des structures de portage ou d'accompagnement de projet compétentes et expérimentées sur l'ensemble de la chaîne
- Des sources de financement disponibles.

OBJECTIFS

→ Etudier systématiquement l'opportunité d'installer une chaufferie bois dans les bâtiments communaux et intercommunaux du territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le travail de terrain réalisé par les conseillers en énergie partagés va être renforcé sur le volet bois énergie :

- Communication systématique et sensibilisation au bois énergie auprès des maîtres d'ouvrage, notamment sur les aspects de relocalisation et maîtrise de la facture énergétique. Cette sensibilisation passe par une information sur la filière forêt bois locale et sur les spécificités de mise en œuvre et conduite des installations automatiques au bois.
- Planification : proposer aux communes une consolidation des besoins de rénovation et évolution des systèmes de chauffage pour les bâtiments communaux et intercommunaux. Cette planification doit être accompagnée d'une évaluation économique des différents travaux envisageables.
- Evaluation économique : Cette approche économique devra, en plus d'une approche classique de chiffrage d'un investissement et des économies pour la collectivité, intégrer une évaluation sur le renforcement du tissu économique locale. Il s'agit bien de mettre en avant les opportunités économiques de la transition énergétique, et notamment du développement de l'énergie bois en lien avec les ressources locales.

Les CEP pourront ainsi mobiliser les structures locales d'animation bois énergie pour réaliser une note d'opportunité ciblée sur un ou plusieurs bâtiments communaux. Les CEP peuvent alors remplir la fonction de repérage de projet et les structures d'animation réaliser la sensibilisation à travers le rendu d'une note d'opportunité.

Contenu de la note d'opportunité :

- Etat des lieux des factures énergétiques
- Prédimensionnement technico-économique d'un ou 2 scénarios bois énergie
- Comparaison à une solution de référence
- Synthèses des points clés pour la bonne mise œuvre et gestion d'une installation bois énergie.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement économique
Partenaires associés	Structures d'animation bois-énergie intervenant sur le territoire : Hespul, SYDER (chaleur et CEP), FiBois 69
Public cible	Communes de la CCSB

MOYENS

Soutien à l'action d'animateurs bois énergie à travers une convention d'intervention des structures en place (réalisation de note d'opportunités, budget de 4-5 j par note d'opportunité, de journée de sensibilisation (budget 1,5 à 2j pour l'organisation d'une journée de sensibilisation).

Action connexe : étudier la mise en place d'une cellule bois énergie locale qui rassemblerait les différentes structures d'animation ceci pour favoriser les échanges entre les acteurs prescripteurs auprès des collectivités et ainsi faciliter les échanges réguliers entre les CEP, Hespul, le syndicat et Fibois pour favoriser l'émergence de projet et démultiplier les actions de sensibilisation à la « culture bois énergie du territoire ».

CALENDRIER

Réaliser 1 à 2 journée de sensibilisation et visite bois énergie par an sur le territoire (en lien avec la commission agriculture et forêt)

INDICATEURS

- Nombre de notes d'opportunité réalisées
- Nombres d'installations et puissance cumulée en projet et en service : niveau de consommation de bois en t et MWh par type de combustible (granulés, plaquettes).

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 2 : Développer le bois-énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

On retrouve sur le territoire de la CCSB, un contexte favorable au développement de chaufferies bois pour les bâtiments publics, des structures de portage ou d'accompagnement de projet compétentes et expérimentées sur l'ensemble de la chaîne qui gagneraient à renforcer un travail commun.

OBJECTIFS

- Organiser une cellule locale bois énergie, disposant de bases communes, pour assurer l'information et la bonne coordination des accompagnements (CCSB, SYDER, FIBOIS, HESPUL...)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de favoriser le travail en réseau des structures accompagnantes du développement bois énergie sur le territoire. A travers la mise en place d'une cellule locale bois énergie informelle (sans statut juridique), un mode d'échanges sur l'actualité bois énergie du territoire peut ainsi être établi, pour ensuite améliorer la diffusion de l'information auprès des différents acteurs concernés par la thématique (opérateurs et cibles).

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Développement Durable
Direction/Services associés	Développement économique
Partenaires associés	Structures d'animation bois-énergie intervenant sur le territoire : Hespul, SYDER (chaleur et CEP), FIBois 69, entreprises locales du bois-énergie
Public cible	Communes, filière bois

MOYENS

Temps de travail interne : 5 jours

CALENDRIER

Participation à une réunion trimestrielle ou semestrielle des membres de la cellule bois énergie locale

Rédiger une note de synthèse sur l'actualité bois énergie du territoire

INDICATEURS

- Nombres d'installations et puissance cumulée en projet et en service : niveau de consommation de bois en t et MWh par type de combustible (granulés, plaquettes).
- Volume bois énergie commercialisé sur le territoire ou par les opérateurs locaux.

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 2 : Développer le bois-énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

Le développement de la filière bois énergie est intrinsèquement liée à la demande de bois de construction. Il est donc essentiel de renforcer l'utilisation de bois dans les constructions sur le territoire.

OBJECTIFS

- Inciter à l'utilisation du bois d'œuvre dans les constructions neuves ou la rénovation de bâtiments sur le territoire (exemplarité CCSB, sensibilisation des communes, intégration éventuelle au PLUi, etc.)
- Accompagner les collectivités sur les cahiers des charges construction-bois
- Formation continue des architectes : sensibilisation aux techniques de construction bois adaptées au contexte local.
- Soutenir l'activité des entreprises locales du bois à travers la réalisation de chantiers intégrant du bois local dans la construction.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de faire connaître, soutenir et participer aux actions nationales, régionales, locales pour :

- Favoriser la prescription bois
- Favoriser la transformation en France, valoriser les essences locales
- Faire travailler les entreprises de proximité et développer et structurer la filière locale

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Développement Durable
Direction/Services associés	Développement économique
Partenaires associés	FiBois 69, Entreprises locales de bois-construction, Fédération des communes forestières
Public cible	Communes de la CCSB, architectes, particuliers

MOYENS

- Faire connaître auprès des élus le programme de la fédération des communes forestières : <http://www.100constructionsbois.com/>
- Faire intervenir FiBois 69 auprès des communes sur la question bois construction.
- Former les chargés de mission des collectivités aux enjeux du bois construction et à la rédaction des cahiers des charges prescriptifs.
- Charte engageant la collectivité à étudier la solution bois matériau et énergie, pour la construction et l'énergie

Documents ressources sur le site de FiBois 69 :

- B.A-BA de la construction bois
- Guide de réhabilitation des maisons individuelles - rénovez avec le bois
- Les usages du bois dans la construction en Rhône-Alpes - 2013

CALENDRIER

Réaliser une visite par an de sensibilisation à la construction/rénovation (retours d'expériences, démarches à suivre, acteurs clés, etc.), à voir dans quelles mesures cette visite peut être couplée à une visite bois énergie afin de sensibiliser les élus du territoire aux enjeux locaux forêt-bois.

INDICATEURS

- Nombre de bâtiments publics intégrant la construction bois sur le territoire
- Nombre d'entreprises locales en mesure de répondre à un marché de construction bois (fourniture de matériau bois, etc.)

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 2 : Développer le bois-énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

A l'instar de la forêt du département du Rhône, l'essentiel des forêts du territoire sont hors régime forestier qui s'applique aux forêts appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou à des établissements publics et d'utilité publique. Ces forêts dans le domaine privé (40 000 propriétaires environ) sont, selon leur surface, soumis ou non aux plans de gestion forestière qui définissent les conditions et modes d'intervention en forêt sur la durée de vie du peuplement. Il existe donc un enjeu sur le territoire autour de la mise en gestion des parcelles forestières privées. Le CRPF travaille sur la mise en place de groupements de propriétaires pour les chantiers et d'une association syndicale de gestion.

OBJECTIFS

- Mieux connaître le potentiel forestier du territoire sur les propriétés privées
- Mobiliser les propriétaires forestiers autour de la gestion forestière et des bénéfices pour le territoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier les propriétaires forestiers et le niveau de gestion des parcelles
- Réaliser un état des lieux du potentiel forestier du territoire
- Mettre en place des groupements de propriétaires pour faciliter l'exploitation en forêt.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement économique
Partenaires associés	CRPF, Réseau rural agroforestier
Public cible	Propriétaires forestiers privés

MOYENS

Convention d'animation entre le territoire et le CRPF pour une durée minimum de 18 mois.

CALENDRIER

2018 : Echanges avec le CRPF pour le montage d'une convention

2019/2020 : Mise en œuvre de la convention d'animation auprès des propriétaires forestiers.

INDICATEURS

- Nombre de propriétaires forestiers impliqués dans la démarche
- Surface de forêt gérée
- Quantité de bois récoltée par an

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 2 : Développer le bois-énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

La CCSB a collecté, en 2017, au travers d'apports volontaires dans ces 5 déchetteries, 1 215 t de déchets de bois en mélange. Il s'agit d'apports non payants pour les particuliers et d'apports payants pour les professionnels.

Ce sont actuellement les deux entreprises en charge de la surveillance des déchetteries et de la location des bennes qui sont également mandatées pour l'évacuation des déchets de bois. Cette prestation prévoit la valorisation du bois déchet en filière de recyclage de la matière pour la fabrication de panneaux de bois compressés. Le problème est que cette filière est aujourd'hui saturée, avec plus d'offre en bois déchets que de besoins de recyclage pour la filière panneaux de particules. De fait, le coût de la redevance augmente inexorablement, passant de 38 €/HT/t début 2016, à 55 €/HT/t, voire 60 €/HT/t max, actuellement.

LA CCSB s'interroge donc sur la possibilité d'envisager d'autres débouchés pour cette matière, dont la filière Bois Énergie entre autres.

Le bois déchets et le bois énergie :

Il existe 3 catégories de bois dans le bois déchets :

- Classe A : Bois non traité : palettes, caisses et cagettes
- Classe B : Bois faiblement adjuvanté : meuble, bois de chantier, ...
- Classe C : Bois fortement traité : traverses de chemin de fer, poteaux électriques, ...

Le bois de classe C ne peut pas être utilisé en bois énergie, il doit nécessairement être incinéré dans des installations spécifiques.

La combustion du bois B requière un traitement spécifique des fumées (électrofiltre), il ne peut donc être brûlé que dans les chaufferies spécialisées (Rubrique 2910 combustion, à savoir les installations de puissance supérieure ou égale à 2 MW ou 0,1 MW pour le bois faiblement adjuvanté.)

Un projet de réseau de chaleur de 4 MW sur Belleville était envisagé, une chaufferie de cette puissance pourrait être adapté à la combustion de Bois B.

Le bois de classe A peut être valorisé dans n'importe quelles chaufferies biomasse, dans la mesure où la plateforme bois qui le prépare est certifiée pour cela (SSD : Sortie du Statut Déchet). La fraction de bois A représente en général 25 % du gisement déchets de bois, soit 300 t/an. Cela pourrait répondre à la quasi-totalité des besoins en plaquettes des chaufferies du territoire estimé à 350 t/an. Dans cette optique, la plateforme de production de plaquettes à partir du bois de catégorie A devra être accrédité pour, en répondant à la démarche de Sortie du Statut de Déchets.

OBJECTIFS

- Identifier les consommateurs potentiels (chaufferies bois collectives et industrielles, cimentiers)
- Diagnostiquer la ressource valorisable en bois énergie (Bois déchets, Déchets verts, Sarments de vigne, ...)
- Étudier la mise en œuvre d'une plateforme multi filière
- Favoriser l'installation d'une unité de combustion de bois B

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Porter une étude de diagnostic des besoins en énergies thermiques du territoire et de la ressource biomasse bois valorisable.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Gestion des déchets
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	Partenaires de la cellule locale bois-énergie
Public cible	Elus

MOYENS

Une étude de territoire de ce type coute entre 20 et 30 000€ HT.

CALENDRIER

Semestre 1 : Rédaction d'un cahier des charges de consultation et choix d'un prestataire

Semestre 2 : Réalisation de l'étude de diagnostic du territoire et de la faisabilité d'une plateforme

INDICATEURS

- Création d'un nouveau débouché pour le bois de classe B
- Optimisation de la valorisation énergétique de la classe A

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 2 : Développer le bois-énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais mène depuis plusieurs années des actions de préservation de la biodiversité qui se sont notamment traduites par la plantation de plusieurs linéaires de haies. Cette politique de plantation de haies va être renforcée grâce au soutien de l'agence de l'eau dans le cadre du projet « Marathon de la biodiversité » qui vise à restaurer les continuités écologiques (restauration et création de 42km de haies et de 42 mares). En parallèle, la CCSB souhaite multiplier les consommations de bois-énergie par deux d'ici 2050.

Les haies sont des ressources disponibles sur des exploitations agricoles dont la valorisation permettrait un nouveau revenu pour l'exploitant mais également une autonomie énergétique et un gain sur la facture énergétique. La valorisation des haies pour le bois-énergie permet également de maintenir et d'améliorer les fonctions du bocage. A terme, cette valorisation du bocage se traduirait par la structuration d'une filière locale de production de bois de bocage durable.

OBJECTIFS

→ Développer une filière locale de valorisation du bois de tailles des haies

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser une cartographie des haies du territoire (actions prévues dans le cadre du projet « Marathon de la biodiversité »)
- Réaliser une étude estimative de productivité du bocage. Cette productivité dépend de la longueur et de la nature de la haie. Pour mener ce type d'études, le réseau rural agroforestier possède différents retours d'expérience.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement économique
Partenaires associés	Chambre d'agriculture, Réseau rural agroforestier
Public cible	Elus, agriculteurs, viticulteurs

MOYENS

Cartographie des haies prévues dans le cadre du projet financé par l'Agence de l'Eau RMC

Etude estimative de productivité du bocage

CALENDRIER

2018 : Cartographie et caractérisation des haies par les associations partenaires dans le cadre du projet « Marathon de la biodiversité »

2019 : Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation de l'étude de productivité du bocage

2020/2022 : Structuration de la filière de bois de bocage

En continu : plantation des haies

INDICATEURS

- Nombre de propriétaires impliqués dans la démarche
- Linéaire de haies valorisé par an
- Quantité de bois de taille produite par an

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 3 : Développer la méthanisation



CONTEXTE ET ENJEUX

Le Syndicat de Traitement des Eaux Usées (STEU) détient la gestion du traitement de l'eau pour les communes de Belleville, Saint-Jean d'Ardières et Taponas. Les boues de la STEP sont jusqu'à présent compostées à Monsols. Une réflexion sur la gestion de ses boues s'est ouverte en 2014. En 2014, une étude de gisement et de faisabilité pour une unité de méthanisation des boues d'épuration et autres déchets a été réalisée dans un périmètre de 30km autour de la STEP.

En parallèle, les lois Grenelles I et II ont acté la volonté de développer la valorisation des déchets organiques et la méthanisation. La loi Grenelle II a imposé la collecte séparée des biodéchets et des huiles alimentaires pour les « gros producteurs. » Puis en 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs ambitieux de réduction de l'utilisation des énergies fossiles et de développement des énergies renouvelables. Le contexte est donc propice au développement de la méthanisation.

OBJECTIFS

- Proposer une offre de débouché aux collectivités, industriels agro-alimentaires et acteurs de la restauration collective pour le traitement des biodéchets
- Développer des synergies entre les activités agricoles du territoire dans une logique d'économie circulaire
- Valoriser agronomiquement et énergétiquement des déchets organiques
- Limiter les nuisances olfactives

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Définir le plan d'approvisionnement : consolider le gisement de base et le gisement élargi (dans un périmètre de 30km autour du projet)
2. Définir les montages contractuels et juridiques de la future unité de méthanisation
3. Conventionner avec les fournisseurs de gisement
4. Définir l'implantation de la future unité de méthanisation et réaliser les démarches administratives et réglementaires
5. Communiquer auprès des habitants du territoire tout au long du projet
6. Réaliser un marché public et choisir le futur gestionnaire de l'unité de méthanisation

En parallèle le STEU souhaite également étudier l'opportunité de développer la méthanation.

Une station GNV est également prévue en lien avec ce projet (cf. Fiche-action 4.5.2. Créer une station de Gaz Naturel Véhicule).

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	STEU/Service Assainissement
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	Chambre d'agriculture 69 et 01, DREAL, DDT, GRDF, GRT, AMO, HESPUL, entreprises, LYBERTEC
Public cible	Producteurs de biodéchets, consommateurs de biogaz, élus

MOYENS

Temps agents STEU
AMO

CALENDRIER

Fin 2018 : maîtrise du foncier puis consultation des entreprises

2019 : Consultation des entreprises

Mi-2020 : Attribution de la concession

Mi-2021 : Début des travaux

Avril 2023 : Injection de biométhane

INDICATEURS

- Création de l'unité de méthanisation
- Nm³/h de biométhane injecté

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 3 : Développer la méthanisation



CONTEXTE ET ENJEUX

La problématique qui se pose est de construire une stratégie d'intervention pour révéler le potentiel méthanisation du territoire. Les ressources organiques sont présentes en quantité sur tout le territoire, au côté de débouchés thermiques (industriels et bâtiments tertiaire) et d'un réseau de gaz naturel desservant une partie du territoire.

Il s'agit de proposer une stratégie pour animer la filière méthanisation, c'est à dire informer largement, former les porteurs de projet et leurs partenaires, proposer des outils techniques/économiques et financer les démarches ainsi engagées. Par ailleurs, les projets méthanisation développés sur le territoire s'étant heurtés à des oppositions de riverains, il convient de favoriser l'acceptabilité sociale de ces démarches potentiellement clivantes.

OBJECTIFS

- Permettre la rencontre de partenaires techniques
- Faciliter l'obtention des autorisations administratives
- Faciliter le financement de l'investissement
- Favoriser l'acceptabilité sociale

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Construire un guide des démarches avec les contacts précis pour le territoire : partenaires techniques (bureaux d'étude, constructeurs, cabinets comptables, etc.), relais administratifs, agents techniques des collectivités compétentes, associations environnementales à associer en phase amont
- Présenter les dossiers à l'étude aux administrations pour prendre en compte dès la phase conception les attentes des services de l'Etat sur les enjeux environnementaux, urbanistiques et réglementaires
- Définir et appuyer un cadre public à la concertation pour favoriser l'acceptabilité sociale des démarches de méthanisation à la ferme
- Réfléchir à des solutions de co-investissement dans les sociétés de projet de méthanisation, au travers d'une SEM, ou en investissement direct, pour consolider le tour de table et rassurer les partenaires bancaires lors de l'instruction du dossier

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement économique
Partenaires associés	Chambre d'agriculture, DREAL, DDT, DDCSPP, ARS, Conseil départemental
Public cible	Porteurs de projet de méthanisation, acteurs en réflexion

MOYENS

Monter une cellule de pré-instruction des dossiers administratifs avant dépôt : DREAL, DDCSPP, DDT

Préconisations portants sur les dossiers suivants : dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dossier de demande d'agrément sanitaire et dossier de demande de permis de construire

Donner un cadre à la concertation par la collectivité en insérant la démarche méthanisation dans une action plus globale d'économies d'énergie, de réduction des émissions de GES et de développement des énergies renouvelables (au travers du Projet de Territoire à Energie Positive). Ce cadre permet de donner une légitimité au projet méthanisation, qui s'intègre ainsi dans un processus qui le dépasse largement.

Lancer une étude sur le montage d'une SEM, ou de tout autre véhicule juridique, pour le co-investissement dans les projets ENR et notamment méthanisation.

CALENDRIER

Semestre 1 :

- Rédiger un guide synthétique rassemblant les contacts des partenaires d'un projet de méthanisation : acteurs techniques, juridiques, administratifs et relais au sein des collectivités
- Organiser une cellule de pré-instruction des dossiers de méthanisation en amont de leurs dépôts en Préfecture

Semestre 2 :

- Rédiger un cahier des charges sur l'étude de la mise en place d'un outil de co-financement par la collectivité dans les projets ENR et notamment méthanisation

INDICATEURS

- Nombre de projets de méthanisation accompagnés, et notamment passés en cellule de pré-instruction
- Nombre de projets de méthanisation réalisés

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 4 : Développer l'éolien



CONTEXTE ET ENJEUX

L'éolien dispose d'un potentiel important réparti sur de petites zones du territoire, pour beaucoup d'entre elles à enjeux paysagers ou naturels.

- Un potentiel évalué à 150 GWh environ à l'horizon 2050 et représentant un peu moins de 20% du potentiel ENR total. Ce potentiel est donc atteignable et correspond à 20 éoliennes de 2,5 MW.
- L'éolien rencontre partout une forte résistance citoyenne, en particulier du fait de retombées économiques jugées trop extérieures au territoire et des impacts visuels et auditifs.
- Les projets fortement capitalistiques et complexes à développer sont aujourd'hui quasi exclusivement le fait d'opérateurs très spécialisés sans lien avec les collectivités et les habitants.

OBJECTIFS

- Elaborer des objectifs de développement partagés avec les habitants du territoire
- Développer une réflexion globale face à l'approche très sectorisée des développeurs éoliens
- Associer dès le repérage des zones favorables puis tout au long du développement du projet, habitants et élus du territoire
- Augmenter les retombées locales des projets, favoriser l'investissement local et utiliser les gains financiers correspondant pour des projets d'intérêt public et collectif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Permettre une meilleure connaissance des enjeux par les élus du territoire grâce à des réunions d'information / formation.
- Envisager une démarche de co-développement sur des zones où les élus sont d'accord pour envisager un projet éolien.
- Mieux connaître les différents portages possibles et identifier les plus adaptés au territoire.
- Appuyer les élus pour mener une concertation avec la population en mesurant l'intérêt pour le territoire et ses habitants, en identifiant et réduisant les peurs et les nuisances potentielles. Identifier les montages permettant les retombées économiques maximales pour le territoire.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Développement Durable
Direction/Services associés	Communes
Partenaires associés	Développeurs, Fonds OSER, Région, Hespul
Public cible	CCSB et communes

MOYENS

Identifier les ressources pour la formation et l'accompagnement des élus :

- Hespul
- Caisse des dépôts et consignations
- ENERCOOP
- Professionnels de l'éolien (FEE, développeur, autre AMO éolien)
- Fonds OSER
- DREAL

CALENDRIER

Semestre 1 :

- Définir avec les Elus mobilisés un calendrier de travail et un programme de formation
- Echanger avec les partenaires identifiés et définir la meilleure procédure d'accompagnement (marché public, recours à OSER ou la région, convention avec Hespul ...)
- Identifier les secteurs (communes) jugés favorables à l'élargissement de la concertation

Semestre 2 :

- Planifier les réunions de formation des élus et d'informations plus larges et envisager un programme de concertation avec la population
- Définir la stratégie de poursuite des études :
 - o Consultation d'un opérateur
 - o Recours à l'appui d'OSER ou de la région pour le développement d'un projet porté par la collectivité
 - o Création d'une société de projet intégrant collectivité et habitants

2019-2026 : Développement du projet

INDICATEURS

- Mobilisation des élus au processus de formation
- Niveau de maturité d'un projet avec retombées locales
- MW installés et GWh produits

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 5 : Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie



CONTEXTE ET ENJEUX

Plusieurs atouts plaident pour le développement du solaire thermique sur certains bâtiments publics :

- Si le potentiel, évalué à 11 GWh environ à l’horizon 2050, est modeste et plutôt concentré sur l’habitat, l’effet d’exemplarité est à rechercher pour des installations sur des bâtiments publics emblématiques.
- Le solaire thermique est une énergie technologiquement simple et mature. Sa mise en œuvre fait appel à des métiers traditionnels (plomberie - chauffage) et ne nécessite qu’une formation complémentaire concernant la production d’eau chaude sanitaire solaire (ECS solaire) ainsi que le chauffage solaire.
- La durée de vie des installations est importante lorsqu’elles sont correctement suivies et entretenues.
- Les bâtiments publics fortement consommateurs d’eau chaude sanitaire ou d’eau à moyenne température tels que les piscines ou les établissements de santé sont particulièrement adaptés au solaire thermique qui présentent une bonne efficacité pour des consommations régulières notamment l’été avec une température moyenne ou basse (de 30 à 65°C pour des capteurs plan, jusqu’à 80 pour des capteurs sous vide).
- La protection contre les légionelles est maintenant parfaitement maîtrisée
- Le solaire thermique complète parfaitement d’autres sources d’énergie thermique comme la biomasse par exemple.

L’enjeu principal est de faire connaître les applications possibles aux gérants de ce type d’établissement et parallèlement de fiabiliser les installations en formant les installateurs et exploitants d’installations solaires.

OBJECTIFS

- Développer quelques installations publiques de référence
- Assurer leur suivi pour une efficacité maximale
- Communiquer sur les résultats obtenus et l’action de la collectivité

DESCRIPTIF DE L’ACTION

- Réaliser une étude d’opportunité de développement du solaire thermique à l’échelle de la CCSB.
- Permettre une meilleure connaissance des enjeux par les élus du territoire et des possibilités offertes par le solaire thermique par les gestionnaires d’établissements grâce à la diffusion et la présentation de cette étude.
- Contribuer à faire émerger quelques projets phare.

PORTEURS DE L’ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service bâtiment et communes
Partenaires associés	ARS, Hespul, ADEME
Public cible	CCSB, communes, établissements de santé

MOYENS

Recenser les bâtiments du territoire adaptés à l’utilisation du solaire thermique, réaliser des études d’opportunité avec les maîtres d’ouvrage volontaires.

Cette étude peut être réalisée dans le cadre d’une convention spécifique avec HESPUL ou grâce à un marché de prestation auprès d’un bureau d’étude spécialisé.

Une participation de la CCSB à la mobilisation des maîtres d’ouvrage potentiels sera un plus permettant de trouver plus rapidement des communes ou établissements volontaires.

Mobiliser le contrat d'objectif de l'ADEME

CALENDRIER

Semestre 1 :

- Rédaction d'un cahier des charges de consultation ou d'une convention spécifique
- Identification des établissements les plus emblématiques du territoire et prise de contact dans l'optique de l'étude
- Lancement de la consultation

Semestre 2 :

- Réalisation de l'étude
- Diffusion et information des communes et établissements

INDICATEURS

- Nombre de bâtiments faisant l'objet d'une étude d'opportunité
- Nombre de projets solaire thermique

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 5 : Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie



CONTEXTE ET ENJEUX

Le potentiel solaire thermique, évalué à 11 GWh environ à l'horizon 2050, est modeste mais concentré sur l'habitat, c'est donc une énergie importante pour mobiliser à l'échelle individuelle, en effet :

- Le solaire thermique est une énergie technologiquement simple et mature. Sa mise en œuvre fait appel à des métiers traditionnels (plomberie - chauffage) et particulièrement bien maîtrisé en logement individuel.
- La durée de vie des installations est importante lorsqu'elles sont correctement suivies et entretenues, ce qui est le plus souvent le cas en logement individuel.
- Le solaire thermique est l'énergie renouvelable la plus simple à développer à l'échelle individuelle et entraîne une forte identification des propriétaires concernés, notamment lorsque l'installation est instrumentée.

La relative répétitivité des installations individuelles s'adapte bien à une réflexion collective pour créer des volumes de commande important, d'autant que le prix des installations est aujourd'hui un frein réel au passage à l'acte.

L'enjeu principal est de faire baisser le coût des installations en jouant sur le nombre. Un effet induit positif sera aussi l'émergence de professionnels formés et assurant un volume d'installation leur permettant de se maintenir à un bon niveau et d'acquérir une véritable expertise.

OBJECTIFS

- Susciter une demande potentielle en installations individuelles en logement neuf ou en rénovation
- Constituer un regroupement de particuliers envisageant des travaux dans des délais bien identifiés et permettant une massification des travaux
- Créer un groupement de commande

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier une zone favorable au développement du solaire thermique individuelle : lotissements neufs ou existants, bonne orientation.
- Informer les propriétaires des logements correspondants de l'intérêt du solaire thermique et de la possibilité d'un regroupement pour abaisser le coût des installations
- Etudier les différentes possibilités de montage en recherchant la souplesse et la simplicité si possible sans créer de structure impliquant responsabilités et charges.
- Identifier les propriétaires volontaires et les installations à réaliser,
- Consulter plusieurs professionnels,
- Selon le nombre envisagé, programmer les chantiers avec le ou les professionnels retenus.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Communes
Partenaires associés	Hespul, ADEME
Public cible	Propriétaires de maisons individuelles

MOYENS

S'agissant d'un groupement de commande pour des installations privées, le rôle de la collectivité doit être uniquement l'animation de la dynamique, la manière de procéder est la mobilisation des clients potentiels devant être du ressort de personnes individuelles ou d'une association ad hoc éventuelle.

Les différentes documentations existantes de l'ADEME notamment peuvent être mobilisées

Le suivi de certaines installations, si possible du territoire, par l'INES ou par HESPUL peut être un plus pour apporter un retour d'expérience chiffré

L'implication de professionnels motivés peut aussi être envisagée. Dans tous les cas une phase de prise de connaissance de l'offre professionnelle locale doit être effectuée.

Un appui de l'Espace Info Energie apparaît important pour le démarrage de la mobilisation.

CALENDRIER

Semestre 1 :

- Identification de la commune ou zone apparaissant favorable
- Réunions d'information

Semestre 2 :

- Accompagnement d'un groupe de volontaires

INDICATEURS

- Emergence d'une opération collective
- Nombre d'installations réalisées

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 5 : Valoriser les potentiels du solaire thermique et de la géothermie



CONTEXTE ET ENJEUX

La géothermie est largement présente sur le territoire notamment pour la géothermie sur nappe dans la plaine de la Saône où la densité d'habitat et d'équipement est plus importante. Les applications sont nombreuses notamment pour les bâtiments collectifs, les équipements et les bâtiments tertiaires.

Adaptée aux régimes de température modérés, la géothermie est plus simple à développer sur les bâtiments neufs dont les installations sont conçues dès l'origine pour des basses températures et pour lesquels, les forages sur nappe ou sur sondes sont intégrés lors de la conception. Pour autant il est aussi possible de réaliser des transformations sur des bâtiments existants, disposant d'un foncier adapté.

L'enjeu est d'identifier les bâtiments neufs favorables ainsi que les sites existants adaptés. Une animation particulière des professionnels, en lien avec le cluster éco-énergie par exemple permettrait une montée en compétence des acteurs de la filière.

Les bâtiments publics peuvent contribuer à une meilleure visibilité de la filière.

OBJECTIFS

- Développer quelques installations publiques de référence
- Contribuer au développement de la filière et à la montée en compétence des professionnels,
- Assurer le suivi des installations réalisées pour une efficacité maximale
- Communiquer sur les résultats obtenus et l'action de la collectivité

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier les opérations publiques à venir et les bâtiments potentiellement favorables à une installation géothermique
- Réaliser une étude de faisabilité et la joindre au cahier des charges de la maîtrise d'œuvre de l'opération
- Identifier de la même manière les opérations de rénovation thermique favorable
- Contribuer à faire émerger quelques projets phare

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service bâtiment et communes
Partenaires associés	ADEME
Public cible	CCSB, communes, établissements de santé

MOYENS

Assurer une information des maîtres d'ouvrage publics. Utiliser pour cela les ressources de l'ADEME, identifier les réalisations existantes sur le territoire et examiner leurs performances et résultats.

Réaliser des études d'opportunité ou faisabilité en amont des opérations en mobilisant les financements ADEME. Mobiliser le contrat d'objectif de l'ADEME.

Intégrer la demande d'une prise en compte de la géothermie dans les cahiers des charges des opérations.

CALENDRIER

Trimestre 1 :

- Rédaction d'une clause à intégrer dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Identification des projets à venir

- Rencontrer le cluster éco-énergie ou des représentant de la filière régionale pour assurer une information des services bâtiment des collectivités et les suivis de quelques opérations phare

Années 1 et 2 :

- Suivi des projets (envisager, en lien avec l'ADEME, une mission spécifique de suivi des projets les plus emblématiques)
- Communiquer sur les résultats obtenus

INDICATEURS

- Nombre de bâtiments faisant l'objet d'une étude d'opportunité
- Nombre de projets
- Puissance installée

Axe stratégique 3 : Développer les énergie renouvelables

Thème 6 : Développer l'hydroélectricité



CONTEXTE ET ENJEUX

Le potentiel hydroélectrique est faible et met en jeu des impacts environnementaux à étudier. La Saône est déjà équipée, cependant certains seuils existants sur ses affluents peuvent être réutilisés pour une production hydroélectrique. L'enjeu est donc de réaliser des installations permettant simultanément une amélioration de la situation environnementale et la production énergétique.

OBJECTIFS

- Répertorier les projets hydroélectriques possibles permettant une production électrique en assurant un moindre impact environnemental ou améliorant nettement la situation existante
- Envisager des réalisations exemplaires si possible publiques et permettant une production locale d'électricité couvrant une part significative de la consommation de la commune.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier avec les syndicats de rivières les seuils existants pouvant être réutilisés,
- Rechercher les titres de propriétés et d'usage de l'eau
- Evaluer les besoins de rétablissement de continuité écologique pour les poissons d'une part et pour les sédiments d'autre part
- Faire réaliser des études d'opportunité pour la production hydroélectrique
- Envisager le portage de projet le plus adapté à la situation locale :
 - Portage privé
 - Collectif citoyen avec ou sans partenariat avec un producteur d'électricité
 - Portage par la collectivité
 - Projet mixte public-privé

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Communes
Partenaires associés	Syndicats de rivière, SYDER, Fonds OSER
Public cible	Détenteurs de droits d'eau

MOYENS

Outre la mobilisation des syndicats de rivière concernés, il convient de mobiliser les aides régionales, notamment pour le volet études/développement au travers du dispositif d'amorçage « Starter EnR » mis en place en 2017 par la région et qui comprend plusieurs possibilités de soutien :

- Identification de gisement complexe (non adapté à l'hydraulique)
- Etudes de faisabilité technico-économiques,
- Etudes financières et juridiques,
- Accompagnement à la concertation ou au montage du projet

Ce dispositif vient en aval d'une étude d'opportunité (certaines études ont déjà été réalisées et sont en possession des communes concernées, c'est le cas de Quincié par exemple). Les études de faisabilité peuvent être financées et réalisées par « Starter EnR » à concurrence de 15 000€.

Les autres partenaires possibles pour les projets sont :

- La Caisse des dépôts et consignations
- ENERCOOP (SCIC productrice et fournisseur d'énergie dans laquelle les collectivités locales peuvent prendre des parts)
- Le fonds OSER
- Energie Partagée, ou d'autres financeurs mobilisant l'épargne citoyenne (LUMO, SPEAR, ...)
- DREAL notamment sur le volet réglementaire

Les investissements hydrauliques sont des travaux relativement lourds au regard de l'énergie produite et en comparaison avec d'autres filières (photovoltaïque par exemple) et qui doivent être amortis sur une longue période.

Un projet de 200kW (puissance possible sur certains seuils existants ainsi que sur le projet de Quincié) entraîne un investissement de l'ordre de 600k€ à plus d'un million d'€ nécessitant un temps d'amortissement de 20 à 30 ans.

Les matériels mis en œuvre ont en conséquence une longue durée de vie.

CALENDRIER

Semestre 1 :

- Rencontre avec les syndicats de rivière puis avec les élus des communes concernées
- Réalisation d'études d'opportunité

Semestre 2 :

- Mobilisation du centre de ressource « Starter EnR » et réalisation des études de faisabilité et d'accompagnement au montage du projet
- Prise de contact avec les propriétaires des droits d'eau

Années 1 à 5 : Développement du projet

INDICATEURS

- Nombre d'études d'opportunité réalisées
- Nombre de projets initiés
- Puissance installée
- KWh produits /an

Axe stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables

Thème 7 : Valoriser les énergies de récupération



CONTEXTE ET ENJEUX

Tout processus industriel dépense une quantité d'énergie. Cependant, seule une partie de l'énergie convertie est utilisée dans le but final, le reste est perdu et s'échappe dans des flux incontrôlés.

OBJECTIFS

→ Réutiliser la quantité de chaleur fatale pour d'autres usages ou dans le process.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1. Communiquer sur le diagnostic énergie de la CCI/CMA auprès des entreprises
2. Rencontrer les entreprises volontaires en entretien
3. Soutenir les projets et demandes d'aide
4. Coordonner les actions entre entreprises
5. Etendre le projet aux zones industrielles
6. Etudier la possibilité de chauffer des bâtiments intercommunaux ou communaux

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement économique
Partenaires associés	AMO, ADEME, CCI
Public cible	Entreprises de la CCSB

MOYENS

Temps de travail interne : réunion avec les entreprises

AMO : étude de potentiel, étude de gisement, étude de faisabilité

Subvention ADEME (50% des études)

CALENDRIER

Semestre 1 : Etude de faisabilité

Semestre 2 : Mobilisation des entreprises ou collectivités de la zone

INDICATEURS

- Nombre de projets de valorisation de chaleur fatale en entreprise
- Nombre de logements chauffés grâce à la récupération de chaleur fatale
- Quantité de chaleur fatale valorisée sur le territoire (KWh)

AXE 4

4. Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

✓ CONSTAT ET ENJEUX

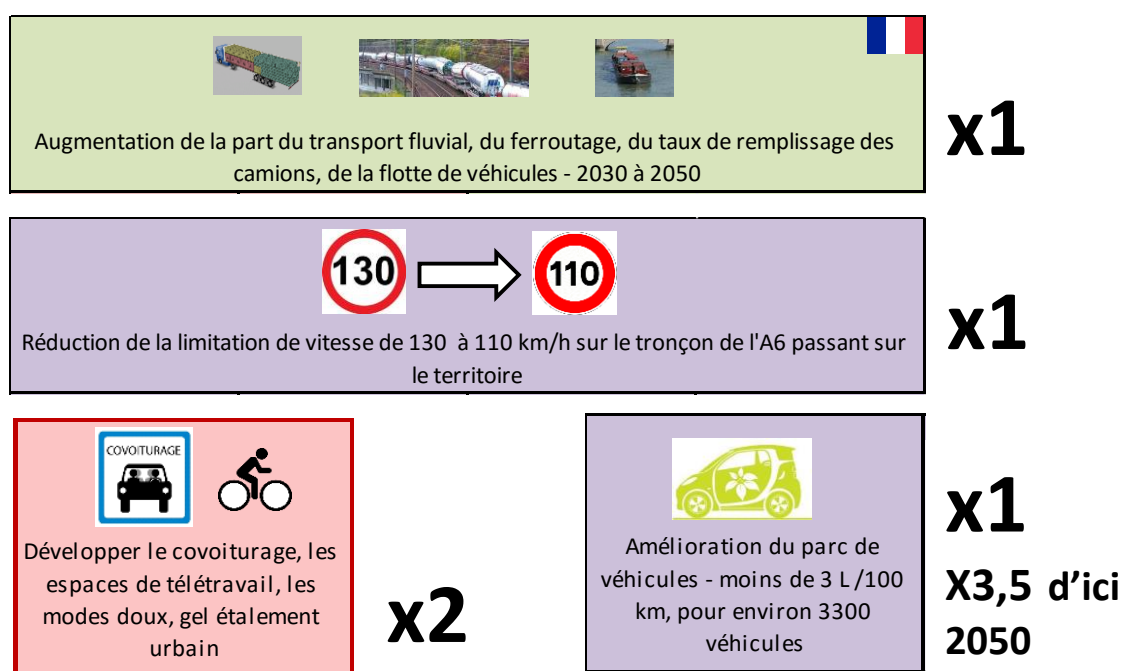
En 2015, les consommations énergétiques du transport routier et des autres transports représentaient **645 GWh**, soit 48% des consommations énergétiques du territoire. Il s'agit du secteur le plus consommateur d'énergie. 91% des consommations du secteur du transport sont issues des produits pétroliers. Il y a donc une dépendance très marquée au pétrole.


Les consommations du secteur du transport ont augmenté depuis 1990 de 17%.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, le secteur de transport est le plus émetteur et représente 50% des émissions du territoire (159 kteq CO₂).

✓ OBJECTIF ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

Le potentiel de maîtrise de l'énergie du secteur du transport est évalué à **449 GWh**. Il y a donc différentes actions à mettre en place qui vont de la sensibilisation aux nouvelles mobilités au développement de nouveaux vecteurs énergétiques (GNV).



 → Action conditionnée par les politiques nationales

Thème 1 : Développer les mobilités actives

- 4.1.1 Réaliser un schéma cyclable communautaire
- 4.1.2 Développer une offre de Vélos à Assistance Electrique (VAE)
- 4.1.3 Valoriser la voie verte du Beaujolais pour les déplacements quotidiens
- 4.1.4 Développer l'intermodalité
- 4.1.5 Structurer des démarches pérennes de pedibus-vélobus

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun

- 4.2.1 Réaliser un schéma d'aires de covoiturage
- 4.2.2 Optimiser le système de mise en relation covoiturage
- 4.2.3 Expérimenter la mise en œuvre d'un parking réservé aux covoitureurs
- 4.2.4 Mettre en place des formations à l'éco-conduite
- 4.2.5 Développer l'autopartage
- 4.2.6 Mettre en place un service de transports à la demande

Thème 3 : Mobilité générale

- 4.3.1 Expliciter les liens avec les documents de planifications
- 4.3.2 Développer les plans de mobilité
- 4.3.3 Développer les zones apaisées en centre-ville
- 4.3.4 Diffuser de l'information auprès de la population locale sur les offres de mobilité

Thème 4 : Rationaliser les déplacements

- 4.4.1 Réaliser une étude d'opportunité pour réduire les vitesses limites (notamment sur le tronçon d'autoroute)
- 4.4.2 Créer des espaces de co-working

Thème 5 : Promouvoir l'usage de nouveaux vecteurs énergétiques

- 4.5.1 Développer les flottes propres pour les collectivités
- 4.5.2 Créer une station de Gaz Naturel Véhicule (GNV)
- 4.5.3 Mettre en place des bornes de recharges pour véhicules électriques

Thème 6 : Réduire les impacts du transport de marchandises

- 4.6.1 Réduire les émissions de GES par la rationalisation des transports de marchandises



Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 1 : Développer les mobilités actives



CONTEXTE ET ENJEUX

Avec une part modale inférieure à 2%, le vélo peine à constituer une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle. Toutefois, les caractéristiques générales de la mobilité sur le territoire de la CCSB permettraient un essor important de la pratique :

- Une part de déplacements inférieurs à 3 km plutôt importante (environ 30% des déplacements quotidiens sur les territoires à dominante rurale au niveau national), dont une majorité est réalisée en voiture,
- Un territoire ne présentant pas un relief rédhibitoire, notamment au niveau des secteurs les plus urbanisés le long de la Saône.
- Deux gares ferroviaires sur Belleville et Saint-Georges proposant un niveau d'offre élevé pour les déplacements domicile-travail avec la métropole lyonnaise, propice à la pratique de l'intermodalité, dans un contexte de saturation des parkings automobile.

Au-delà de la CCSB, il convient de noter l'essor considérable de la pratique du vélo sur le territoire national, avec notamment l'avènement du vélo à assistance électrique dont les ventes ont progressé de 40% entre 2015 et 2016. Ce mode de transport particulièrement adapté aux déplacements entre 5 et 12 km présentant du dénivelé constitue une opportunité très attractive pour le territoire intercommunal.

OBJECTIFS

- Structurer un réseau modes doux sur le territoire pour valoriser les déplacements cyclables

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'engagement d'une démarche cyclable généralisée sur un territoire intercommunal nécessite de définir le cadre stratégique de sa mise en œuvre, ainsi que le positionnement technique et financier de la collectivité. La définition d'un schéma directeur cyclable permettra de définir la politique cyclable à engager sur les 10 prochaines années, et d'éviter un développement « au coup par coup » n'engendrant que rarement des résultats efficaces.

Le schéma directeur devra porter sur deux thématiques essentielles et indissociables :

- 1- Un volet « infrastructures », définissant le maillage du territoire par des itinéraires cyclables et assurant la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Ce maillage pourra notamment s'appuyer sur la voie verte du Beaujolais et le projet de Via Saône.
- 2- Un volet « services », consistant à définir les services vélo à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes des usagers (location, hébergement, restauration, communication...)

Un plan d'actions sera déterminé ainsi qu'une planification sur 10 ans permettant de définir un budget annuel de mise en œuvre.

Parallèlement, un focus sur un collège du territoire pourrait être réalisé, consistant à quantifier les déplacements domicile-collège quotidiens, isoler les déplacements inférieurs à 5 km et déterminer les itinéraires à aménager pour favoriser l'usage du vélo. De plus, un plan d'actions interne à l'établissement pourrait être décliné, portant entre autres sur la sensibilisation des collégiens et de leurs familles à la pratique du vélo. L'objectif à terme consistera à étendre la démarche sur l'ensemble des établissements de la CCSB.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Services Transports, voirie, tourisme, communication
Partenaires associés	Conseil départemental, Région, ADEME, collèges sélectionnés
Public cible	Grand public

MOYENS

S'il n'est pas réalisé en interne, le schéma cyclable peut être confié à un prestataire spécialisé. L'étude est évaluée à 25 k€ pour une trentaine de jours de travail. Le suivi en interne de l'étude représente une quinzaine de jours ; la mise en œuvre du schéma nécessitera un temps en interne plus important, à hauteur de 5 jours environ par mois.

CALENDRIER

Mois 1 : Rédaction du DCE et lancement de la phase de consultation

Mois 2 : Sélection du prestataire

Mois 3 à 8 : Réalisation de l'étude (6 mois)

Mois 9 : Validation politique du document et engagement des premières mesures

INDICATEURS

- Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables réalisés annuellement
- Evolution du budget annuel dédié
- Evolution de la part modale vélo

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 1 : Développer les mobilités actives



CONTEXTE ET ENJEUX

Le VAE connaît une croissance considérable de +30 à +40% par an en France et touche des clientèles très complémentaires du vélo : surtout des automobilistes, pour les déplacements du quotidien, sur des distances beaucoup plus importantes, avec une fréquence élevée d'utilisation et prioritairement en périphérie. Ce mode de transport est en effet particulièrement adapté aux déplacements entre 5 et 12 km, présentant du dénivelé. Il constitue donc une opportunité très attractive pour le territoire intercommunal.

OBJECTIFS

→ Encourager à la pratique du vélo électrique par la mise en œuvre d'une aide à l'achat.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La promotion du VAE et de sa pratique s'effectue à partir de trois leviers :

1. Le montage d'évènements découverte, auprès des entreprises et du grand public, directement au sein des communes de la communauté de communes.
2. La location d'un VAE aux usagers l'ayant testé pendant une à deux semaines.
3. Une communication sur l'aide à l'achat mise en place.

Si ce principe de fonctionnement s'applique dans le cadre de cette action aux vélos électriques, il serait intéressant de prendre également en charge les autres formes émergentes de pratique deux-roues non motorisées telles que le vélo-cargo, le triporteur ou encore le vélo pliant.

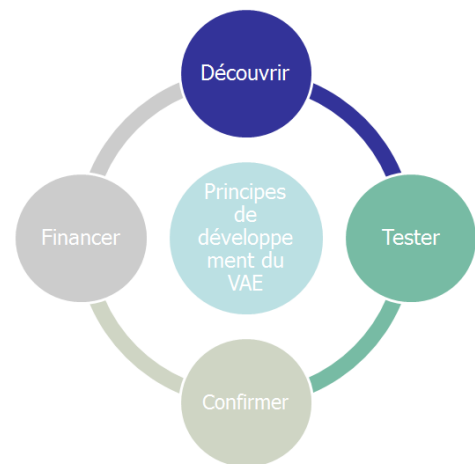
Un partenariat avec les vélocistes locaux sera également à mettre en place pour le prêt des vélos en vue des essais lors des journées événementielles puis pour le système de location pour les testeurs.

Enfin, ces vélocistes pourront être agréés pour appliquer le dispositif d'aide à l'achat.

Il convient également de préciser que l'Etat se positionne en tant que cofinancier de l'opération, sous respect des modalités suivantes (décret n°2017-1851 du 29/12/2019) :

- Être non imposable à l'impôt sur le revenu sur l'année n-1
- Être bénéficiaire d'une aide locale dédiée à l'achat d'un vélo électrique
- Le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20% du coût d'acquisition ou 200 euros.

Ces critères très contraignants ne constituent pas un gage de réussite dans la mise en œuvre de la mesure. Aussi est-il conseillé de mettre en place un dispositif spécifique au territoire, non dépendant du positionnement de l'Etat.



PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Développement Durable, communication
Partenaires associés	Etat, vélocistes
Public cible	Grand public

MOYENS

Temps interne de travail : 10 jours

Coût : 23 000€ (mise en place de l'action, location et financement de l'aide à l'achat)

Le coût estimé comprend :

- Un budget dédié à la communication pour la mise en place des événements
- Un budget dédié à la rémunération des vélocistes pour la location sur 15 jours
- Le budget dédié à l'aide à l'achat, sur une base de 200 € par vélo, puis un total de 75 vélos (ratio national de 2 VAE vendu/1.000 habitants en 2016)

CALENDRIER

Mois 1 : Identification des vélocistes motivés, des entreprises intéressées par la démarche et des communes souhaitant une animation locale

Mois 2 : Validation du calendrier annuel et engagement d'une campagne de communication

Mois 3 : Lancement du dispositif d'aide à l'achat (sur une année) et des premières animations

INDICATEURS

- Nombre d'animation réalisées
- Nombre de locations effectuées
- Nombre d'aides à l'achat utilisées et calcul du taux de conversion location-achat

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 1 : Développer les mobilités actives



CONTEXTE ET ENJEUX

La voie verte du Beaujolais est un axe de mobilité douce reliant Belleville à Beaujeu. Cet aménagement est actuellement utilisé surtout pour les déplacements de loisirs. Son utilisation pour les trajets quotidiens permettrait de :

- Réaliser un report modal de la voiture vers le vélo pour les déplacements pendulaires ;
- Réduire les consommations d'énergie fossile ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIFS

→ Faire de la voie verte un axe structurant des mobilités actives pour les déplacements pendulaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- 1. Approfondissement du diagnostic « mobilité douce/active » et mobilisation des acteurs locaux**
 - Enquête auprès de publics cibles pour identifier les freins et leviers de la pratique à vélo
 - Rencontre et mobilisation des communes, acteurs économiques et touristiques
 - Organisation de rencontres citoyennes sur la thématique des déplacements à vélo pour mobiliser des « ambassadeurs vélo »
- 2. Mise en place d'actions de valorisation de la voie verte comme un axe structurant pour des déplacements quotidiens à vélo**
 - Mise en place d'infrastructures cyclables et planification de voies de rabattement
 - Accompagnement des acteurs économiques dans la mise en place d'actions de promotion et de valorisation de la voie verte (indemnité kilométrique vélo, avantages pour les clients qui se déplacent à vélo, etc.)
 - Accompagnement des habitants de la CCSB dans leur changement de pratique de déplacement (réseau d'« ambassadeurs vélo », formations au vélo déplacement)
- 3. Communication et évènementiel**
 - Développement d'une stratégie marketing autour du projet
 - Information sur les solutions facilitantes pour se déplacer à vélo en toute sécurité
 - Valorisation des initiatives exemplaires
- 4. Evaluation et essaimage du projet**
 - Evaluation du projet selon les indicateurs de suivi
 - Passation du projet à une ou des structures relais sur le territoire

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Transport, voirie, tourisme
Partenaires associés	Pignon sur Rue, Hespul, ADEME
Public cible	Entreprises, habitants, associations

MOYENS

Temps de travail interne : 5 jours

AMO : 45 000€

Dépenses d'équipement : 15 000€

CALENDRIER

Approfondissement du diagnostic : octobre 2018 – mars 2019 (6 mois)

Mise en place d'actions de valorisation de la voie verte : avril 2019 – avril 2020 (12 mois)

Communication et événementiel : octobre 2018 – avril 2020 (18 mois)

Evaluation et essaimage du projet : 2020/2021

INDICATEURS

- Augmentation du nombre de déplacements pendulaires (jours ouvrés)
- Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche
- Nombre d'« ambassadeurs vélos » formés
- Nombre d'habitants de la CCSB accompagnés par un(e) ambassadeur vélo
- Nombre de participant(e)s aux formations à la conduite vélo
- Taux d'occupation de la consigne sécurisée en gare de Belleville

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 1 : Développer les mobilités actives



CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire de la CCSB propose une offre ferroviaire attractive sur sa partie Est, avec la ligne Dijon-Macon-Villefranche-Lyon. Elle dessert deux gares (Belleville et St-Georges-de-Reneins sur une amplitude de 5h30 – 22h00 et une fréquence quotidienne de 22 allers-retours dont la moitié est réalisée aux heures de pointe. Cette offre se complète avec le réseau de cars départementaux : trois lignes irriguent le territoire dont une à destination de Lyon.

Il faut enfin ajouter la navette Belleville – Saint-Jean d'Ardières assurant une desserte fine du territoire.

Cette offre peut s'avérer particulièrement intéressante si elle est couplée à la pratique du vélo dans une logique d'intermodalité. En effet, le vélo constitue un mode de transport très attractif pour couvrir le premier ou dernier kilomètre d'un déplacement lorsque les conditions d'accès et de stationnement sont optimisées.

OBJECTIFS

- Améliorer l'accès aux transports en commun et aux services à la mobilité à vélo via le développement d'une offre de stationnements vélos sécurisés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à mener une réflexion sur les nœuds multimodaux du territoire, existants ou en projet. Elle intervient donc sur différents modes de transport.

Le train :

Il convient de noter que les équipements en gare de Belleville sont attractifs, avec des stationnements nombreux et diversifiés en fonction de la durée de stationnement des cyclistes (consignes collectives et arceaux classiques).

D'autre part, une étude a récemment été réalisée pour la pose d'un jalonnement à destination des cyclistes permettant l'accès aux gares.

Une optimisation des conditions de stationnement sur Belleville et l'implantation d'équipements similaires sur la gare de St-Georges-de-Reneins pourraient être envisagés, par la réalisation d'une prestation intégrant :

- Un état des lieux de l'offre de stationnement aux abords des gares
- Un dimensionnement de l'offre de stationnement à créer/ à optimiser (consignes, arceaux, ...)

Le réseau de cars départementaux :

Un travail similaire peut être envisagé en identifiant préalablement les arrêts de car les plus fréquentés justifiant l'insertion de stationnements vélos.

Les aires de covoiturage :

Enfin, dans le cadre de la mesure d'implantation d'aires de covoiturage, celles-ci doivent être envisagées avec du stationnement à destination des cyclistes, dans une logique d'intermodalité vélo + covoiturage.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction Aménagement et développement
Direction/Services associés	Voirie
Partenaires associés	Conseil départemental, Région, SNCF, Gare & connexion, ADEME
Public cible	Grand public, déplacements domicile-travail

MOYENS

Ratios :

- Arceau non couvert : 100€ /place
- Place de stationnement abrité : 600 €
- Place de stationnement en consigne : 1 500€

Etude de diagnostic et de recommandations intermodalité : 20 000€. Les 20 000€ comprennent une étude de diagnostic et de recommandations en matière d'intermodalité, ainsi que le budget communication et animation de la démarche.

CALENDRIER

Mois 1 : Rédaction du DCE et lancement de la phase de consultation

Mois 2 : Sélection du prestataire

Mois 3 à 7 : Réalisation de l'étude (5 mois)

Mois 8 : Validation politique du document et engagement des premières mesures

INDICATEURS

- Nombre de stationnements vélo implantés, par type de mobilité (consigne, box, arceau)
- Nombre de vélos stationnés + taux d'occupation
- Evolution des parts modales domicile – travail

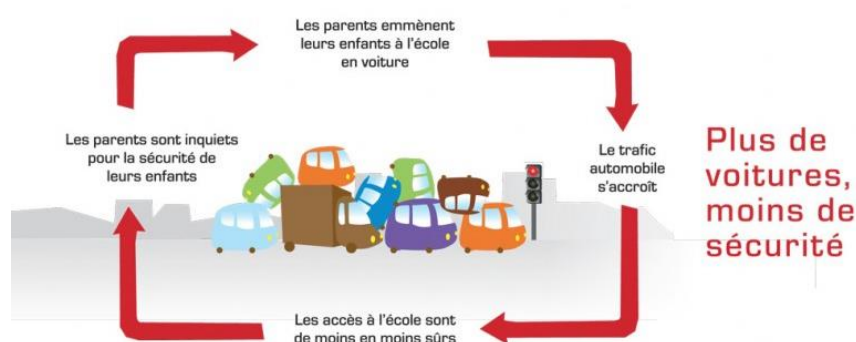
Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 1 : Développer les mobilités actives



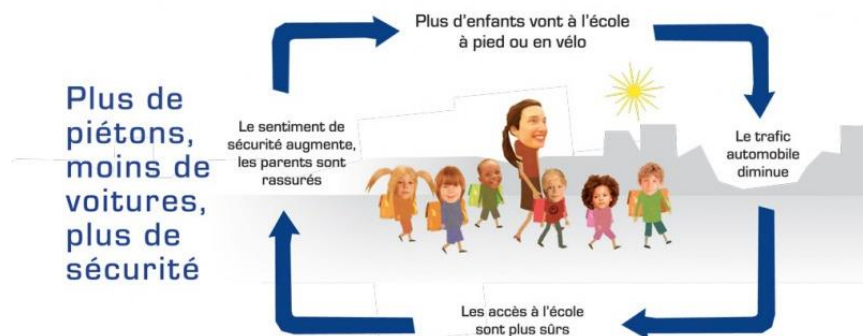
CONTEXTE ET ENJEUX

L'accessibilité aux établissements scolaires souffre bien souvent de problèmes de congestion très concentrés dans la journée, aux heures de pointe du matin et du soir. Pour des raisons d'organisation personnelle, la dépose et la récupération des enfants s'effectuent très majoritairement en voiture, à l'origine des dysfonctionnements quotidiens. Une certaine forme d'anarchie se met alors en place sur le parvis des établissements et sur la chaussée, générant un sentiment d'insécurité routière fort et n'incitant pas à laisser les enfants se déplacer à pied. Un cercle vicieux s'instaure ainsi, nécessitant une démarche volontaire pour inverser la tendance.



OBJECTIFS

→ Passer d'un cercle vicieux à un cercle vertueux, en réduisant le nombre d'accompagnements à l'école en voiture.



DESCRIPTIF DE L'ACTION

La démarche est engagée par la communauté de communes auprès des établissements scolaires, selon deux cycles spécifiques :

- Un premier cycle de sensibilisation généralisé

Le personnel encadrant est destinataire d'une formation à la sécurité routière et plus particulièrement sur les conditions d'accessibilité aux établissements. Parallèlement, des ateliers récréatifs sont organisés à destination des enfants portant sur la santé et l'environnement, et accompagnés par une initiation à la pratique du vélo.

Des travaux de confortement des abords des écoles peuvent également être engagés en parallèle, en intervenant spécifiquement sur les conditions de stationnement automobile (réduction du nombre de places, création de dispositifs de stationnement minute).

Enfin des opérations évènementielles sont organisées notamment lors des manifestations nationales (semaine de la mobilité, fête du vélo...). C'est notamment une opportunité pour tester certains dispositifs, et notamment la fermeture des voiries donnant accès à l'école aux heures de pointe pour favoriser la marche.

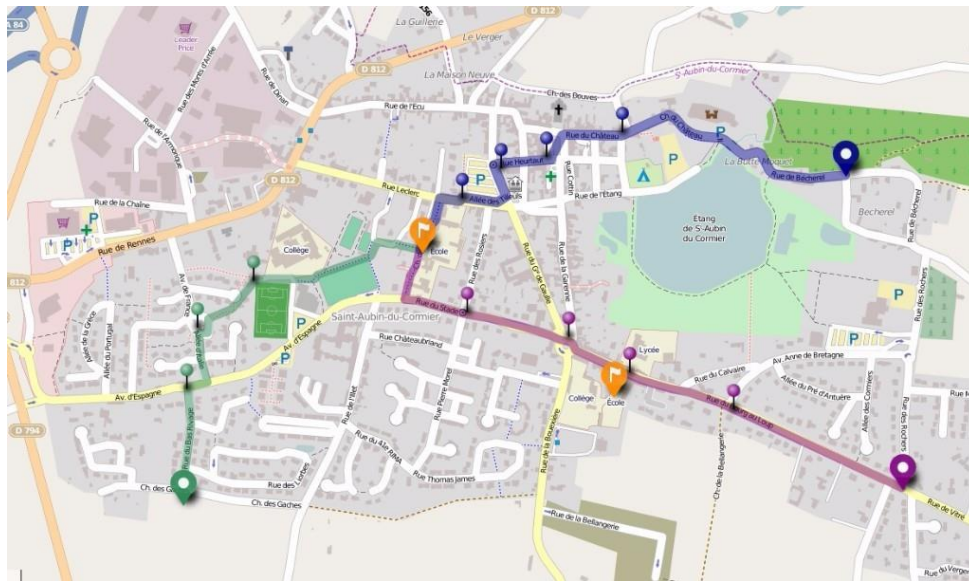
- Un second cycle d'engagement d'une démarche PDES

Après ces opérations de sensibilisation, les établissements volontaires pourront lancer une démarche de Plan de Déplacements d'Établissement Scolaire. La difficulté de la démarche réside dans la nécessaire coordination entre plusieurs acteurs :

- La commune
- Les chefs d'établissements
- Les parents d'élèves

En cas d'accord de toutes les parties, la démarche consiste à appliquer la méthodologie suivante :

- Géolocalisation résidentielle des élèves
- Analyse de l'accessibilité, identification des points durs
- Réunions d'information / sensibilisation avec les parents d'élèves
- Définition des lignes et arrêts pédibus provisoires, et organisation d'une journée / semaine de test
- Réunion de restitution sur les tests
- Ajustement et correction des lignes
- Pérennisation de la démarche



Exemple d'un réseau Pedibus (Saint-Aubin)



PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Jeunesse-sport-cohésion sociale
Direction/Services associés	Services Développement Durable, Voirie
Partenaires associés	Communes, établissements scolaires, associations de parents d'élèves, associations locales vélo/environnement/qualité de vie...
Public cible	Parents et élèves des établissements scolaires

MOYENS

Temps de travail interne : 10 jours

Coût : 10 000€

Budget communication et petits aménagements : 2000€

CALENDRIER

Réaliser une démarche test sur un ou deux établissements lors d'une première année, puis étendre la démarche aux autres établissements motivés sur les années suivantes

INDICATEURS

- Nombre de pédibus mis en place
- Nombre d'enfants bénéficiant régulièrement du service
- Evolution du nombre d'accès en voiture à l'établissement

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun



CONTEXTE ET ENJEUX

La pratique du covoiturage se développe sur le territoire français depuis plusieurs années. Cette solution de mobilité apporte des avantages importants, notamment économiques et environnementaux ; de plus, la mise en place de sites internet de mise en relation permet aux usagers de facilement trouver un partenaire pour des trajets domicile-travail ou de loisirs sur longue distance. La région Auvergne-Rhône-Alpes propose ainsi un site <https://movici.auvergnerrhonealpes.fr/> issu d'une mutualisation de plusieurs sites régionaux et offrant donc une base de données très riche.

Le développement de la pratique peut également être renforcé par la définition d'aires de covoiturage, permettant aux covoitureurs de se retrouver sur un parking intermédiaire pour terminer ensemble leur trajet. Ces parkings permettent également de répondre à une demande grandissante, à l'origine de problèmes de stationnement sur certains secteurs stratégiques, notamment aux échangeurs autoroutiers. Un nombre important d'entre eux propose aujourd'hui des aires de stationnement de capacité plus ou moins importante.

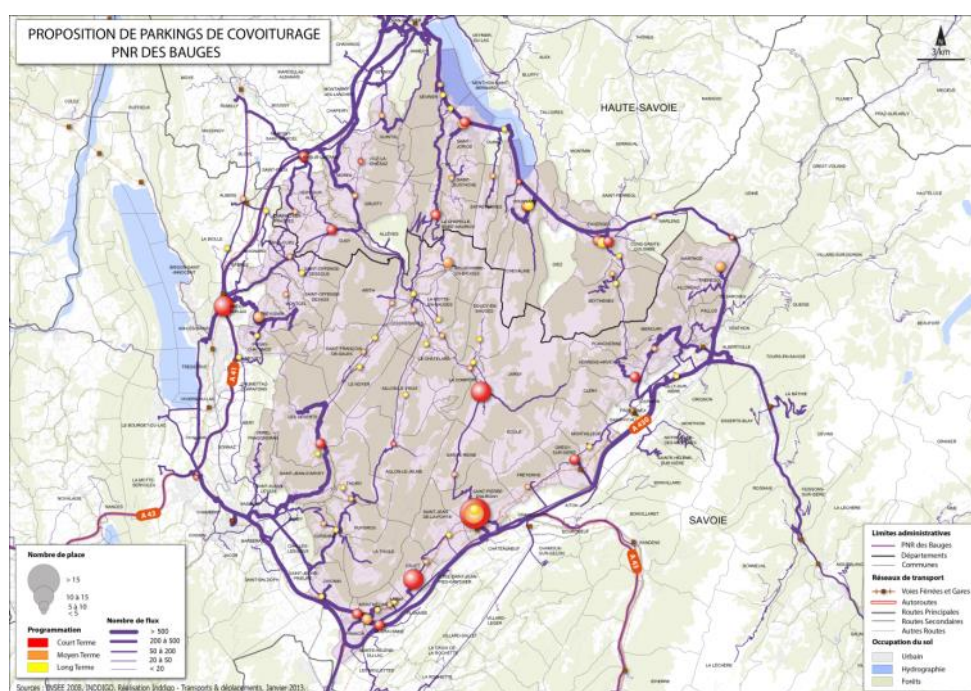
OBJECTIFS

- Engager une étude de schéma d'aire de covoiturage permettant de proposer des stationnements réservés sur les secteurs stratégiques de regroupement des usagers.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mesure consiste à engager une étude de faisabilité sur l'identification de secteurs pour l'aménagement d'aires de covoiturage. Cette étude intègre :

- Un diagnostic mobilité ciblé sur les déplacements domicile-travail, avec réalisation « d'aires de rabattement » permettant de quantifier les flux quotidiens en termes de mobilité motorisée et les nœuds principaux de ces déplacements
- Une identification sur le terrain des localisations possibles correspondant à ces nœuds pour les aires de covoiturage
- La réalisation d'une fiche technique pour chacun des stationnements intégrant localisation précise, nombre de places à aménager, coûts des travaux
- La négociation avec les propriétaires des emplacements pour la réalisation des parkings.



Cartographie des aires de covoiturage proposées dans le Parc Naturel des Bauges (73) en fonction des zones de rabattement

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction Aménagement et développement
Direction/Services associés	Voirie, communication
Partenaires associés	Conseil départemental
Public cible	Grand public

MOYENS

Temps de travail interne : 15 jours

Aménagement : 1000€/place

Etudes : 25 jours - 20 000€

Certaines collectivités ont procédé à l'embauche d'un animateur à mi-temps sur un an pour démarcher les collectivités, entreprises et zones d'activités sur la mobilité de leur personnel (voir fiche optimisation du système de covoiturage). Cet animateur pourra également intervenir en parallèle sur cette étude dans le cadre de ses contacts avec le milieu professionnel du territoire pour informer sur l'existence de ces aires, mais également en amont dans le cadre des négociations éventuelles avec les propriétaires des parcelles concernées.

CALENDRIER

Mois 1 : Rédaction du DCE et lancement de la phase de consultation

Mois 2 : Sélection du prestataire

Mois 3 à 7 : Réalisation de l'étude (5 mois)

Mois 9 : Validation politique du document et engagement des études des maîtrises d'œuvre.

INDICATEURS

- Nombre de parkings et de places installées sur l'ensemble prévu
- Coût moyen des places aménagées
- Nombre de véhicules stationnés par parking + taux d'occupation

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun



CONTEXTE ET ENJEUX

Le développement du covoiturage est un levier majeur de réduction des consommations du secteur du transport. De nombreuses opérations favorisant sa pratique sont d'ores-et-déjà mises en œuvre :

- Un site Internet de mise en relation commun à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes :
- Une aire de covoiturage de 160 places à la gare de péage de l'A6 à Belleville
- L'organisation annuelle depuis 2010 par la Région et l'ADEME du Challenge de la mobilité qui permet à chaque employeur de sensibiliser ses salariés durant 1 journée

OBJECTIFS

- Communiquer sur le site mutualisé MOV'ICI
- Engager la communauté de communes dans une démarche d'animation locale

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le covoiturage connaît aujourd'hui une augmentation constante de la pratique. Conscients des avantages économiques de ce mode de transport, de plus en plus d'utilisateurs s'inscrivent sur les plateformes mises à disposition.

Toutefois, l'expérience montre que ces usages nécessitent un accompagnement récurrent sous peine de voir la part modale stagner voire baisser. La mise en place d'actions de sensibilisation et de communication constitue donc un vecteur indispensable à l'essor continu de la pratique. Il convient pour cela de décliner un dispositif de mesures visant à toucher directement la population locale :

- Une communication régulière sur le site internet MOV'ICI, pour éviter la génération de nouveaux sites annexes n'engendrant qu'un éparpillement des inscriptions et une diminution de l'efficacité de ces sites
- Des actions de sensibilisation dans les entreprises et collectivités locales pour informer sur les avantages du covoiturage et casser certaines idées reçues (rigidité des horaires, absence de covoitureurs à proximité de chez soi, problèmes d'assurance...)
- Le renforcement du Challenge mobilité de la Région et de l'ADEME en organisant des opérations complémentaires.

Ci-dessous quelques exemples de communication locale réalisée :



Actions sur la Plaine de l'Ain

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction aménagement et développement
Direction/Services associés	Développement Durable, communication
Partenaires associés	ADEME
Public cible	Grand public

MOYENS

Certaines collectivités ont procédé à l'embauche d'un animateur à mi-temps sur un an pour démarcher les collectivités, entreprises et zones d'activités sur la mobilité de leur personnel ; en partenariat avec le service communication, il assure l'animation des stands, l'inscription en direct des salariés, et peut effectuer un suivi quasi personnalisé de certaines personnes. Il intervient également auprès de la direction pour favoriser la pratique par la création de places de stationnement réservées et travailler sur l'aménagement éventuel des horaires.

Le temps de coordination interne est d'une quinzaine de jours, le coût par animation va de 500 à 1000€.

CALENDRIER

Mois 1 : Définition de la démarche de communication (supports, période, sélection des structures et entreprises, calage du calendrier

Mois 2 : Production des documents de communication

Mois 3 et suivants : Animation auprès des usagers

INDICATEURS

- Nombre d'animations annuelles
- Nombre de personnes inscrites sur le site de www.movici.auvergnerhonealpes.fr après chaque animation
- Evolution de la part modale du covoiturage

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun



CONTEXTE ET ENJEUX

Le transport de personnes représente 23% des consommations énergétiques du territoire et 24% des gaz à effet de serre. Territoire peu dense, les capacités de développement des transports en commun sont limitées. Le développement du covoiturage est un levier majeur de réduction des consommations du secteur.

La gare de Belleville est une des gares qui connaît l'augmentation de fréquentation la plus importante en Rhône-Alpes ces dernières années. Les aires de stationnement à proximité sont saturées qu'elles soient gratuites, payantes ou limitées dans le temps. Il existe plus de 700 places de parking autour de la gare de Belleville (environ 8 200 habitants). La création de nouvelles places de stationnement est désormais contrainte et ne semble pas être une initiative cohérente avec les enjeux actuels.

OBJECTIFS

→ Favoriser la pratique du covoiturage en donnant un accès favorisé aux conducteurs le pratiquant

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'installer une technologie de détection du nombre d'occupants d'un véhicule couplé à une barrière de parking. La présence d'au moins deux personnes dans le véhicule conditionne l'ouverture de la barrière et l'accès d'une partie réservée du parking de la gare SNCF de Belleville.

1) Une technologie opérationnelle existe

Des caméras munies de flashes infrarouges couplées à un système informatique d'analyse d'image permettent de détecter le nombre d'occupants d'un véhicule. Cette technologie récente a été testée en conditions réelles sur des véhicules en mouvement montrant des résultats satisfaisants. L'utilisation sur des véhicules statiques (à l'arrêt devant une barrière de parking) laissent présager **d'une marge d'erreur nulle sur la détection du nombre de passagers.**

2) Une solution innovante, vitrine pour le territoire ?

Il ne s'agit cependant pas d'un équipement standard : les technologies sont en constantes évolution. A ce jour l'utilisation de ces détecteurs, n'a jamais été testée en France pour cet usage : pour limiter l'accès de parkings aux seuls covoitureurs. La CCSB serait donc le premier territoire en France à mettre en place une solution de ce type.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Services Développement Durable
Direction/Services associés	Service Transports et Voirie
Partenaires associés	CEREMA, ADEME
Public cible	Grand public

MOYENS

Il n'est pas possible à ce stade d'estimer le coût d'une installation. L'ordre de grandeur, à prendre avec prudence, serait de 20 à 60 k€. A noter que des aides financières seraient mobilisables pour ce projet. L'appel à projet ADEME peut permettre de financer 50% de l'investissement et 70% des études associées. Le référent ADEME mobilité et l'expert CEREMA ont montré un intérêt pour la démarche et sont susceptibles d'appuyer le projet s'il est retenu par la CCSB.

CALENDRIER

Mois 1 : Sollicitation des entreprises pour obtention des devis

Mois 2 : Analyse des devis et recherche de subventions

Mois 3 : Validation/arrêt du projet

Mois 4 : Communication et préparation de l'installation du dispositif

Mois 5 : Tests et ajustements

INDICATEURS

- Nombre de personnes accédant au parking covoitureurs de la gare de Belleville
- Nombre de personnes inscrites sur le site de www.movici.auvergnhonealpes.fr

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun



CONTEXTE ET ENJEUX

Dans certaines entreprises, une part plus ou moins importante de salariés a besoin d'un véhicule pour les déplacements professionnels, ce qui induit des émissions de gaz à effet de serre et un coût parfois conséquent pour les employeurs. En moyenne, le retour sur investissement d'une formation éco-conduite est estimé à 15% sur le poste carburant, et 10% à 15% sur le taux d'accidents.

Par ailleurs, cette action permet généralement une baisse d'en moyenne 15 % des émissions de gaz à effet de serre.

Etroitement liée à la démarche de Plan de mobilité, cette opération peut constituer une mesure figurant dans le plan d'actions des entreprises, surtout si le parc de véhicules de service ne peut être réduit ou optimisé.

OBJECTIFS

- Diminuer la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise
- Permettre une formation environnementale qui peut être utilisée au-delà des déplacements professionnels
- Agir sur la sécurité des déplacements professionnels

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de proposer des stages d'éco-conduite pour les salariés effectuant de nombreux déplacements en voiture. Pour un stage optimisé, il faut compter environ 4 personnes par session de formation.

Cette formation spécifique doit s'articuler autour d'une partie théorique et d'une partie simulation. Les aspects suivants doivent être intégrés :

- Sensibilisation des conducteurs aux enjeux de l'éco-conduite et de conduite confortable
- Présentation des impacts des différents types de motorisation et présentation des moyens d'une conduite plus économe
- Simulation de conduite (observation, test, expérimentation et appropriation des bonnes pratiques).

Une seconde session peut être mise en place 6 mois après la première session afin de rappeler les principes de l'éco-conduite.

Exemples d'organismes de formation :

- Bemobi
- Centaure
- Automobile Club Prévention
- Ecocivicom
- ECF
- CNFCE

Voir aussi le guide de formation à l'éco-conduite réalisé par l'ADEME : <http://www.ademe.fr/guide-formation-a-leco-conduite>

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Ressources humaines, formation (pour démarche interne)
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	ADEME, Organisme de formation, CCI, CMA
Public cible	Salariés / agents

MOYENS (pour une démarche interne à la CCSB)

Le coût de la formation est d'environ 40 euros de l'heure de formation. La formation dure entre 4 et 8 heures. Pour 10 salariés/agents par an, il est nécessaire de prévoir un budget d'environ 2.500 euros par an.

CALENDRIER

Mois 1 : Recenser les entreprises intéressées par ce type de formation

Mois 2 : Sélectionner l'organisme de formation

INDICATEURS

- Nombre de salariés/agents formés
- Heures de formation
- Evolution de la consommation du poste carburant et du taux d'accidents

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun



CONTEXTE ET ENJEUX

L'autopartage est un service de mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules en accès partagé pour de la location courte durée. Stationnés sur des emplacements réservés, ces véhicules peuvent être réservés par l'intermédiaire du site Internet dédié ou d'un appel téléphone auprès d'une centrale de réservation.

Ce service offre plusieurs avantages à la population locale et aux entreprises :

Un service de mobilité facile d'accès, permettant pour certains ménages de se passer d'un second véhicule

Réduire la flotte de véhicule de service d'une entreprise en recourant régulièrement au service d'autopartage.

Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'autopartage est géré par la société « Citiz », qui propose des flottes de véhicules au sein d'une douzaine de villes et agglomérations, dont deux véhicules sur la commune de Villefranche-sur-Saône.

Dans un périmètre où l'offre en transports alternatifs à la voiture individuelle n'est pas évidente à développer, un service d'autopartage peut constituer une offre complémentaire intéressante.



Station et véhicule Citiz à la gare de Villefranche-sur-Saône

OBJECTIFS

→ Etudier la faisabilité économique de la mise en place d'un ou plusieurs véhicules sur la commune de Belleville et la CCSB

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste dans un premier temps à prendre contact avec la société Citiz afin de présenter la démarche et d'envisager en partenariat une étude d'impact pour l'implantation d'un véhicule.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Voirie, Développement Durable
Partenaires associés	Société Citiz, Communes
Public cible	Tout public et entreprises

MOYENS

Etude d'impact : 10 jours – 15 000€

Travaux d'aménagement : 2000€

Frais de fonctionnement : 2000€

Les 17.000 € correspondent au lancement d'une étude d'impact (15.000 €) puis aux travaux nécessaires à l'aménagement d'une place de stationnement dédiée (2.000 €)

Il convient de rajouter 5.000 € de frais de fonctionnement sur la première année, correspondant à la prise en charge de l'équilibre financier. Celui-ci sera minimisé si :

- La CCSB met en autopartage un de ses propres véhicules de service
- La CCSB se sert du service régulièrement (et contribue donc à réduire l'équilibre financier)
- La CCSB supprime un de ses véhicules de service car il utilise le véhicule d'autopartage (frais d'entretien en moins)

CALENDRIER

Réalisation de l'étude d'impact sur 2 mois

INDICATEURS

- Nombre de véhicules installés
- Taux d'occupation du véhicule en autopartage
- Nombre de kilomètres réalisés

**Ces indicateurs sont relevés par la société CITIZ.*

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 2 : Accompagner le déploiement des nouvelles mobilités et des transports en commun



CONTEXTE ET ENJEUX

Les lignes de transports collectifs ne permettent pas un maillage complet du territoire. En effet, un service plus conséquent n'est pas envisageable au regard des faibles niveaux de densité de la partie ouest du périmètre. Avec un taux de couverture trop faible, ces lignes constitueraient une perte financière élevée pour l'Autorité Organisatrice du Transport (AOT) en charge du service.

Dans ce contexte, il est possible de réfléchir à la mise en place d'un service de transports à la demande (TaD), consistant à déclencher une course sur réservation par appel téléphonique. Le type de système mis en œuvre permettra de définir le trajet qui sera alors effectué par la navette.

Ce service permet d'éviter une circulation des navettes à vide ou presque ; chaque course est assurée d'avoir au moins un passager.

OBJECTIFS

→ Offrir un service de transports en commun en zone rurale non desservie par les réseaux réguliers.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La première intervention à mener consiste à étudier en détail le service de TaD précédent en place sur le territoire : quelles sont les raisons techniques/économiques... qui n'ont pas permis une pérennisation du service ?

A partir de ces enseignements, une nouvelle étude permettra de déterminer un service optimisé à mettre en place :

- Quel(s) territoire(s) desservir ?
- Quel type de service mettre en œuvre ?
 - Un TaD en porte-à-porte
 - Un TaD de convergence
 - Un TaD préfixé ou virtuel

A l'issue de l'étude, un marché de type MAPA sera lancé pour recruter un prestataire de service pour les deux prochaines années.

La réussite du service passe par une communication appuyée auprès de la population locale à travers :

- L'édition d'un dépliant de communication
- La formation des secrétaires de mairie pour la diffusion d'une information orale en plus du dépliant
- Une communication ciblée sur les commerçants, le corps médical, les associations locales, etc. qui seront vecteurs de l'information auprès de leurs clients, patients, adhérents.

Les illustrations ci-dessous détaillent les caractéristiques de ces différentes options :

Le TAD « Porte à porte »

Priorité : **Améliorer l'offre en faveur des captifs**

- Forme de TAD la plus poussée

- Sur un territoire limité et pour un certain public avec de grandes difficultés à se déplacer

- **Risque important de non maîtrise du budget**

- Marge de manœuvre pour réduire les coût :
- Définir des arrêts de destination (marché, centre commercial, entreprise...)

Itinéraire de la course qui doit être optimisé en fonction des différentes réservations enregistrées

Le terminus peut être n'importe quel lieu du périmètre d'application du service

Domicile ou autre lieu ayant fait l'objet d'une réservation

Avantages	Contraintes	Territoire idéal	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation au plus fin de la demande (Qualité forte du service rendu) Équité du traitement de tous les habitants du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dérapage budgétaire si le service fonctionne trop bien Des demandes qui peuvent ne pas être satisfaites lorsque la demande devient importante et diffuse Optimisation des courses complexes 	<ul style="list-style-type: none"> Zone périurbaine, rurale ou ZA périphérique 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées, PMR

Le TAD de convergence

Priorité : **Capter les actifs**

- Permet de desservir des zones en marge des réseaux de transports collectifs, sans leur faire concurrence

- Les arrêts sont matérialisés (=visibilité du service)

- Le tracé des courses est défini en fonction de la demande

Arrêt de TAD où personne n'a effectué de réservation

Arrêt de rabattement du service de TAD en correspondance avec une ligne de bus régulière ou dans une gare

Arrêt de TAD desservi en raison d'une réservation

Itinéraire de la course qui doit être optimisé en fonction des différentes réservations

en bus en train

Avantages	Contraintes	Territoire idéal	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> Dynamise les territoires « en marge » et les lignes de TC vers lesquelles les clients sont redirigés Bonne lisibilité du service si les arrêts sont matérialisés Limite les km roulés en doublons des lignes régulières 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite des moyens importants (logiciel...) pour gérer les réservations Une correspondance pas toujours appréciée 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire périurbain en marge des TC réguliers 	<ul style="list-style-type: none"> Actifs, jeunes

Le TAD pré-fixé ou virtuelle

Priorité :

- Forme de TAD la plus proche d'une ligne standard, avec tout de même une obligation de réservation

- Flexibilité minime
=> horaires déterminés à l'avance et inscrits sur une fiche horaire /
=> Tracé de la ligne cartographié pour une plus grande lisibilité

Arrêt de transport à la demande desservi en raison d'une réservation effectuée par un client

Arrêt de transport à la demande où personne n'a effectué de réservation

Itinéraire de la course totalement défini à l'avance et peut donc être dessiné sur un plan

Avantages	Contraintes	Territoire idéal	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> Très grande clarté du service (fiche horaire, cartographie...) Limite les km inutilement roulés par des lignes de bus standards 	<ul style="list-style-type: none"> Ne convient qu'à certains territoires (denses) Des trajets non optimisés selon la demande Rigidité du service vs autres types TAD 	<ul style="list-style-type: none"> Plus adapté pour des flux « canalisés » en ville ou entre villes 	<ul style="list-style-type: none"> Actifs, jeunes

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Transports
Direction/Services associés	Voirie, communication
Partenaires associés	Conseil départemental
Public cible	Grand public

MOYENS

Fonctionnement : environ 20 000€/an

Etude : 20 000€

Le montant de 20.000 € annuel correspond aux caractéristiques ci-dessous, en service en porte-à-porte :

- Une estimation autour de 6 allers-retours hebdomadaires
- Une distance moyenne de 15 km par course
- Un prix de base moyen de 2 €/km

En fonction du nombre d'usagers transportés, le taux de couverture du service peut aller de 4% à 10%.

CALENDRIER

Mois 1 : Rédaction du DCE et lancement de la phase de consultation

Mois 2 : Sélection du prestataire

Mois 3 à 8 : Réalisation de l'étude (6 mois)

Mois 9 : Validation politique du document et mise en place du service.

INDICATEURS

- Nombre de lignes mise en place
- Nombre de déclenchement d'une ligne de TaD
- Nombre d'usagers annuels
- Evolution des recettes annuelles comparées aux coûts de fonctionnement du service

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 3 : Mobilité générale



CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en œuvre technique des études de mobilité est facilitée par des outils d'urbanisme opérationnels anticipant l'intégration des mesures identifiées. Il est important que la révision régulière de ces différents documents de planification prenne en compte ces évolutions à court ou long terme.

Rappel de l'article 123-6 du code de l'urbanisme

Le code de l'urbanisme prévoit que le PLU peut « préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés aux transports publics... »

OBJECTIFS

→ Permettre la mise en œuvre/traduction des études mobilité par les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, SCoT)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour les PLU, la mesure consiste à actualiser les différents dossiers de l'outil :

- **Rapport de présentation** : Présenter les différents schémas réalisés par l'intercommunalité (schéma cyclable, aires de covoiturage, zones apaisées...)
- **PADD** : Fixer des objectifs visant à valoriser les mesures inscrites dans les études
- **OAP sectorielle** : Schématiser les tracés / périmètres dans le cadre de l'urbanisation future des tènements
- **OAP thématique déplacement** : traduire les orientations des études en corrélation avec les enjeux de déplacement et de stationnement à l'échelle du territoire.
- **Zonage** : Inscrire des emplacements réservés afin de maîtriser le foncier des parcelles concernées par les mesures
- **Règlement** : Dans le cadre de réalisation de construction (logements, équipements publics, activités économiques, etc.) il devra être exigé (en fonction de la localisation) un nombre de stationnements vélos proportionnel à la taille de l'opération.

La logique est la même pour les documents composant le SCoT :

- **Rapport de présentation** : tenir compte des études réalisées. Soulever les enjeux définis en matière de mobilité à l'échelle du bassin de vie du SCoT sachant que certaines intercommunalités voisines n'auront pas le même niveau de réflexion.
- **PADD** : traduire un objectif destiné à accompagner la structuration et la mise en œuvre opérationnelle des études et schémas réalisés. Croiser leurs enjeux avec les enjeux liés au développement de l'armature urbaine.
- **DOO** : L122-1-8 du code de l'urbanisme. Rendre opposables les schémas réalisés afin qu'ils puissent être traduits dans les PLU/PLUi ; pour rappel, la programmation des itinéraires cyclables/aires de covoiturage/zone de pacification de trafic... inscrits dans le DOO et le rapport de présentation s'imposent aux autres documents d'urbanisme locaux.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Aménagement et développement
Partenaires associés	Communes
Public cible	Grand public, déplacements domicile-travail

Dans le cadre des révisions des PLU, la CCSB devra s'assurer auprès des municipalités que l'ensemble des préconisations issues des études mobilités réalisées sont bien prises en compte dans les différents documents en cours de réécriture.

MOYENS

Il s'agit essentiellement de moyens humains, consistant à assister les collectivités dans leur démarche de révision.

CALENDRIER

En fonction des échéances de révision des documents d'urbanisme

INDICATEURS

- Nombre PLU mis à jour intégrant les mesures définies par les études mobilité
- Intégration des mesures définies dans les études mobilité dans le PLUi-H

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 3 : Mobilité générale



CONTEXTE ET ENJEUX

Un plan de mobilité consiste à proposer aux salariés d’une entreprise un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l’usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

- Déplacements domicile – travail
- Déplacements professionnels
- Accès visiteurs, clients, fournisseurs

Leur mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques ; elle permet en effet d’engager un processus de réflexion des salariés dans leur mobilité quotidienne, et donc à diminuer la part modale de la voiture individuelle.

Une démarche similaire peut être engagée à l’échelle d’une zone d’activité (plan de mobilité de zone).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les plans de mobilité sont obligatoires pour les entreprises de plus de 100 employés, à l’exception du secteur public, situées sur le territoire d’un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les entreprises de la CCSB ne sont donc pas concernées par cette obligation.

OBJECTIFS

→ Encourager les entreprises et zones d’activités sur la CCSB à engager une démarche de plan de mobilité

DESCRIPTIF DE L’ACTION

Les démarches de plan de mobilité obéissent à un cahier des charges bien précis, encadré par l’ADEME. L’étude consiste à établir un diagnostic mobilité (géolocalisation des salariés, condition d’accès au site, enquête mobilité auprès des salariés…) puis à définir un plan d’actions hiérarchisé et chiffré, dont les mesures mises à disposition des salariés permettent de modifier les habitudes de déplacements quotidiens. Ce plan d’actions est co-élaboré dans une démarche de concertation avec un panel de salariés intéressés par le sujet.

Une phase parallèle de communication auprès des salariés est également nécessaire afin de les faire adhérer à la démarche engagée.

La difficulté principale des plans de mobilité consiste à pérenniser l’outil une fois celui-ci mis en place. On observe en effet, par manque de temps, de moyens ou de motivation, de nombreuses démarches s’arrêter après une à deux années de fonctionnement. Aussi, la nomination d’un référent mobilité au sein de l’entreprise et reconnu par la direction, facilite le processus d’appropriation de l’outil.

La CCSB peut se positionner comme pilote technique et méthodologique en lien avec l’ADEME pour le lancement de ces démarches au sein des entreprises. Un premier plan de mobilité des agents de la CCSB pourrait préalablement être engagé dans un esprit d’exemplarité.

PORTEURS DE L’ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Ressources humaines (pour démarche interne)
Partenaires associés	ADEME, entreprises, CCI, CMA
Public cible	Tout public et entreprises

MOYENS (POUR UNE DEMARCHE INTERNE A LA CCSB)

Les plans de mobilité sont souvent confiés à des cabinets spécialisés. En fonction des entreprises et du nombre de salariés, les études coûtent entre 15 000 et 30 000 €.

CALENDRIER

Un plan de mobilité est réalisé sur une période allant de 6 mois à un an.

INDICATEURS

- Nombre de plans de mobilité engagés sur le territoire communautaire
- Nombre de salariés concernés
- Evolution des parts modales des entreprises engagées

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 3 : Mobilité générale



CONTEXTE ET ENJEUX

La voiture occupe toujours une place conséquente dans les centres villes et centres bourgs mais aussi en zone rurale. Un village constitue souvent une zone de transit pour les automobilistes au sein de laquelle il convient de faciliter la fluidité du trafic. Malgré une vitesse limitée à 50 km/h, cette mesure contribue à dégrader les conditions de déplacements des modes actifs (marche et vélo). De même, la nécessité de réserver des emplacements au stationnement automobile (essentiellement occupés la nuit mais souvent vides en journée) contribue à réduire l'espace dédié aux piétons et cyclistes. **Au total, 90% d'un espace viaire est consacré à la voiture.**

OBJECTIFS

→ Faciliter le recours à la marche et au vélo pour les déplacements courte distance au détriment de la voiture individuelle

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mesure consiste à développer les concepts de pacification des trafics en centre-ville, en mettant en œuvre des aménagements de modération de vitesse par le biais de deux dispositifs réglementaires :











- 1- **La zone 30** : voirie ou ensemble de voiries constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers, dont la vitesse automobile est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double-sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police avec argumentation motivée auprès de la préfecture. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.
- 2- **La zone de rencontre** : voirie ou ensemble de voiries constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers, dont la vitesse automobile est limitée à 20 km/h. Les piétons sont autorisés à traverser en tout point et à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Toutes les chaussées sont à double-sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police avec argumentation motivée auprès de la préfecture. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.



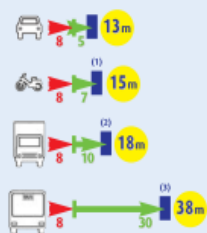
L'objectif de ces aménagements consiste à réduire la place et la vitesse des véhicules motorisés pour offrir plus de sécurité aux usagers « vulnérables ». En ce sens, ils contribuent à :

- Sécuriser les déplacements
- Renforcer la qualité de vie sur les secteurs concernés
- Réaffirmer des lieux d'échanges, d'activités et d'animations
- Faciliter la cohabitation des modes et la « vie locale »

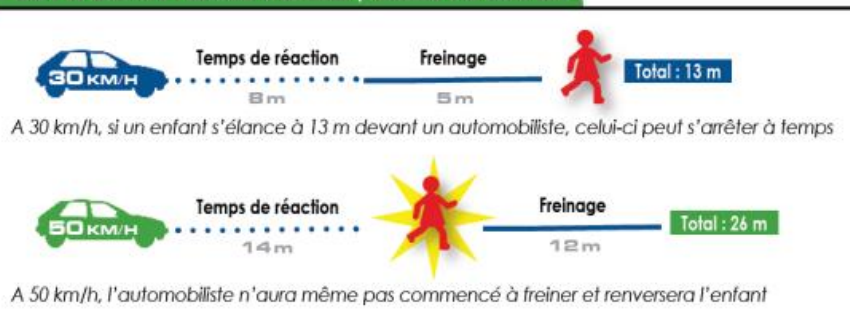
Le CEREMA produit de nombreux documents de communication à destination des collectivités pour sensibiliser la population aux intérêts d'un dispositif de pacification des trafics.

Statut de la zone ou de la voie	 aire piétonne	 zone de rencontre	 zone 30	 agglomération	 section 70
Vitesse maximale	Allure au pas	20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h
Équilibre vie locale / fonction circulaire	 Vie locale	 Vie locale	 Circulation	 Circulation	 Circulation
% du réseau de voirie souhaitable à terme	0 % - 10 %	2 % - 15 %	60 % - 90 %	10 % - 40 %	0 % - 5 %

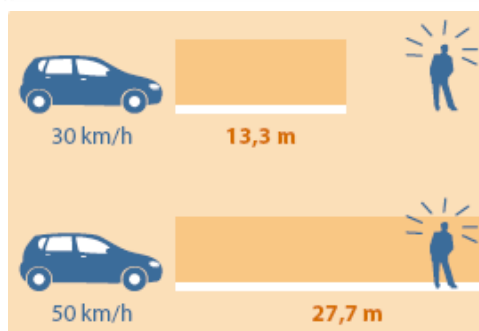
• Les distances d'arrêt à 30 km/h (réaction + freinage sur chaussée sèche)



TEMPS DE RÉACTION : ENVIRON 1 SECONDE ; FREINAGE PAR TEMPS SEC



• Les distances d'arrêt à 50 km/h (réaction + freinage sur chaussée sèche)



PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Transports
Direction/Services associés	Services Développement Durable, Voirie
Partenaires associés	Communes (détenteur du pouvoir de police), Département
Public cible	Grand public

MOYENS

Temps de travail interne : 10 jours

Etude de faisabilité : 25 jours – 20 000€

Le coût estimé correspond à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à identifier les communes ou quartiers au sein desquels un aménagement de type « Zone 30 » ou « Zone de rencontre » serait pertinent. L'étude consistera également à délimiter précisément les périmètres d'intervention, les infrastructures à réaliser, les montants des opérations ainsi qu'un planning de mise en œuvre.

Les travaux seront à la charge des collectivités propriétaires des voiries concernées, en lien avec les municipalités détentrices du pouvoir de police.

CALENDRIER

Mois 1 : Rédaction du DCE et lancement de la phase de consultation

Mois 2 : Sélection du prestataire

Mois 3 à 8 : Réalisation de l'étude (6 mois)

Mois 9 : Validation politique du document et engagement des premières opérations

INDICATEURS

- Nombre de secteurs équipés
- Kilomètres d'aménagements de pacification de trafic réalisés

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 3 : Mobilité générale



CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en place d'actions et de services en faveur de la mobilité peut s'avérer rapidement infructueuse si aucune démarche de communication auprès de la population locale et touristique n'est engagée.

Il convient, en effet, de mener en parallèle du développement d'une offre de mobilité structurée, un plan de communication ciblant sur les différents usagers potentiels.

OBJECTIFS

- Communiquer sur l'offre disponible en matière de mobilités et sensibiliser les usagers à la pratique de nouveaux types de mobilité (vélo, covoiturage, etc.)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mesure consiste à élaborer un plan de communication visant à :

- Définir le besoin des habitants :
 - Avoir connaissance de l'offre existante sur le territoire (réseau TER, car du Rhône, voie verte...)
 - Connaître précisément les arrêts, les horaires, les dessertes
- Développer un argumentaire en faveur des modes alternatifs, en montant des campagnes successives sur :
 - Les économies financières
 - Les enjeux environnementaux
 - Les gains de temps aux heures de pointe (notamment accès Lyon)
 - ...

Ces deux points doivent aboutir à l'élaboration d'un guide de mobilité spécifique au territoire, informant de manière exhaustive sur toutes les solutions de mobilité et leurs avantages. Il doit être disponible au sein d'espace d'information transports à développer dans les bâtiments publics principaux (mairies, office du tourisme, poste ...) et doit être accompagné d'une version numérique disponible sur site Internet.

La difficulté de la mesure consiste à procéder à l'actualisation régulière du guide tous les ans.

A terme, la mesure peut évoluer vers le montage d'une agence de mobilité ayant pour objectif de développer et de porter :

- L'information multimodale sur l'ensemble de l'offre de transport, les lignes, les horaires, les modes doux ... directement auprès du grand public mais aussi en animant un réseau de partenaires relais en contact avec les personnes ayant besoin d'information.
- L'animation du covoiturage
- Les modes actifs, le vélo au quotidien, le vélo à assistance électrique dans ses dimensions utilitaires et touristiques.
- L'amélioration des écomobilités scolaires, des interventions mobilités dans les écoles, l'appui au montage de pédibus.
- L'animation des mobilités des personnes non motorisées, particulièrement des personnes âgées, des jeunes et des publics sociaux.
- Des démarches de Plans de Déplacements d'Entreprises
- L'accompagnement des communes dans leurs problématiques de mobilité : optimisation des transports scolaires, rédaction des articles mobilité des PLU...

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Communication
Direction/Services associés	Services Développement Durable, Transports
Partenaires associés	AOT, communes
Public cible	Grand public

MOYENS

10 000€ pour la conception du guide

5000€/an pour l'édition

15 jours de travail interne à la CCSB

CALENDRIER

Le plan de communication est à élaborer et actualiser en parallèle de la mise en place des mesures du plan d'actions.

INDICATEURS

- Nombre de guides mobilité édités
- Nombre de visionnage et téléchargement sur Internet

Réaliser une étude d'opportunité pour réduire les vitesses limites (notamment sur le tronçon d'autoroute)

N° 4.4.1

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports



Thème 4 : Rationaliser les déplacements

CONTEXTE ET ENJEUX

Une baisse de la vitesse maximale présente des effets positifs indéniables : réduction du stress au volant, des nuisances sonores, des impacts environnementaux (diminution des consommations et donc des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air), etc.

Une réduction de 20 km/h sur route ou autoroute permet une baisse jusqu'à 20 % des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines PM10, et jusqu'à 8 % des concentrations de polluants dans l'air ambiant.

Les gains d'une réduction de vitesse portent enfin sur la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre. Plus un véhicule roule vite, plus sa résistance à l'air augmente : elle est presque quatre fois plus élevée à 110 km/h qu'à 60 km/h. La consommation d'une voiture passera par exemple de 12 l/100 à 130 km/h à 10 l/100 à 120 km/h.

OBJECTIFS

→ Etudier les impacts d'un abaissement de la vitesse autorisée sur le réseau viaire du territoire et sa portion autoroutière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En partenariat avec la Préfecture et le Conseil départemental (en charge de réglementer les vitesses maximales sur autoroute et routes hors agglomération), l'étude consiste à évaluer les impacts environnementaux mais également en matière de sécurité routière d'une action d'abaissement général des vitesses.

Il convient toutefois de rappeler que l'abaissement d'une vitesse est généralement conditionné à des critères particuliers, faisant l'objet d'un arrêté réglementaire pris par l'autorité compétente :

- Critères techniques (virage prononcé, perte de visibilité, ...),
- Problème d'écoulement du trafic (zone d'échange ou d'entrecroisement, ...),
- Motifs de sécurité routière (zone d'accumulation de bouchons, approche d'une intersection, ...).

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Services techniques
Direction/Services associés	Développement Durable
Partenaires associés	Préfecture, Conseil Départemental, ADEME
Public cible	Tout public

MOYENS

Une phase importante de négociation avec la préfecture et le département sera dans un premier temps nécessaire pour évoquer ce sujet. Une étude sera ensuite nécessaire pour calculer les impacts et les moyens de mise en œuvre de ces réductions de vitesse.

CALENDRIER

Long terme

INDICATEURS

- Taux d'émission de GES
- Taux d'émission de particules fines
- Evolution de l'accidentologie
- Evolution des niveaux de nuisances sonores

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 4 : Rationaliser les déplacements



CONTEXTE ET ENJEUX

Un espace de co-working est un bureau hébergeant des télétravailleurs ou des indépendants, disposant de bureaux privatifs à louer ainsi que des services et équipements divers (salle de réunions, photocopieuses, secrétariat...).

De nombreuses initiatives voient le jour sur des secteurs urbains, mais également en zone plus rurale : <http://www.teletravail-pays-auge.fr/>

OBJECTIFS

→ Approfondir la faisabilité d'un espace de co-working avant d'engager une phase plus opérationnelle d'ouverture.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les retours d'expérience montrent qu'en milieu rural les échecs des télécentres sous leurs formes actuelles sont fréquents : peu d'utilisateurs réguliers, périodes de vacances et même parfois aucun télétravailleur.

Deux expériences se détachent de ce constat et enregistrent un nombre d'utilisateurs réguliers satisfaisant :

- Le télécentre de la Communauté de Communes du Pays de Murat (Cantal) adossée à la Maison de services intercommunale – 17 télétravailleurs
- Le réseau de 3 télécentres (Ariège) dans les locaux de pépinières d'entreprises – 14 télétravailleurs

Plusieurs facteurs expliquent ce succès.

Equipement	Haut Débit indispensable
Environnement informatique	Apport d'éléments supplémentaires par rapport au télétravail à domicile : maintenance technique, logiciels...
Services annexes	Salles de réunion, équipements de visioconférence, photocopieuses, voire secrétariat, ou accueil téléphonique...

La condition majeure d'équilibre économique des espaces de co-working reste de proposer une gamme de services importante et d'articuler au mieux des fonctions larges : salles de réunion, équipements de visioconférence, espaces de formation à l'informatique pour tous, bureaux de pépinières tout en garantissant un accès Internet haut débit. Pour que cela soit économiquement viable pour les collectivités, il faut proposer une formule complète.

Exemple : Co-working rattaché à une pépinière d'entreprises ou même à un espace public numérique...

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement économique
Direction/Services associés	Services Développement Durable, informatique
Partenaires associés	ADEME
Public cible	Salariés, déplacements domicile-travail

MOYENS

Une étude est nécessaire pour définir les modalités de réalisation d'un espace de co-working, avec étude des financements disponibles (Département, Région, Europe).

CALENDRIER

Moyen – Long terme

INDICATEURS

- Nombre d'utilisateurs réguliers de l'espace de co-working
- Satisfaction des utilisateurs et de leurs employeurs

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 5 : Promouvoir l'usage de nouveaux vecteurs énergétiques



CONTEXTE ET ENJEUX

Les flottes de véhicules des collectivités s'avèrent souvent être importantes. Les collectivités se doivent d'être exemplaires et la loi leur impose de prévoir le renouvellement de leur flotte par des véhicules à faibles émissions (pas plus de 60g/km selon le décret n°2017-21 du 11 janvier 2017) à hauteur de 20% pour les moins de 3,5T pour des parcs de plus de 20 véhicules.

OBJECTIFS

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements des agents
- Optimiser la gestion des véhicules et diminuer le coût de fonctionnement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Faire un état des lieux du parc automobile et la CCSB et évaluer les besoins
- Maximiser le nombre de véhicules en pool
- Poursuivre l'achat et le remplacement des véhicules anciens par des véhicules électriques ou de classe A (étiquetage énergie). Arrêter l'achat de véhicules diesel
- Sensibiliser les agents à l'éco-conduite (cf. fiche-action n°4.2.4. Mettre en place des formations à l'éco-conduite)
- Expérimenter la mobilité GNV dans les transports publics et dans la flotte de la collectivité (cf. fiche n°4.5.2. Créer une station GNV)

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction générale des services
Direction/Services associés	Service Développement Durable et services techniques
Partenaires associés	ADEME, concessionnaires, UGAP
Public cible	Agents des collectivités

MOYENS

Moyens humains : temps de l'agent en charge du suivi et de la maintenance des véhicules

Coût d'achat des véhicules à faibles émissions et à très faibles émissions

CALENDRIER

Semestre 1 : Evaluation du parc existant et des besoins

Semestre 2 : Planification du renouvellement des véhicules

INDICATEURS

- Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité (kwh/an/employé)
- Taux de renouvellement de la flotte
- Evolution du nombre de véhicules/agents

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 5 : Promouvoir l'usage de nouveaux vecteurs énergétiques



CONTEXTE ET ENJEUX

Les véhicules fonctionnant au GNV constituent un levier très intéressant dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES. En effet, ces motorisations permettent aux usagers de ne rien changer à leurs habitudes de mobilité, surtout au sein de territoire où les modes alternatifs peinent à proposer une offre concurrentielle à la voiture.

Ainsi, les acteurs de la filière envisagent 200 nouvelles stations ouvertes au public d'ici 2020, sous deux formes :

- Des stations dites « marché » : le long des axes routiers et aux abords des grandes agglomérations,
- Des stations dites « territoires » : permettant l'accès dans les cœurs de ville aux véhicules GNV afin de répondre aux enjeux de la logistique urbaine et de la qualité de l'air.

OBJECTIFS

→ Enclencher et participer au montage d'une station GNV sur le territoire intercommunal

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le nombre d'investisseurs dans le développement des stations GNV a considérablement augmenté au cours de ces dernières années. Le rôle des collectivités locales consiste à informer ces structures de leur volonté de voir émerger une station sur leur territoire, puis deviennent facilitateurs de la démarche une fois celle-ci engagée.

Les principaux points d'attention pour créer et exploiter une station GNV ouverte au public par une collectivité territoriale sont les suivants :

- Sa compétence
- Les schémas juridiques possibles (gestion directe en régie ou déléguée dans le cadre d'un contrat de concession) : ils vont dépendre de plusieurs critères : dimensionnement du projet, portage du risque financier, capacité de financement, expertise technique des acteurs (collectivités, prestataires privés), ressources localement disponibles...
- Le respect des normes techniques (ICPE, ATEX) et déclarations fiscales au titre de l'UEGNV

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Direction générale, Aménagement et développement
Partenaires associés	Région Auvergne-Rhône-Alpes, entreprises de transport, SYTRAIVAL, GRDF, investisseurs spécialisés dans le développement de stations GNV, LYBERTEC
Public cible	A définir : grand public et/ou poids lourds

MOYENS

1,2 M€ pour une station avec accès poids lourds

375 k€ pour une station grand public

Financements européens disponibles

Appels à projets MTEs

CALENDRIER

Semestre 1 : Identification des acteurs potentiellement intéressés par la création d'une station GNV, organisation d'une réunion

Semestre 2 : Dimensionnement et définition du modèle de station GNV adapté au territoire

Année 2-3 : Création de la station GNV

INDICATEURS

- Nombre de véhicules se ravitaillant à la station GNV
- Tonnes GNV distribuées/an

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 5 : Promouvoir l'usage de nouveaux vecteurs énergétiques



CONTEXTE ET ENJEUX

L'Etat encourage le développement de la mobilité propre qui limite les émissions de polluants dans l'air et les émissions gaz à effet de serre. Plusieurs aides financières ont été mises en place pour favoriser l'acquisition de véhicules électriques. Or, sur le territoire de la CCSB aucune borne de recharge pour véhicule électrique n'est déployée. Il est donc nécessaire de mailler le territoire afin de permettre aux utilisateurs de véhicules électriques de se déplacer.

En parallèle, le SYDER par arrêté préfectoral du 16 mai 2017 est devenu statutairement compétent en matière de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et a retenu un opérateur.

OBJECTIFS

- Mailler le territoire avec des infrastructures de recharge pour véhicule électrique
- Développer l'utilisation du véhicule électrique

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Définir les lieux d'implantation des bornes en partenariat avec les communes
- Choisir le modèle de borne à implanter
- Etudier la faisabilité technique avec ENEDIS
- Transférer la compétence IRVE communautaire au SYDER par délibération
- Réaliser les travaux

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service voirie
Partenaires associés	SYDER
Public cible	Propriétaires de véhicules électriques

MOYENS

Le coût d'une borne de 43 kVa (borne accélérée) est de 27 000€

Le coût d'une borne de 22 kVa (borne normale) est de 4300€

Le coût de maintenance d'une borne est estimé à environ 900€ par an (maintenance, exploitation, supervision).

Dans le cadre de sa convention TEPCV, la CCSB dispose de 50 000€ de subvention pour la mise en œuvre de cette action.

CALENDRIER

Semestre 1 : Définition des lieux d'implantation et validation de la faisabilité technique. Transfert de compétence au SYDER.

Semestre 2 : Réalisation des travaux

INDICATEURS

- Nombre de bornes installées
- Nombre d'utilisateurs du service (Rhône et hors Rhône)
- kWh fournis

Axe stratégique 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports

Thème 6 : Réduire les impacts du transport de marchandises



CONTEXTE ET ENJEUX

Le transport de marchandise représente une consommation d'énergie sur le territoire équivalente à celle du transport de personne. Il s'agit d'une thématique importante à prendre en compte pour enregistrer des réductions sensibles d'émission.

OBJECTIFS

→ Mettre en place une série d'actions visant à réduire l'impact énergétique du transport de marchandises sur le territoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Trois thématiques ont été identifiées :

- Le recours au fret ferroviaire
- Le recours au transport fluvial
- La mutualisation des transporteurs entre collectivités et entreprises

Les deux premières actions consistent à utiliser les infrastructures existantes pour favoriser l'acheminement des marchandises sur le territoire : le réseau ferroviaire, avec notamment la gare de Belleville-sur-Saône, et la Saône comme voie navigable.

Préalablement, il convient de mener une étude dédiée sur l'état des lieux du transport de marchandises sur le territoire et les potentialités en matière d'optimisation des pratiques actuelles :

- Analyse des pratiques et trafics actuels
- Exploration de la faisabilité économique et technique de solutions alternatives (transport fluvial et ferroviaire, combinaison rail-route, fluvial-route...)
- Définition d'une méthodologique de mise en œuvre des mesures d'optimisation

Dans le cadre des plans de mobilité (voir action 1.3.1), la mutualisation du transport de marchandises peut être étudiée ; un regroupement d'entreprises et collectivité peut s'opérer pour organiser l'acheminement des marchandises par l'intermédiaire d'un véhicule unique.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Direction Aménagement et développement
Partenaires associés	Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, VNF, entreprises du territoire
Public cible	Entreprises

MOYENS

L'étude est évaluée à 20 000€.

Le temps de travail interne à la CCSB est évalué à 10 jours.

CALENDRIER

Etude à engager à court terme pour définir un programme d'actions à mettre en œuvre ainsi que les partenariats nécessaires avec la Région, la SNCF et VNF.

INDICATEURS

- Tonnage de marchandises transportées annuellement par voie fluviale
- Tonnage de marchandises transportées annuellement par fret ferroviaire

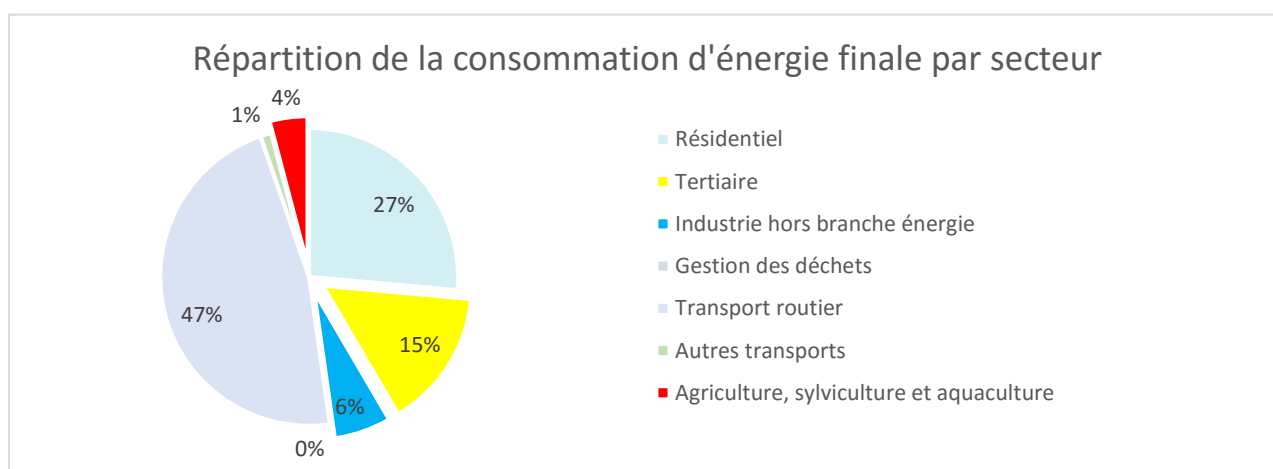
AXE 5

5. Accompagner les industries et les acteurs économiques dans la transition écologique

L'axe dédié au domaine de l'industrie et des autres activités économiques comprend des actions en partenariat avec le monde industriel, une partie du secteur tertiaire (hors bâtiments publics) et le secteur agricole. Ces trois secteurs économiques couvrent 25% des consommations énergétiques du territoire.

Les consommations de ces différents secteurs sont réparties de la façon suivante :

- Tertiaire : 203 GWh (15%)
- Industrie : 83 GWh (6%)
- Agriculture, sylviculture et aquaculture : 55 GWh (4%)



Le secteur de l'agriculture, sylviculture et aquaculture représente seulement 4% des consommations énergétiques. Néanmoins, il représente 23% des émissions de gaz à effet de serre. Le tertiaire représente 9% et l'industrie 2% de ces émissions. Dans le secteur de l'industrie, les émissions de GES ont diminué de 59% depuis 1990 et de 9% dans le secteur agricole. Elles ont augmenté de 120% dans le secteur tertiaire sur la même période.

Thème 1 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie

- 5.1.1 Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement mis à disposition des entreprises par la CCI et la CMA
- 5.1.2 Mettre en place des conditions d'attribution des aides de la communauté de communes aux entreprises
- 5.1.3 Faire appliquer les obligations d'extinction nocturne

Thème 2 : Promouvoir les démarches d'économie circulaire

- 5.2.1 Réaliser des études d'opportunité pour développer les projets d'économie circulaire

Thème 3 : Diminuer les consommations énergétiques du secteur agricole

- 5.3.1 Mettre à disposition un banc d'essai tracteur

Thème 4 : Promouvoir les circuits de proximité et une agriculture durable

- 5.4.1 Favoriser l'installation d'exploitants en agriculture biologique
- 5.4.2 Développer les circuits de proximité et valoriser les commerces locaux
- 5.4.3 Développer le local et bio dans les cantines



Axe stratégique 5 : Industries et autres activités économiques

Thème 1 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

Le secteur industriel représente à lui seul 21% des consommations d'énergies du territoire et dispose d'un fort potentiel de réduction. L'objectif à 2050 est une division par deux de ces consommations en passant de 300 GWh/an à 150 GWh/an. La CCI et la CMA disposent chacune d'une chargée de mission environnement qui propose aux entreprises la réalisation de visites énergie gratuites. Ces visites permettent aux entreprises de disposer de pistes d'actions pour diminuer leurs consommations énergétiques et ainsi de réaliser des économies.

Jusqu'à aujourd'hui peu d'entreprises du territoire ont bénéficié de ces visites, notamment par manque de visibilité de cette offre auprès des entreprises.

OBJECTIFS

- Renforcer la communication auprès des entreprises sur les aides aux économies d'énergie disponibles pour multiplier le nombre d'entreprises en bénéficiant

DESCRIPTIF DE L'ACTION

S'appuyer sur les rencontres des clubs d'entreprise pour informer les entreprises des aides existantes

Mettre à profit les supports de communication de la CCSB : site internet, journal, flyer, relais direct des informations aux entreprises en contact avec la CCSB pour :

- Faire connaître les aides et dispositifs existants
- Valoriser les entreprises impliquées

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Développement économique
Partenaires associés	CCI, CMA, clubs d'entreprises
Public cible	Entreprises du territoire

MOYENS

Action déjà intégrée dans les postes existants.

20 visites énergie par an (10 CCI / 10 CMA)

CALENDRIER

Organiser à minima une séance de présentation des dispositifs par an, idéalement sur le site d'une entreprise impliquée dans la démarche.

INDICATEURS

- Nombre de visites énergie dans des entreprises par la CCI et la CMA
- Kwh économisés par les entreprises engagées

Axe stratégique 5 : Industries et autres activités économiques

Thème 1 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

A travers certains dispositifs financiers, la CCSB soutient les artisans et commerçants de son territoire en vue de dynamiser l'attractivité du commerce de proximité. Cette aide financière peut viser des travaux de rénovation, d'aménagement pour faciliter l'accès de personnes à mobilité réduite, de sécurité, etc. Les dispositifs d'aide évoluent régulièrement en fonction des politiques régionales.

Il s'agit de mettre en cohérence les dispositifs d'aide pour renforcer la cohérence des aides attribuées avec les ambitions TEPOS du territoire.

OBJECTIFS

- S'assurer que les conditions d'attribution des aides directes de la CCSB aux entreprises visent prioritairement :
- Des travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bénéficiaires
 - La montée en compétence sur les enjeux de performance énergétique

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'organisation d'un groupe de travail impliquant les différents acteurs du dispositifs (CCSB service Développement Durable & Développement économique, CCI, CMA) pour s'assurer que les critères d'attributions privilégient les travaux cohérents avec l'ambition TEPOS. Ces travaux pourront conduire à l'adaptation des critères à l'élargissement des thématiques couvertes (ex. mise en place de consignes), etc.

A noter en parallèle de cette action qu'il conviendra d'assurer la cohérence des politiques publiques en s'assurant d'une approche concertée pour favoriser le commerce de proximité (définition des PLU, politique de l'habitat en centre bourg, développement des modes doux, etc.)

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement économique
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	CCI, CMA, clubs d'entreprises
Public cible	Entreprises du territoire

MOYENS

Conditionner l'attribution des aides de l'Etat et de la Région mis à disposition de la CCSB.

CALENDRIER

Une réunion annuelle du groupe de travail en amont de la définition des critères d'attribution des aides pour l'année à venir.

INDICATEURS

- Nombres d'entreprises aidées

Axe stratégique 5 : Industries et autres activités économiques

Thème 1 : Promouvoir la maîtrise de l'énergie



CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis le 1^{er} juillet 2013 (Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie) les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après leur fin d'occupation.

Type de dispositif	Obligation d'extinction
Publicité et pré-enseigne lumineuse	Entre 1 heure et 6 heures du matin
Enseigne lumineuse*	Entre 1 heure et 6 heures du matin
Vitrine de magasin ou d'exposition	Entre 1h (ou une heure après la fermeture ou la fin d'occupation des locaux) et 7 heures (ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt)
Éclairage intérieur des locaux professionnels	1 heure après la fin d'occupation des locaux
Façade des locaux professionnels	Au plus tard à 1 heure

* Les conditions d'applications sont détaillées en fin de fiche.

Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24396>

Ces obligations font l'objet d'une application contrastée alors qu'elles contribuent à réduire le gaspillage énergétique du territoire.

OBJECTIFS

→ S'assurer de l'application effective de cette obligation réglementaire permettant des économies d'énergie sur tout le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Inciter les communes à signer une charte d'engagement avec le soutien de l'ANPCEN https://www.anpcen.fr/docs/20150212194601_ggalta_doc128.pdf

A travers cette charte chaque commune s'engage notamment à informer les citoyens et les acteurs locaux des enjeux des nuisances lumineuses afin de transformer le regard de chacun sur l'usage de la lumière la nuit. Elle s'engage à mener des actions de sensibilisations ou de découverte de l'environnement et du ciel nocturnes vers les habitants et les acteurs locaux.



PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Développement Durable
Direction/Services associés	Développement économique
Partenaires associés	Mairies, ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes)
Public cible	Entreprises du territoire

MOYENS

Moyens de communication auprès des communes
Sensibilisation lors des commissions environnement

CALENDRIER

Une réunion annuelle du groupe de travail en amont de la définition des critères d'attribution des aides pour l'année à venir.

INDICATEURS

Nombre de communes de la Communauté de Communes signataires

Axe stratégique 5 : Industries et autres activités économiques

Thème 2 : Favoriser l'émergence des projets d'économie circulaire



CONTEXTE ET ENJEUX

Le secteur industriel représente à lui seul 21% des consommations d'énergies du territoire et dispose d'un fort potentiel de réduction. L'objectif à 2050 est une division par deux de ces consommations en passant de 300 GWh/an à 150 GWh/an. Le passage d'une économie de production matérielle à une économie de services, la mise en réseau d'entreprises pour que des déchets se transforment en ressources, l'amélioration de l'efficacité des procédés sont autant de leviers pour atteindre ces objectifs.

OBJECTIFS

- Organiser des ateliers multi-acteurs au sein de zones d'activité économiques pour faire émerger des synergies possibles, formuler une vision commune et des objectifs partagés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mise en place d'ateliers au sein de zones industrielles, artisanales et d'activités afin d'identifier les synergies possibles entre entreprises. La mise en œuvre de ces ateliers gagne à s'appuyer sur des techniques d'animation, comme par exemple PAT-Miroir© favorisant la conduite coopérative de projets complexes, ou la méthode d'animation PNSI (Programme National de Synergies Interentreprises).

Retour d'expérience : En région Auvergne-Rhône-Alpes, quatre ateliers ont été animés de février à octobre 2016 par les CCI de Grenoble et Nord-Isère. Au total, ils ont mobilisé 130 entreprises, répertorié 1067 ressources et repéré 2065 synergies potentielles. On constate que de nombreuses synergies sont faciles à mettre en œuvre et pourtant insoupçonnées. Ainsi, cette méthode basée sur la rencontre et l'échange a permis d'amorcer rapidement une dynamique avec de nombreuses entreprises aux domaines d'activité variés dont les retours ont été très positifs

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Développement Durable
Direction/Services associés	Développement économique
Partenaires associés	CCI, CMA, clubs d'entreprises
Public cible	Entreprises du territoire

MOYENS

A estimer en fonction de l'ambition (nombre d'ateliers, nombres d'entreprises conviées).

CALENDRIER

Structuration en réflexion entre les CCI au niveau régional.

M-3 : Organisation de l'atelier avec les partenaires, validation des objectifs et des modalités

M-2 : communication sur la date et lieu de l'atelier

M-1 : rappel sur la date et description

M : atelier

M+1 : valorisation des résultats

INDICATEURS

- Nombre nouveaux contacts entre entreprises
- Nombre de projets d'économie circulaire
- Nombre de synergies entre entreprises

Axe stratégique 5 : Industries et autres activités économiques

Thème 3 : Diminuer les consommations énergétiques du secteur agricole



CONTEXTE ET ENJEUX

Le tracteur, principal outil de travail de l'agriculteur, est un investissement de long terme. Au vu de toutes les mesures, jusqu'à 35 % d'économies de carburant sont possibles grâce à des meilleurs réglages et à un mode de conduite plus adapté.

Au niveau national, plusieurs retours d'expériences de dispositifs locaux autour de diagnostic tracteur grâce à l'utilisation d'un banc d'essai sont concluants (Bretagne/Pays de Loire avec Aile, Aquitaine, Drôme Ardèche, etc.). Le passage au banc essai moteur permet de faire un état des lieux sur l'utilisation du tracteur (après 400 heures et toutes les 3 000 heures), il permet ainsi d'augmenter sa durée de vie et d'optimiser l'utilisation du gasoil par le tracteur.

OBJECTIFS

- Optimiser les performances des tracteurs agricoles et forestiers
- Réduire les consommations en carburant (environ 1l/heure)
- Adapter la conduite au travail
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (environ 4,5 tonnes de CO2 par tracteur)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Monter un programme de mise à disposition d'un banc d'essai MOTEUR-TRACTEUR pour réaliser des diagnostics et sensibiliser aux bonnes pratiques de réglages moteurs et éco-conduite.

Evaluer le besoin d'un banc d'essai mobile sur le territoire et les possibilités d'utilisation de bancs voisins existants.

Réaliser une campagne de communication auprès de la cible

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Développement Durable
Direction/Services associés	Développement économique
Partenaires associés	Chambre d'Agriculture, CUMA, associations
Public cible	Agriculteurs, viticulteurs et forestiers

MOYENS

Le plan de financement de l'opération et le modèle économique associés sont à définir avec les partenaires techniques et financiers potentiels. Définir si les agriculteurs paient en partie ou en totalité : participation ou gratuité pour les bénéficiaires ?

CALENDRIER

Semestre 1 : Réunion avec les partenaires techniques et financiers

Semestre 2 : Définition du dispositif et des modalités de mise en œuvre

Semestre 3 : Communication et réalisation des premiers diagnostics banc d'essai moteur-tracteur.

INDICATEURS

- Mise à disposition d'un banc d'essai moteur-tracteur
- Nombre de diagnostics moteurs réalisés
- Energie économisée : mesure des consommations de gasoil sur les moteurs avant et après réglages

Axe stratégique 5 : Accompagner les industries et les acteurs économiques dans la transition écologique

Thème 4 : Promouvoir les circuits de proximité et une agriculture durable



CONTEXTE ET ENJEUX

Il existe plusieurs bonnes raisons pour que la Communauté de Communes de Saône-Beaujolais s'implique sur la question de l'installation en agriculture biologique. Premièrement, car l'agriculture en Beaujolais ne cesse de perdre du terrain : la Superficie Agricole Utile a ainsi diminué de 14,5% entre 1988 et 2010 (source RGA). Deuxièmement, selon les Chambres d'Agriculture, d'ici 2026, plus de 30 % des chefs d'exploitation atteindront l'âge de la retraite et seront susceptibles de transmettre leur exploitation, pour autant, un cédant sur deux serait sans successeur familial. Troisièmement, l'agriculture du Rhône est soumise à de fortes pressions urbaines, l'enjeu de l'accès au foncier pour un futur jeune agriculteur s'en trouve d'autant plus délicat. Quatrièmement, la déprise viticole en Beaujolais soulève la question de la valorisation des friches, l'agriculture biologique, par les projets de diversification qu'elle permet¹, peut-être une partie de la solution. Enfin, selon les chiffres de l'installation en Rhône-Alpes, plus d'un tiers des porteurs de projets à l'installation souhaite s'installer en bio. Dans ce contexte, l'implication des collectivités locales dans l'appui à l'installation d'exploitations bio est un réel enjeu.

OBJECTIFS

- Favoriser l'installation d'exploitations bio
- Accompagner les cédants agricoles dans leurs transmissions
- Impulser ou accompagner l'échange d'informations entre les différents acteurs impliqués dans l'installation sur le territoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'installation en agriculture est un sujet complexe, avec de nombreux sigles, des acteurs et des dispositifs spécifiques : Point Accueil Installation (PAI), Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP), stage 21h, passage en Commission Départementale d'Orientation Agricole, etc. De fait, la première action à mener pour la CCSB est de s'assurer de bien comprendre les obligations à remplir pour s'installer en agriculture, les aides existantes et le parcours d'accompagnement à l'installation. Dans le Rhône, il convient de contacter :

- La Chambre d'agriculture qui gère le Point Accueil Installation : <http://www.demainjeseraipaysan.fr/point-accueil-installation/pai-du-rhone>
- L'ADDEAR69 qui accompagne également des porteurs de projets : www.jeminstallepaysan.org/rhone

Dans un deuxième temps, la CCSB pourra définir selon quelles modalités elle souhaite s'impliquer sur cette question. Selon ses compétences et selon le contexte local, différentes actions pourraient être mises en œuvre :

- Concernant l'accès au foncier des futurs agriculteurs :
 - Sensibiliser les propriétaires aux problèmes de déprise agricole (friches, perte de dynamisme) et ainsi les inciter à louer ou à vendre leurs terres à des porteurs de projets.
 - Agir sur la réglementation d'occupation des sols, via le code de l'urbanisme et les documents qui en résultent (PLU, PLUi, SCoT).
 - « Sanctuariser » l'usage agricole des terres par la création de Zone Agricole Protégée ou l'engagement dans une démarche de Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains.
 - Création de réserve foncière : en partenariat avec la SAFER et le Conseil Régional, certaines communautés de communes ont mis en place des réserves foncières destinées à faciliter l'installation en agriculture (ou pérenniser l'activité agricole).
 - Les collectivités territoriales peuvent mettre en place une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les terres certifiées en agriculture biologique.
 - La SAFER et son service de vigie foncière (www.vigifoncier.fr) permet aux collectivités de connaître au plus vite les projets de vente de biens sur leurs territoires et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.
 - Enfin, les collectivités peuvent réaliser des diagnostics fonciers territoriaux afin de disposer d'un état des lieux précis et anticiper ainsi les mouvements de fonciers à venir. Ce travail est le plus souvent confié à un acteur du monde agricole : Chambre d'agriculture, GAB, ADDEAR, Terres de Liens...

¹ https://www.auvergnerhonealpes.bio/images/rubriques/ardab/Producteurs_diversifi%C3%A9_du_Beaujolais_-_num%C3%A9rique.pdf

- La communauté de communes peut contribuer à la circulation de l'information et à la mise en relation entre porteurs de projets d'installation et les cédants agricoles ou les propriétaires fonciers. Dans cette perspective, et s'agissant de favoriser l'installation d'exploitants bio, la CCSB pourra utilement se mettre en lien avec l'ARDAB, le groupement des agriculteurs bio du Rhône, les centres de formations (CFPPA et lycées agricoles), en compléments de la Chambre et l'ADDEAR69 cités ci-dessus.
 - Les Chambres d'agriculture organisent annuellement la Quinzaine de la Transmission Reprise²,
 - L'ARDAB et l'ADDEAR69 organisent des « cafés installations »³.
- Enfin, plusieurs collectivités se sont impliquées ou ont soutenu la mise en place de « fermes relais » ou d'espaces tests agricoles dont le but est de permettre à des porteurs de projets de débiter de façon temporaire une activité agricole pour se tester et s'insérer dans le réseau local, ce qui est une très bonne manière de rencontrer des opportunités d'installation ou d'association.
- L'installation en agriculture est un sujet qui concerne différentes compétences et différents services de la CCSB et de ses membres : agriculture, développement économique, urbanisme, etc. Des liens devront également être fait avec d'autres fiches de ce plan d'actions, citons notamment :
 - La fiche action 1.2.1 « Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification », les outils de planification PLUi et Scot étant concernés.
 - La fiche 7.3.1 « Organiser des rencontres avec l'interprofession beaujolais pour mener des projets communs » et la fiche 7.3.2 « Sensibiliser les acteurs viticoles et sylvicoles aux enjeux du changement climatique », dans la logique de la mise en relation avec les acteurs du monde agricole.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement économique
Direction/Services associés	Services Développement Durable, Urbanisme
Partenaires associés	SAFER, Chambre d'agriculture, ARDAB, ADDEAR69, Terre de liens
Public cible	Porteurs de projets d'installation, cédants agricoles, propriétaires fonciers

MOYENS

Cette action nécessite du temps de travail interne des services.

Ressources :

Terre de liens : <https://terredeliens.org/-aider-les-paysans-a-s-installer-.html>

CALENDRIER

Trimestre 1 : Mettre en place un groupe de travail interne à la CCSB, rencontre avec les acteurs de l'installation du Rhône et avec l'ARDAB pour s'approprier le sujet.

Trimestre 2 : Définir les actions pertinentes pour le contexte de la CCSB.

INDICATEURS

- Bilan quantitatif des installations agricoles sur le territoire de la CCSB
- Bilan qualitatif du travail engagé avec les acteurs de l'installation et de l'agriculture biologique du Rhône.

² <https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/transmettre-son-exploitation/quinzaine-de-la-transmission-reprise/>

³ <http://www.agriculturepaysanne.org/files/Fly-cafy-transmission-19-dy-cembre-2018-version-finale.pdf>

Axe stratégique 5 : Accompagner les industries et les acteurs économiques dans la transition écologique

Thème 4 : Promouvoir les circuits de proximité et une agriculture durable



CONTEXTE ET ENJEUX

Selon le dernier Recensement Général Agricole (2010), 21% des exploitations françaises commercialisaient au moins une partie de leurs productions en circuits courts, contre plus 31% en Rhône-Alpes. Le Rhône est le 3^e département de France, avec 2 600 exploitations pratiquant la vente en circuits courts, ce qui est cohérent avec son agriculture diversifiée à proximité immédiate de bassins de consommation importants. Côté consommateurs, l'appétence pour la consommation en direct ou en circuit courts ne cesse de croître. Enfin, du point de vue de la collectivité, il existe plusieurs raisons de soutenir le développement de circuits de proximité et le commerce local :

- Stimuler l'économie locale : au niveau des agriculteurs, des transformateurs et artisans, des distributeurs et du commerce local
- Préserver l'environnement : la proximité entre producteurs et consommateurs est favorable au développement de pratiques vertueuses, de l'agriculture biologique ou sous signes officiel de qualité,
- Favoriser le lien social, voire lutter contre la précarité alimentaire
- Renforcer l'attractivité du territoire.

OBJECTIFS

→ Accompagner et encourager le développement de circuits de proximité et le commerce local.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Il convient de garder à l'esprit que la collectivité peut être à l'initiative d'un projet de circuits de proximité (par exemple, création d'un marché de plein vent), mais qu'elle intervient le plus souvent en soutien de sollicitations émanant des collectifs d'agriculteurs, de consommateurs ou de commerçants locaux. Selon le cas, la CCSB pourra intervenir via différents dispositifs : Politique de la Ville, PLUi, aide sociale, environnement...
- Un lien devra être fait avec la fiche action 1.2.1 « Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification »
- Plusieurs actions sont envisageables :
 - **Identifier l'offre existante.** Cela permet de comprendre les besoins de soutien à ce qui existe déjà, d'appréhender la capacité de développement de l'offre existante et sa dynamique d'évolution. Cela permet à la CCSB de faire connaître ses motivations, d'informer les consommateurs, usagers et professionnels de la restauration collective et commerciale. Enfin, cela peut permettre d'identifier ce qui pourrait être créé.
 - **Connaître la demande et les attentes des consommateurs, distributeurs et artisans locaux.** Les consommateurs peuvent être interrogés via les comités de quartiers, les associations locales ou en menant des enquêtes, par exemple sur les marchés. Les distributeurs (commerces locaux) et les artisans (boulangers, bouchers, transformateurs) peuvent être consultés via leurs associations locales ou directement par le service de développement économique. Ces différentes consultations en amont sont également l'occasion de réaliser de la pédagogie autour du projet.
 - **Organiser un temps de rencontre et d'échange** dans l'objectif d'assurer la connaissance mutuelle des acteurs concernés (agriculteurs, consommateurs, artisans, commerçants, etc.), favorisant la compréhension des besoins, des attentes et des contraintes de chacun. C'est l'occasion de revenir sur les résultats du diagnostic de l'offre et de la demande et d'envisager sur ces bases des pistes d'actions.
 - **Identifier les projets à initier et à soutenir, déterminer les modalités d'actions.** La collectivité peut apporter une aide de différentes natures : financière, organisationnelle (animation), matérielle, selon les besoins identifiés. Quelques exemples d'implications de la collectivité :
 - Animer un collectif : appui juridique et technique pour la formalisation du projet, appui technique au montage de dossiers de financement,
 - Mettre à disposition ou aménager un local pour un point de vente collectif, une AMAP, un système de paniers, etc.
 - Mettre en place un marché de plein vent,
 - Aider à l'installation d'agriculteurs par la mise à disposition de foncier
 - **Communiquer.** La communauté de communes et ses membres disposent de différents outils de communications efficaces pour informer acteurs et consommateurs. Un des principaux freins à la consommation de produits locaux est la méconnaissance par les citoyens des circuits existants sur leur territoire. Aussi la

collectivité peut-elle lancer des campagnes de communication en mobilisant les supports habituels (journaux, affichage, site web, etc.), ainsi que réaliser ou soutenir la création d'un répertoire des producteurs en vente directe ou un guide des circuits courts recensant les marchés, les systèmes de paniers, les points de vente collectifs, comme par exemple le **Guide des bonnes adresses bio du Rhône, édité par l'ARDAB** : <http://www.auvergnerhonealpes.bio/files/96/espace-consommateurs/1242/GB-Rhone-LOW-2018.pdf>

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Économique
Direction/Services associés	Services Développement Durable, Urbanisme, Jeunesse-sport-cohésion sociale
Partenaires associés	Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ARDAB
Public cible	Communes de la CCSB

MOYENS

Cette action nécessite du temps de travail interne des services.

CALENDRIER

Trimestre 1 : Mettre en place un groupe de travail interne à la CCSB, analyser ce que font déjà la CCSB et ses membres, définir le plan d'action envisagé pour initier la démarche.

Trimestre 2 : Communiquer auprès des publics cibles retenus, engager les actions de concertation et d'analyse de l'offre existante et de la demande.

INDICATEURS

- Évolution quantitative de l'offre de circuits de proximité du territoire
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation organisées

Axe stratégique 5 : Accompagner les industries et les acteurs économiques dans la transition écologique

Thème 4 : Promouvoir les circuits de proximité et une agriculture durable



CONTEXTE ET ENJEUX

Pour la collectivité, soutenir l'introduction de produits bio locaux dans les cantines scolaires constitue un projet d'intérêt général et transversal par excellence, qui peut être bénéfique sur plusieurs plans. Sur le plan social et sanitaire, cela permet de donner accès au plus grand nombre à des produits de qualité, de préserver la santé des convives en proposant des menus équilibrés et à forte valeur nutritionnelle. Sur le plan environnemental, c'est un moyen efficace de développer les surfaces en agriculture biologique du territoire et donc de préserver les ressources environnementales de celui-ci. Cela permet également de sensibiliser des citoyens (convives et parents d'élèves) aux enjeux de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement. Enfin, en s'engageant dans cette démarche d'exemplarité, la collectivité favorise l'économie locale en soutenant les agriculteurs, voire les outils de transformation du territoire.

La Loi EGALIM, votée fin 2018, fixe comme objectif l'introduction de 50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont au moins 20% de produits bio) dans la restauration collective publique au 1^{er} janvier 2022.

OBJECTIFS

- Poursuivre et amplifier les efforts de qualité des services de restauration collective
- Favoriser le développement de l'économie locale
- Encourager le développement de l'agriculture bio locale et soutenir les agriculteurs du territoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Monter un groupe de travail sur le sujet, avec un souci de transversalité : élus et représentants des services concernés. Des représentants de parents d'élèves, d'association citoyenne ou d'organisation d'agriculteurs bio pourront être associés à tout ou partie des travaux de ce groupe.
- Établir le diagnostic de la situation initiale, dont notamment :
 - Liste des établissements concernés par l'action : nombre, localisation, nombre de convives concernés,
 - Fonctionnement de la restauration dans ces établissements : régie municipale ou délégation de service public, restauration concédée, existence de groupements d'achats, existence de collectifs d'agriculteurs bio livrant la restauration collective, cuisine centrale, service de livraison en liaison chaude ou froide, etc.
 - Initiative existante en termes d'introduction de produits locaux, de produits bio locaux, de limitation du gaspillage. Autant que faire de ce peut, ces éléments seront quantifiés.
- Définir des objectifs généraux pour la CCSB sur ce thème. Les étapes suivantes devront servir à affiner, quantitativement ces objectifs. Le réseau des agriculteurs bio, réuni au sein de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, dispose d'une forte expérience sur ce type de projet. Des outils de vulgarisation sont compilés sur le site repasbio.org. Parmi ceux-ci, une synthèse de la démarche projet à mettre en œuvre a été établie sur la base des retours d'expériences réussies, elle comprend 7 étapes clés :
 1. **Réunir tous les acteurs concernés autour d'un projet global**, gage d'appropriation de la démarche et donc de réussite.
 2. **Connaître la filière biologique locale** : c'est la base pour réussir un approvisionnement bio local. Il convient de recenser le nombre d'agriculteurs, les structures d'approvisionnement en produits bio, capacité d'approvisionnement, capacité de transformation. Des plateformes de producteurs bio spécialisées dans la restauration collective ont été mises en place, c'est le cas de Bio à Pro pour le Rhône et la Loire www.bioapro.com
 3. **Évaluer les besoins et les capacités de vos restaurants collectifs** : Il s'agit de définir vos besoins, pour mieux anticiper et planifier vos achats et d'évaluer la capacité de vos équipes de cuisine à travailler des produits frais, des légumes bruts, etc.
 4. **Définir des objectifs réalistes et incluant une démarche de progrès**. Vos objectifs devront être réalisables (et donc en cohérence avec les étapes 2 et 3 : l'offre locale et vos capacités) et progressifs, par exemple, 10% de produits biologiques locaux en année 1, puis 20% en année 2, etc.
 5. **Maîtriser les coûts** : commencer par les aliments les moins chers et dont les caractéristiques peuvent se rapprocher de celles des produits classiques (pain, pomme, yaourt, etc.), travailler avec des fruits et légumes de saison, valoriser les protéines d'origine végétale (céréales et légumineuses), proposer des portions de viande en accord avec les recommandations diététiques, etc.

6. **Former gestionnaires et cuisiniers** pour que les changements induits soient bien appropriés : connaissance des spécificités des produits bio et ateliers pratiques pour les chefs cuisiniers, maîtrise du budget et adaptation des marchés publics pour les gestionnaires, etc.
7. **Accompagner et valoriser l'arrivée des produits biologiques** par des actions de communication et des actions pédagogiques sur l'alimentation, l'environnement, le gaspillage, le tri, le compostage, etc.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction générale des services
Direction/Services associés	Tous les services acheteurs
Partenaires associés	Chambre d'agriculture, ARDAB, Bio à Pro
Public cible	Communes de la CCSB

MOYENS

Cette action nécessite du temps de travail interne des services. Comme indiqué la transversalité de la démarche au sein des services de la CCSB et des communes membres est un gage de réussite du projet.

Ressources :

- Guide « Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité », DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Favoriser-une-restauration>
- FNAB : <http://www.repasbio.org>

CALENDRIER

Trimestre 1 : Mettre en place un groupe de travail et établir le diagnostic de la situation initiale

Trimestre 2 : Définir les objectifs de la CCSB, réunir les acteurs concernés, planifier la mise en œuvre de l'action.

INDICATEURS

- Pourcentage de produits bio introduits dans les restaurants collectifs de la CCSB : pourcentage actuel, objectif à 1 an, objectif à 2 ans, etc.
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation organisées

AXE 6

6. Développer la prévention et le recyclage des déchets

En France, chaque habitant produit annuellement 590 kg de déchets qui se retrouvent dans les poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et en déchetterie (225 kg).

La gestion des déchets est consommatrice d'énergie et émettrice de gaz à effet de serre que ce soit pour leur ramassage ou pour leur traitement.

Le traitement des déchets est responsable de 3% des émissions totales de gaz à effet de serre française. La collecte et l'acheminement vers les centres de tri ou d'incinération se font à 97% par camion.

Sur le territoire de la CCSB, la valorisation thermique des déchets est de 0 MWh car l'usine d'incinération des déchets se trouve à Villefranche-sur-Saône sur la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône.

Thème 1 : Développer la prévention et le recyclage

- 6.1.1 Définir et mettre en œuvre un plan de prévention des déchets
- 6.1.2 Créer et animer une recyclerie
- 6.1.3 Développer les activités de valorisation du BTP

Axe stratégique 6 : Prévention et gestion des déchets**Thème 1** : Développer la prévention et le recyclage

CONTEXTE ET ENJEUX

Les déchets ménagers de la CCSB sont gérés par le SYTRAIVAL : Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes. Il valorise les déchets ménagers produits par plus de 260 communes et environ 350 000 habitants répartis sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Saône-et-Loire.



L'activité du SYTRAIVAL inclut l'incinération, la collecte sélective, le compostage des déchets verts, la valorisation des déchets inertes. Ce sont environ 535 kg de déchets par an et par habitant qui sont traités. En 2013, chaque Français a produit près de 460 kg de déchets ménagers (570 kg en incluant les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers).

A l'échelle nationale le traitement des déchets représente 3% des émissions de gaz à effet de serre. Les déchets produits par la CCSB qui ne sont ni compostés ni recyclés sont incinérés dans l'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône (hors CCSB). Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas directement comptabilisées dans le périmètre de la CCSB. Néanmoins, la CCSB peut agir directement sur ces émissions (réduction des volumes de déchets, recyclage, etc.).

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles est stable pour la CCSB entre 2012 et 2016 [Rapport d'activité SYTRAIVAL <https://www.sytraival.com/telechargements.php#rapports-activites-c0>].

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

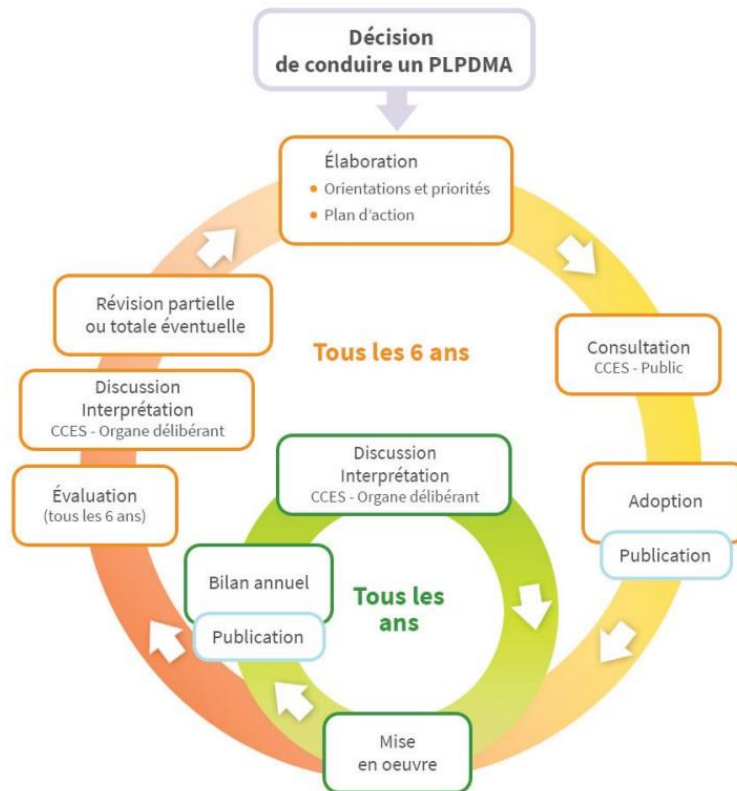
OBJECTIFS

- Mettre en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire notamment en matière de :
 - o Réduction des déchets ménagers
 - o Valorisation des biodéchets
 - o Augmentation des taux de recyclage

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement. Le SYTRAIVAL a initié en 2018 une réflexion sur le sujet.

Le processus d'élaboration du PLPDMA peut être schématisé comme suit :



Source : Guide ADEME pour élaborer et conduire avec succès un PLPDMA (www.ademe.fr/elaborer-conduire-succes-plpdma)

Dans l'attente de ce plan, les actions déjà existantes vont être poursuivies :

- Action de communication auprès des particuliers
 - o Semaine du Développement Durable et de réduction des déchets
 - o Newsletter (4 000 adresses mail sur le territoire pour sensibiliser)
- Vente de composteurs et lombricomposteurs
- Etude sur la collecte des biodéchets (obligation de séparation des fermentescibles en 2022)
- Etude sur la mise en place de colonnes enterrées
- Interventions dans les écoles menées par le SYTRAIIVAL et financées par la CCSB

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Gestion des déchets / SYTRAIIVAL
Direction/Services associés	Service Développement Durable, Urbanisme, Voirie
Partenaires associés	SYTRAIIVAL
Public cible	Habitants

MOYENS

- L'élaboration de ce plan relève de l'activité du SYTRAIIVAL
- Il requière l'implication des services de la CCSB
- La CCSB pourra se porter volontaire pour expérimenter des actions pilotes pouvant éventuellement être financées en propre

CALENDRIER

L'adoption du PLPDMA est prévue pour 2020.

INDICATEURS

- Existence d'un PLPDMA
- Kg de déchets ménagers et assimilés par an par habitant sur le territoire
- Kg de déchets ménagers et assimilés par an par habitant sur le territoire non recyclés ou valorisé en biogaz

Axe stratégique 6 : Prévention et gestion des déchets

Thème 1 : Développer la prévention et le recyclage



CONTEXTE ET ENJEUX

Les recycleries collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à des personnes ayant des revenus modestes, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. En plus de leur mission de réemploi, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction et la gestion des déchets pour les écoles et les habitants du quartier. En réinsérant des personnes en difficulté sociale, en sensibilisant sur les déchets, elles contribuent à créer du lien social.

La CCSB souhaite étudier l'opportunité et les conditions de faisabilité d'un projet de recyclerie en complément des 5 déchetteries présentes sur son territoire. En effet, à l'échelle de la CCSB environ 6334 tonnes d'objets en fin de vie seraient produits chaque année, dont plus de 620 tonnes à réemployer ou réutiliser.

OBJECTIFS

La CCSB souhaite monter une recyclerie pour contribuer aux objectifs suivants :

- Sensibiliser à la gestion des déchets
- Réduire la production de déchets du territoire
- Favoriser le réemploi

La CCSB souhaite être impliquée fortement dans la gouvernance de cette structure pour assurer sa pérennité dans le temps.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser une étude comprenant :
 - Un diagnostic de territoire (gisement et gestion des déchets, acteurs locaux, etc.)
 - Etudier la faisabilité de l'implantation d'une recyclerie
 - Identifier l'ensemble des acteurs et potentiels partenaires
 - Elaborer un plan d'action du projet de création du point de vue administratif, juridique, financier et technique.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Gestion des déchets
Direction/Services associés	Services Développement Durable, Bâtiments
Partenaires associés	SYTRIVAL, entreprises de réemploi, association, producteurs de déchets
Public cible	Habitants

MOYENS

- AMO pour accompagner le développement du projet et réaliser les études
- Coûts d'investissement pour la rénovation du bâtiment : un site de 600m² est pré-identifié à Lancié
- Coûts de fonctionnement
- Temps de travail des services

CALENDRIER

Semestre 1 : Réalisation de la 1^{ère} phase d'études permettant d'établir un diagnostic de territoire et l'étude de faisabilité

Semestre 2 : Définir l'organisation technique et logistique et le modèle économique

Semestre 3 : Création de la recyclerie

Semestre 4 : Réalisation des travaux et installation de la recyclerie

INDICATEURS

- Chiffre d'affaire de la recyclerie
- Nombre d'habitants adhérents à la recyclerie

Axe stratégique 6 : Prévention et gestion des déchets

Thème 1 : Développer la prévention et le recyclage



CONTEXTE ET ENJEUX

Les données les plus récentes concernant la production de déchets du BTP, issues d'une enquête statistique nationale (données 2014 publiées en 2017), montrent que les déchets du BTP se sont élevés à 227 millions de tonnes en 2014, dont 42 millions de tonnes pour le bâtiment. 75% des déchets du bâtiment sont inertes. A titre de comparaison, chaque année, environ 30 millions de tonnes de déchets ménagers sont produits. La réduction du volume des déchets du BTP est donc un levier majeur des actions sur la gestion des déchets.

OBJECTIFS

- La CCSB compte sur son territoire une entreprise de transformation des déchets. Il s'agit de permettre le développement de son activité en assurant le transfert de l'entreprise vers un site :
- plus grand
 - mieux localisé pour réduire l'usure des routes par la circulation des camions

DESRIPTIF DE L'ACTION

L'entreprise Remuet TP recycle les matériaux issus des travaux de démolition tels que le béton, les enrobés, les pierres, etc. Cette entreprise dispose d'une plate-forme à Corcelles-en-Beaujolais qui réalise des actions de concassage et de criblage permettant l'élaboration de différents granulats destinés au secteur du BTP.

L'activité de cette entreprise étant en expansion, un nouveau site d'implantation a été trouvé, il s'agit de la zone d'activité des Ayolles. Une enquête publique est actuellement en cours.

<http://www.remuet-tp.fr/recyclage-des-materiaux/>

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Gestion des déchets
Direction/Services associés	Service Développement Durable, Urbanisme
Partenaires associés	Entreprise Remuet TP
Public cible	Entreprises du BTP

MOYENS

Coûts d'investissement pour l'entreprise

CALENDRIER

Travaux en 2019

INDICATEURS

- Chiffre d'affaire de l'entreprise
- Volume de déchets valorisés par an

AXE 7

7. Adapter le territoire au changement climatique

La température moyenne annuelle du territoire augmente progressivement, l'augmentation étant plus marquée en été qu'en hiver. Outre les températures moyennes, les épisodes de fortes températures tendent à augmenter fortement. Le nombre de jours anormalement chauds, de nuits anormalement chaudes ainsi que la fréquence et la durée des vagues de chaleur augmentent également progressivement.

A long terme tous les domaines présentent une vulnérabilité significative aux effets du changement climatique mis à part le secteur tertiaire et le tourisme (climat potentiellement plus attractif).

A court terme, les domaines vulnérables qui constituent une priorité pour l'adaptation sont :

- La santé
- La gestion de la ressource en eau
- L'adaptation du secteur agricole

Thème 1 : Limiter les impacts sur la santé

- 7.1.1 Intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans des Contrats Locaux de Santé Environnement
- 7.1.2 Renforcer la lutte contre le développement d'agents pathogènes ou porteurs de maladie vectorielle
- 7.1.3 Renforcer la préservation des espaces naturels et préserver les corridors écologiques
- 7.1.4 Prendre en compte le volet adaptation dans les opérations d'aménagement
- 7.1.5 Réduire l'effet îlot de chaleur sur le territoire

Thème 2 : Préserver la ressource en eau

- 7.2.1 Mettre en place un plan de gestion de la ressource en eau
- 7.2.2 Optimiser la gestion des eaux pluviales

Thème 3 : Favoriser l'adaptation du secteur agricole et forestier

- 7.3.1 Accompagner le secteur agricole sur les questions climatiques

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 1 : Limiter les impacts du changement climatique sur la santé



CONTEXTE ET ENJEUX

« Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. » [Source <https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante>].

La prise en compte de l'environnement, du cadre de vie, et des effets du changement climatique tels que l'inconfort thermique ou encore le développement d'agents pathogènes par exemple contribue à la santé des habitants.

Rappel de la définition de la santé selon l'OMS : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »

Sur le territoire de la CCSB, aucun Contrat Local de Santé n'a été mis en œuvre. La Communauté de communes a souhaité disposer d'un diagnostic local de santé. Le PCAET propose d'utiliser cet outil pour intégrer la prise en compte des effets du changement climatique sur la santé des habitants, sur des zones prioritaires à définir.

Un CLS fait le lien entre le Plan Régional de Santé (PRS) et la démarche de la collectivité.

OBJECTIFS

Identifier les enjeux santé sur un territoire donné et mettre en œuvre, par les acteurs locaux, un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs fixés. En particulier, les CLSE viseront à intégrer la prise en compte des effets du changement climatique pour limiter les effets sur la santé des habitants. Plus globalement, ils intégreront la prise en compte des interactions entre la santé et l'environnement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'une démarche partenariale avec l'Agence Régionale de Santé.

Dans un premier temps, un travail collaboratif avec l'ARS est nécessaire pour préciser l'objectif d'un CLS, sur quelle zone, et pour quels enjeux, en intégrant la démarche d'adaptation du territoire au changement climatique dans une logique territoriale de prévention.

Une fois le (ou les) secteurs prioritaires choisis pour la mise en œuvre d'un CLSE (Contrat Local de Santé Environnement), intégrant notamment l'enjeu adaptation au changement climatique, une méthodologie spécifique sera établie avec l'ARS, et déclinée avec l'ensemble des parties prenantes, et au regard des enjeux santé à prendre en compte (accès aux soins, prévention ...). Des données du Diagnostic Local de Santé, réalisé par l'ARS, pourront être utilisées.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Direction Jeunesse Sports Cohésion Sociale
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	Agence Régionale de la Santé, Observatoire Régional de la Santé, services d'actions sociales, associations
Public cible	Habitants

MOYENS

- L'élaboration de ce ou ces CLSE relèvent de la CCSB
- Il requière l'implication de l'ensemble des partenaires

CALENDRIER

Elaboration en 2020.

INDICATEURS

- Existence d'un CLSE
- Actions spécifiques mises en œuvre
- Perception des habitants : enquête sociologique

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 1 : Limiter les impacts du changement climatique sur la santé



CONTEXTE ET ENJEUX

Parmi les impacts sur la santé des effets du changement climatique, l'élévation de la température favorise le développement de certaines espèces, parfois au détriment d'autres espèces. C'est notamment le cas d'espèces parasites, tels que le moustique tigre ou encore les tiques, pouvant être porteurs de maladie vectorielle.

En outre, l'élévation des températures favorise la pollinisation, en durée et en intensité. Ainsi, le changement climatique impacte également la santé humaine en favorisant le développement d'allergènes dans l'air. Par ailleurs, l'augmentation de la teneur en CO₂ dans l'air renforce le pouvoir allergisant de certaines plantes (telles que l'ambroisie).

Le département anime des campagnes d'informations pour suivre et enrayer le développement de l'ambroisie, et du moustique tigre, différents documents sont disponibles sur leur site :

- Moustique tigre : https://www.rhone.fr/solidarites/sante_publicue/lutte_contre_le_moustique_tigre
- Ambroisie : https://www.rhone.fr/solidarites/sante_publicue/lutte_contre_l_ambroisie

L'enjeu est d'aller plus loin dans l'observation, l'information, et les actions pour prévenir et traiter leur développement.

OBJECTIFS

- Être le relais du Conseil Départemental pour observer de plus près des phénomènes pour mieux les comprendre et identifier des secteurs cibles
- Informer davantage les habitants et plus particulièrement les publics sensibles
- Conduire des actions spécifiques sur les secteurs à enjeux, et pour les publics les plus sensibles (écoles notamment)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Avec le Conseil Départemental, rassembler les informations territoriales pour identifier les secteurs cibles
- Définir un programme d'information, en utilisant les moyens de la CCSB, communaux, et médias locaux
- Mettre en œuvre des actions ciblées : plan d'actions à définir avec le CD et les acteurs locaux de la santé

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service communication, service espaces verts
Partenaires associés	Conseil Départemental, Agence Régionale de la Santé
Public cible	Habitants

MOYENS

- Implication des services DD et communication, et des partenaires
- Coûts de communication : 20 k€ environ
- Coûts selon actions spécifiques définies

CALENDRIER

Programme communication : 2020

Actions spécifiques : 2020 et suivantes

INDICATEURS

- Nombre d'actions d'informations conduites
- Indicateur sanitaire de suivi des espèces, à définir avec les services et partenaires associés.

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique**Thème 1** : Limiter les impacts du changement climatique sur la santé**CONTEXTE ET ENJEUX**

La préservation des milieux naturels contribue au bien être et donc à la santé des habitants. Ils contribuent notamment à la régulation thermique des milieux, parmi leurs multiples fonctions.

Par ailleurs, « limiter les impacts du changement climatique sur la santé » ne se limite pas à la santé humaine, mais à la santé du vivant. Les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont majeurs, avec des évolutions notables sur la biodiversité, l'évolution des peuplements forestiers. Ces impacts sont très inégaux d'une espèce à une autre : certaines résisteront davantage par exemple à l'élévation de la température, ou à un stress hydrique.

Il ne s'agit pas ici de contrer ces évolutions, mais de préserver le capital milieux naturels & biodiversité, à travers les leviers à disposition.

La CCSB œuvre depuis de nombreuses années dans ce domaine, et l'enjeu du PCAET n'est pas de rajouter une action, mais bien d'intégrer dans une démarche globale air-énergie-climat les actions déjà conduites, et veiller ainsi à leur mise en œuvre.

OBJECTIFS

Poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue, après la période de 4 ans (période de financement de l'appel à projets).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La CCSB porte un important projet de Trame Verte et Bleue, financé pendant 4 ans dans le cadre d'un appel à projets : « Marathon de la biodiversité », portant sur 42 communes, 42 mares, et 42 km de haies.

Le projet porte sur : le développement de mètres linaires de haies, la création de mares, le renforcement de corridors écologiques. Ce projet doit permettre également le classement des nouvelles haies (pour éviter leur destruction par des agriculteurs). L'idée est de profiter de la plantation de haies pour faire de la sensibilisation. Des conventions seront mises en place avec les propriétaires de parcelle concernées pour l'entretien de ces haies. Des chantiers citoyens sont également prévus.



Des chantiers citoyens sont également prévus.

Ce projet est inscrit dans le plan d'actions du PCAET pour qu'il soit poursuivi au-delà de la période des 4 ans de financement de l'appel à projet.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement Durable
Direction/Services associés	Service Espaces verts
Partenaires associés	Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne et autres partenaires (cf. « Le marathon de la biodiversité », novembre 2016).
Public cible	Agriculteurs et grand public.

MOYENS

450 000 €HT sur 3 ans

CALENDRIER

Ce projet est inscrit à minima sur toute la période de mise en œuvre du PCAET (6 ans), et devra être poursuivi lors de la révision du PCAET.

INDICATEURS

- Km de haies plantées et conservées
- Nombre de mares préservées.

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 1 : Limiter les impacts du changement climatique sur la santé



CONTEXTE ET ENJEUX

L'aménagement de nouveaux lotissements ou ZAC fournit une échelle idéale pour penser l'adaptation au changement climatique. En effet, qu'il concerne une reconversion ou une création pure, il permet d'envisager l'ensemble des problématiques d'urbanisme durable de manière globale mais également très concrète.

L'échelle du quartier permet de créer des zones de mixité fonctionnelle, mêlant bâti, espaces publics et nature, en menant une réflexion sur la gestion de l'eau, sur les transports, sur le cadre de vie, mais également la santé des habitants.

Selon la maîtrise d'ouvrage de la zone, la collectivité peut avoir une action à la fois incitative et contraignante :

- Incitative pour les maîtres d'ouvrage privés sur lesquels les collectivités ou les communes ont très peu de leviers. Pour ces acteurs, la collectivité peut proposer une charte que les maîtres d'ouvrage volontaires s'engagent à respecter ;
- Contraignante pour les actions sur lesquelles les collectivités ou les communes sont parties prenantes : par exemple pour toutes les opérations de logements privés et sociaux que lancent les collectivités ou les communes dans le cadre de cessions de terrain et de ZAC d'initiatives communautaires.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de systématiser la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, et plus globalement la santé des habitants, dans toute opération d'aménagement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Des mesures peuvent être prises à chaque étape de la création pour prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement :

- Mesure 1 : définition du périmètre : veiller à la préservation des zones agricoles périurbaines et des zones naturelles afin de favoriser la continuité écologique et de limiter l'étalement urbain
- Mesure 2 : réaliser une Etude d'Impact sur la Santé (EIS) de l'opération d'aménagement, en intégrant notamment les effets du changement climatique, mais pas uniquement. Les déterminants de santé à étudier seront identifiés au préalable. L'EIS accordera une large part à la consultation des riverains.
- Mesure 3 : cahier des charges des études d'urbanisme : demander la prise en compte du diagnostic de vulnérabilité, de l'EIS, et la prise en compte des thématiques listées ci-dessous.
- Mesure 4 : intégrer des mesures pour prendre en compte le changement climatique dans le cahier de prescription des ZAC et les règlements des lotissements afin de renforcer les dispositions du PLU sur les thématiques listées ci-dessous.
- Mesure 5 : préciser, dans les cahiers des charges de consultation, les objectifs et les critères de Développement Durable à respecter. Ces éléments doivent être répercutés par l'aménageur aux promoteurs/constructeurs, notamment au travers d'obligations de résultat (coefficient d'imperméabilisation, efficacité énergétique du bâti, part des surfaces végétalisées, etc.).
- Mesure 6 : réaliser un suivi de l'opération afin d'évaluer la prise en compte de ces thématiques à chaque étape du projet.

Tout au long du projet, les thématiques suivantes devront être traitées :

- Confort d'été : privilégier le bioclimatisme et limiter l'usage de la climatisation.
- Végétalisation : maximiser les surfaces végétalisées, préserver les continuités écologiques et les zones à enjeux.
- Imperméabilisation : limiter le nombre de stationnements par logements, augmenter la densité du bâti tout en réduisant l'imperméabilisation des sols, utiliser des matériaux perméables.

- Gestion des eaux pluviales : traiter de manière différenciée les eaux de toiture/zones piétonnes et voiries (traitement avant infiltration), favoriser les zones d'écoulement libre des eaux pluviales, permettre la réutilisation des eaux de pluie.
- Energies renouvelables : étude en amont des potentialités des énergies renouvelables sur la zone et des potentiels d'alimentation via un réseau de chaleur et/ou de froid.

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Urbanisme / Aménagement
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	ARS, ORS, bureau d'étude
Public cible	Habitants

MOYENS

Ces actions sont intégrées dans le pilotage des opérations d'aménagement. L'intégration de ces actions dans le cahier des charges ne devrait pas entraîner un surcout important pour les études et la réalisation.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur une ZAC pour la rédaction des cahiers des charges et des cahiers de prescription : environ 30 jours d'ingénierie par un cabinet externe, selon la taille de la zone (20 000 €HT).

- Etude d'Impact sur la Santé : de 15 à 25 000 €HT, selon le degré de précision attendu.

CALENDRIER

Selon calendrier des opérations d'aménagement.

INDICATEURS

- Part des opérations d'aménagement prenant en compte le changement climatique [%]
 - Nombre d'EIS réalisées
- Indicateurs à mesurer sur les opérations d'aménagement :
- Part des surfaces imperméabilisées sur la zone aménagée [%]
 - Part du linéaire de réseau d'eau pluvial à l'air libre [%]
 - Part des espaces végétalisés [%]
 - Besoins énergétiques des bâtiments [kWh_{ep}/m².an] (ep : énergie primaire)
 - Consommation d'énergie pour le rafraîchissement des bâtiments [kWh_{ep}/m².an]

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 1 : Limiter les impacts du changement climatique sur la santé



CONTEXTE ET ENJEUX

Les espaces urbains ont un rôle majeur à jouer dans l'adaptation au changement climatique. Ces espaces seront impactés directement par le changement climatique et en particulier par les fortes chaleurs estivales, avec le renforcement de l'effet « îlot de chaleur urbain » en ville.

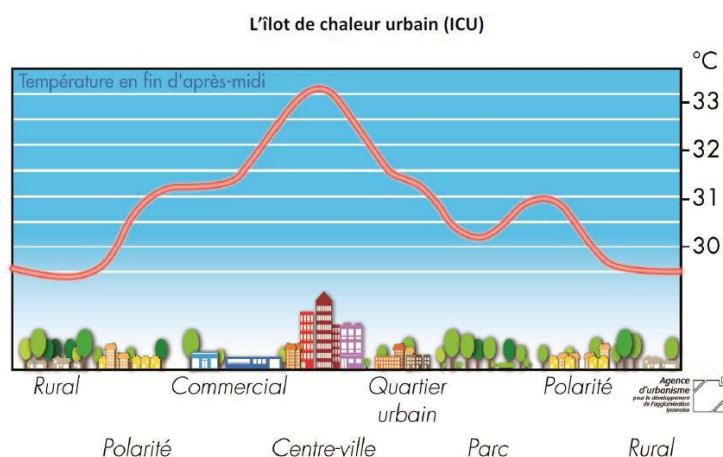


Illustration de l'effet d'îlot de chaleur urbain, Source image : SCOT du Grand Lyon

Le territoire, majoritairement rural, est peu concerné par ce phénomène, mais la CCSB doit prendre en compte et traiter ce phénomène qui se manifeste dans les bourgs plus urbains.

OBJECTIFS

L'objectif de l'action est d'intégrer dans sa politique d'aménagement la prise en compte du phénomène d'îlot de chaleur pour le traiter, dans les quelques zones concernées, et de prévenir le phénomène, dans les zones à créer.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour traiter les îlots de chaleur existants, l'action pourra comprendre les mesures suivantes

- Identifier précisément les zones concernées. Réaliser des mesures de température comparatives entre quartiers peut être un élément intéressant pour sensibiliser et objectiver de la situation.
- Maintenir et créer des zones de fraîcheur, grâce aux espaces verts et à la circulation d'eau. Les espèces plantées seront adaptées au stress hydrique, et non invasives.
- Dans le cadre de travaux de réaménagement urbain, favoriser les matériaux de construction et des revêtements de sols de couleurs claires ayant un albédo fort afin de limiter l'accumulation de chaleur. Les matériaux utilisés devront également prendre en compte les contraintes supplémentaires liées aux fortes chaleurs estivales qui pourraient entraîner une dégradation accrue et des besoins en maintenance supplémentaires (bitumes, etc.).
- Limiter le trafic routier dans ces zones

Pour prévenir l'effet îlot de chaleur urbain, les mêmes dispositions en amont seront clairement précisées dans les cahiers des charges d'aménagement (cf. fiches aménagement 7.1.4.).

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service urbanisme /aménagement
Direction/Services associés	Service espaces verts, service Développement Durable
Partenaires associés	Agence d'urbanisme
Public cible	Habitants

MOYENS

Selon travaux à effectuer.

CALENDRIER

Identification des zones précises à traiter : 2020

Travaux de réaménagement : à planifier.

INDICATEURS

- Température moyenne diurne et nocturne en période estivale sur les zones considérées
- Taux de végétalisation
- Ressenti des habitants

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 2 : Préserver la ressource en eau



CONTEXTE ET ENJEUX

La ressource en eau fait l'objet de nombreuses utilisations sur le territoire. Prélevée dans les nappes phréatiques elle permet l'alimentation en eau potable du territoire, le refroidissement des procédés industriels ou encore l'irrigation des cultures. Actuellement, il n'y a pas de tension autour de la ressource en eau sur le territoire. Avec le changement climatique, l'accroissement de la population et le développement économique de la communauté, non seulement le besoin en eau va augmenter pour tous les secteurs mais la ressource disponible pourrait diminuer. Dans ce contexte, la première mesure à mettre en oeuvre concerne les économies d'eau.

Les économies d'eau peuvent être réalisées par les consommateurs d'eau potable tels que les particuliers, les entreprises, les services publics, par des comportements adaptés ou l'utilisation d'équipements plus économes. Elles peuvent également concerner les industries par la mise en place d'équipements plus performants. L'agriculture peut également réduire sa consommation d'eau par l'adaptation des pratiques d'irrigation ou le choix de cultures moins exigeantes. Enfin, économiser l'eau c'est aussi limiter les fuites et en particulier celles des réseaux d'adduction qui peuvent être importantes sur certaines zones du territoire.

OBJECTIFS

La mise en place d'un plan de gestion a pour but de définir une stratégie de préservation de la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif et quantitatif, et de préciser les règles d'usage afin de prévenir les tensions liées aux différents usages de l'eau.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau est un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires et publics cibles.

Les étapes pourront être les suivantes :

- Mise en place d'un comité de pilotage dédié
- Evaluation précise de la ressource en eau, dans une logique prospective
- Définition d'un plan d'actions pluriannuel

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service eau, assainissement
Direction/Services associés	Service Développement Durable
Partenaires associés	Agence de l'eau, SIEVA, SMRB, associations, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, communes
Public cible	Habitants, agriculteurs, industriels, collectivités.

MOYENS

Budget AMO (50 k€)

Implication des services et des partenaires.

CALENDRIER

Elaboration dès 2020

INDICATEURS

- Quantité d'eau consommé par habitant/an

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 2 : Préserver la ressource en eau



CONTEXTE ET ENJEUX

Dès les étapes de planification et d'urbanisme, les élus et services techniques des communes ou structures intercommunales doivent d'intégrer la gestion de l'eau dans les stratégies de développement économique et d'aménagement du territoire. L'étendue de leurs compétences et responsabilités est en effet très large :

- Ils se doivent, en fonction de l'urbanisation actuelle et future, de fixer les grandes orientations pour l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et notamment de faire des choix stratégiques en termes de collecte ou non-collecte des eaux pluviales, avec des coûts maîtrisés.
- Ils ont la possibilité d'imposer des contraintes liées à la gestion des eaux pluviales pour l'urbanisation et les aménagements futurs, en appui sur de nombreux outils (SCOT, PLU, Schéma d'assainissement, SAGE).
- Ils ont enfin un rôle civique de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'environnement et de Développement Durable.

Une gestion optimisée des eaux pluviales vise plusieurs objectifs, et notamment :

- Contribuer au rafraîchissement
- Limiter les coûts pour la collectivité
- Contribuer à réduire le risque d'inondation en cas d'orage violent.

Au niveau de l'aménagement des ZAC, la CCSB prend en compte cette dimension en mettant en œuvre des noues paysagères (exemple du parc d'activités Libertech), mais cette démarche n'est pas systématisée. L'enjeu est également d'associer les communes à cette prise en compte, pour les ZAC qu'elles ont en gestion.

Au niveau des particuleurs, aucune mesure incitative ou réglementaire n'est prise actuellement pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie.

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de définir et mettre en œuvre systématiquement une gestion optimisée des eaux pluviales sur le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action pourra intégrer les mesures suivantes :

- Valoriser l'exemple du Parc d'activités Libertech pour expliquer aux communes, habitants et entreprises les enjeux, et former les communes
- Inscrire dans les cahiers des charges d'aménagement les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales
- S'appuyer sur les documents d'urbanisme pour développer l'infiltration d'eau pluviale sur les parcelles à construire, et mettre en œuvre les aménagements nécessaires en ville pour mettre en œuvre cette gestion optimisée des eaux pluviales
- Sensibiliser le grand public pour favoriser la récupération d'eau pluviale

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service eau, assainissement
Direction/Services associés	Service Développement Durable, service aménagement et urbanisme
Partenaires associés	Agence de l'eau, SIEVA, SMRB, syndicats de rivières, syndicats d'eau, communes
Public cible	Communes, habitants, entreprises

MOYENS

Rédaction de guides de bonnes pratiques : travail en interne, et éventuel soutien d'un AMO (20 k€)

Montant de travaux d'aménagement.

CALENDRIER

2020 et suivants

INDICATEURS

- ml de collecteur d'eau pluviales
- Nombre d'opérations exemplaires en matière de gestion optimisée des eaux pluviales.

Axe stratégique 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Thème 3 : Favoriser l'adaptation du secteur agricole et forestier aux effets du changement climatique



CONTEXTE ET ENJEUX

Le secteur agricole est un contributeur important aux émissions de GES du territoire. La réduction de ces émissions (l'atténuation) est donc un axe de travail pour ce secteur allant de la production à la commercialisation des produits (notamment le vin).

De même, comme tous les territoires, le Beaujolais s'attend à un climat plus chaud quelle que soit la saison. Le printemps et l'été pourraient voir des augmentations de températures supérieure à celle de la moyenne annuelle. Cette augmentation se traduira par une augmentation du nombre de jours chauds, ainsi que des vagues de chaleur. Du côté des précipitations on ne s'attend pas à une baisse massive des cumuls mais la répartition sur l'année sera sans doute affectée avec une plus grande irrégularité.

L'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques n'est donc pas une option pour le territoire.

OBJECTIFS

- Positionner la CCSB comme acteur de mise en cohérence des actions d'atténuation et d'adaptation
- Définir le rôle précis que pourra jouer la CCSB sur ces thématiques, auprès du monde agricole

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La CCSB assurera sur son territoire la mise en place et la coordination de plusieurs journées « Agriculture et Climat ». Ces journées seraient organisées autour de 3 axes :

- Atténuation
 - La présentation de l'état des lieux des émissions de GES par secteur et les objectifs de réduction (du national au local)
 - L'identification des actions d'atténuation déjà portées par le secteur agricole
 - L'identification des actions additionnelles à mettre en place par les acteurs agricoles
- Adaptation
 - La présentation des changements climatiques attendus à court terme (2030-2040)
 - La présentation des possibles conséquences sur le secteur agricole
 - L'identification des pistes d'adaptation déjà envisagées
- Le rôle de CCSB
 - Identification du rôle de la CCSB pour les années à venir sur les questions d'atténuation et d'adaptation du secteur agricole
 - Identification des moyens à mettre en œuvre

PORTEURS DE L'ACTION ET PARTENAIRES

Direction/Service pilote	Service Développement économique
Direction/Services associés	Service développement durable
Partenaires associés	Partenaires facilitateurs (ADEME, consulaires, Météo France, BE), chambre d'agriculture, Institut Français du Vin
Public cible	Secteur agricole au sens large

MOYENS

La CCSB doit assurer la planification et l'organisation de 3 à 5 journées « Agriculture et Climat » sur son territoire.

Cela suppose, à minima, de :

- Valider un programme
- Choisir les intervenants
- Gérer la logistique

Le temps estimé est entre 10 et 20 Jours/hommes

CALENDRIER

La première journée est à organiser en 2020 avec un travail préalable 2-3 mois en amont pour contacter les acteurs, planifier, définir le contenu, etc.

INDICATEURS

- La réalisation des journées
- L'identification a posteriori des actions engagées par le secteur agricole dans les champs de l'atténuation et de l'adaptation
- L'identification a posteriori des actions engagées par CCSB suites aux échanges sur son rôle sur ces thématiques